



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France



Faits et chiffres 2023

Risques professionnels

Notre action au service des entreprises

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

FRANÇOIS BLANCHARD - Ingénieur conseil régional

1	CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	5
	Présentation de la région Île-de-France Nombre de sections d'établissements, de salariés et sinistralité en Île-de-France	
2	PRÉSENTATION DE LA DRRP	14
	Structures Les effectifs	
3	PLAN D'ACTION DU SERVICE 2019/2023	22
	Programmes nationaux Programmes régionaux Actions spécifiques de prévention Incitations financières Contribution aux travaux du réseau national	
4	ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION	42
	Activité globale Travaux avec les partenaires sociaux Partenariats Unités techniques Formation Information	
5	DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE	69
	Département tarification Département reconnaissance	
6	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CPG OBTENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023	80
	ANNEXES	82
	GLOSSAIRE	90

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Chaque jour au service des assurés, des entreprises et des salariés, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social, la caisse verse des prestations, agit dans les domaines de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie, et prévient les risques professionnels. Ces missions recouvrent une grande diversité d'actions, de métiers et d'expertises. Surtout, elles répondent à une nécessité sociale, économique et humaine qui font de la Cramif un amortisseur social de tout premier plan.



« 2023, une année de transition ! »

FRANÇOIS BLANCHARD
Ingénieur conseil régional

En 2023, les partenaires sociaux et la Cnam ont défini les orientations prioritaires de la future Convention d'objectifs et de gestion 2023-2028 (COG ATMP). Par ailleurs, la réforme des retraites a entraîné dans son sillage la création du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) destiné à combattre les risques ergonomiques que constituent les manutentions manuelles de charges, les postures pénibles et les vibrations. La gestion de ce fonds étant confié à la Commission des accidents du travail et maladies professionnelles (CATMP) de la Cnam, cette dernière a œuvré au dernier trimestre 2023 sur la définition de ses modalités de gestion.

Enfin, les partenaires sociaux ont conclu le 15 mai 2023 un accord national interprofessionnel portant sur la branche ATMP et le développement de la prévention.

Dans ce contexte, les programmes de prévention engagés depuis 2018 se sont poursuivis avec, en toile de fond, un travail sur les futurs programmes d'action qui se développeront d'ici 2027. De nouveaux axes de travail ont été abordés, en particulier la prévention des accidents du travail et la concertation avec les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) autour des accidents du travail mortels. En outre, la gestion du risque d'absentéisme atypique a connu une nouvelle dynamique.

Le service prévention a participé activement au salon

Préventica Paris 2023, il a aussi organisé des événements majeurs tels que la conférence du 28 juin pour le secteur sanitaire et médico-social qui a réuni plus de 200 participants.

Quant à la sous-direction tarification reconnaissance, c'est essentiellement le déploiement de l'applicatif Adia développé avec le concours de la Cnam qui retient l'attention. Cet applicatif prédictif permet de proposer une assistance à la codification des accidents du travail. Au-delà de cette fonction, Adia ouvre de belles perspectives par exemple pour affiner l'exploitation de certaines informations contenues dans le verbatim des déclarations d'accident du travail ou de trajet, pour identifier précocement des risques de désinsertion professionnelle et pour rechercher des accidents du travail mettant en cause un équipement de travail particulier. En outre, de belles coopérations ont été engagées à l'initiative de la sous-direction, avec l'Urssaf, les CPAM et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Dans ce document, nous avons aussi intégré des encarts qui mettent en perspective un bilan des programmes d'action sur les 5 dernières années.

Ce document est une mine d'informations sur l'action de la direction régionale des risques professionnels de la Cramif en 2023. Je ne saurais que trop vous conseiller de le parcourir et de le garder précieusement par devers vous.

1 CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Sauf précision contraire, les chiffres suivants sont issus de la brochure « chiffres clés 2023 de la région Île-de-France » coéditée par l'Institut Paris Région, l'Insee et la CCI Île-de-France.

TERRITOIRE

La région Île-de-France a une **superficie de 12 012 km²** (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte **1 287 communes**.



POPULATION

L'Île-de-France compte près de **12,3 millions d'habitants** (estimation 2023), avec une croissance démographique de 0,3 % par an entre 2015 et 2021.

La région concentre près de 18,3 % de la population française métropolitaine et 2,8 % de celle de l'Union européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : les 15-59 ans représentent 60,7 % de la population francilienne (56,3 % en France) et les 60 ans, et plus, représentent 19,8 % de la population (25,5 % en France).

ÉCONOMIE

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB **représente environ 31 % de la richesse nationale** et près de 5,3 % du PIB de l'Union européenne. Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,7 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle **rassemble une forte densité d'entreprises technologiques** (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : **34 % des cadres français**. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 25 % des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 22 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité. Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan.

Le « hub » aérien de Paris est un des tout premiers d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol. Avec 70 ports et 6 plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également **la deuxième plate-forme fluviale d'Europe**. Le projet du **Grand Paris**, verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territorial (logements, commerces, bureaux, etc.).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 66,6 millions de nuitées en 2022, dont 54,5 % sont des étrangers. En outre, avec plus de 700 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants dans les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Paris est la deuxième ville du monde accueillant le plus de congrès derrière Barcelone. En 2019, le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 48 % des nuitées de l'hôtellerie francilienne. En 2021 et surtout en 2020, la pandémie a fortement impacté le secteur du tourisme (331 congrès en 2021 contre 1084 en 2019).

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transport en commun sans précédent qui sous-entend une modification substantielle des infrastructures de la région. Ces changements majeurs seront ou ont été amplifiés entre autres par l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris. L'organisation de ces événements s'accompagnera ainsi d'importants investissements concernant les équipements sportifs, le réseau de transport, l'accès au logement, les services publics, la lutte contre la pollution, le recyclage des déchets, etc.

EMPLOI

Au 1^{er} janvier 2021, l'Île-de-France comptait plus de **6,5 millions d'actifs**, dont **5,4 ayant un emploi** : 75,3 % des hommes et 68,2 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe.

Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 21 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissent comme suit en 2021 :

CATÉGORIES D'ACTIF		% TOTAL D'ACTIFS	OBSERVATIONS
Salariés	Cadres et professions intellectuelles	36,1	Ingénieurs, Cadres, Professeurs, Médecins, Journalistes
	Employés	24,4	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulancier, etc.
	Ouvriers	11,4	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers, etc.
	Professions intermédiaires	23	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé
Non-salariés	Chefs d'entreprise, artisans, commerçants	5	
	Agriculteurs	0,1	

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (34,2 % contre 16,3 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non-marchands et salariés des particuliers employeurs) :

	PART DES EMPLOIS FRANCILIENS VIS À VIS DE LA FRANCE				
	2007	2011	2017	2019	2021
Industrie	15,2 %	14,32 %	14,02 %	13,81 %	13,52 %
Construction BTP	17,5 %	18,22 %	20,25 %	21,02 %	21,04 %
Tertiaire marchand	28,2 %	30,48 %	29,91 %	29,97 %	29,12 %

BUDGET (SOURCE : CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE)

En 2023, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 5 milliards d'euros (dont transport et mobilité 1,6 Md€, emploi et formation 600 M€, enseignement secondaire (lycées) 850 M€).

LOGEMENT

En 2019, le parc total de la région comptait 5,8 millions de logements dont 90 % de résidences principales, soit 14,7 % du parc métropolitain.

À fin septembre 2023, 56 900 nouveaux logements ont été autorisés, soit **-33 %** par rapport à l'année

précédente. 51 700 logements ont été mis en chantier, soit -18,1 % par rapport à l'année précédente (tableau de bord conjoncture économique IDF - Insee).

BUREAUX

En 2023, la demande placée de bureaux en Île-de-France a totalisé **1,9 million de m²** et recule de -17 % par rapport à 2022, revenant au niveau de 2021.

Les commercialisations se sont plus que jamais concentrées à Paris, qui représente 46 % du volume placé total francilien. La capitale est suivie de loin par le croissant ouest (21 %) puis la grande couronne (12 %), en rebond d'une année sur l'autre, alors que le poids en volume de la petite couronne (14 %) et de La Défense (7 %) diminuent.

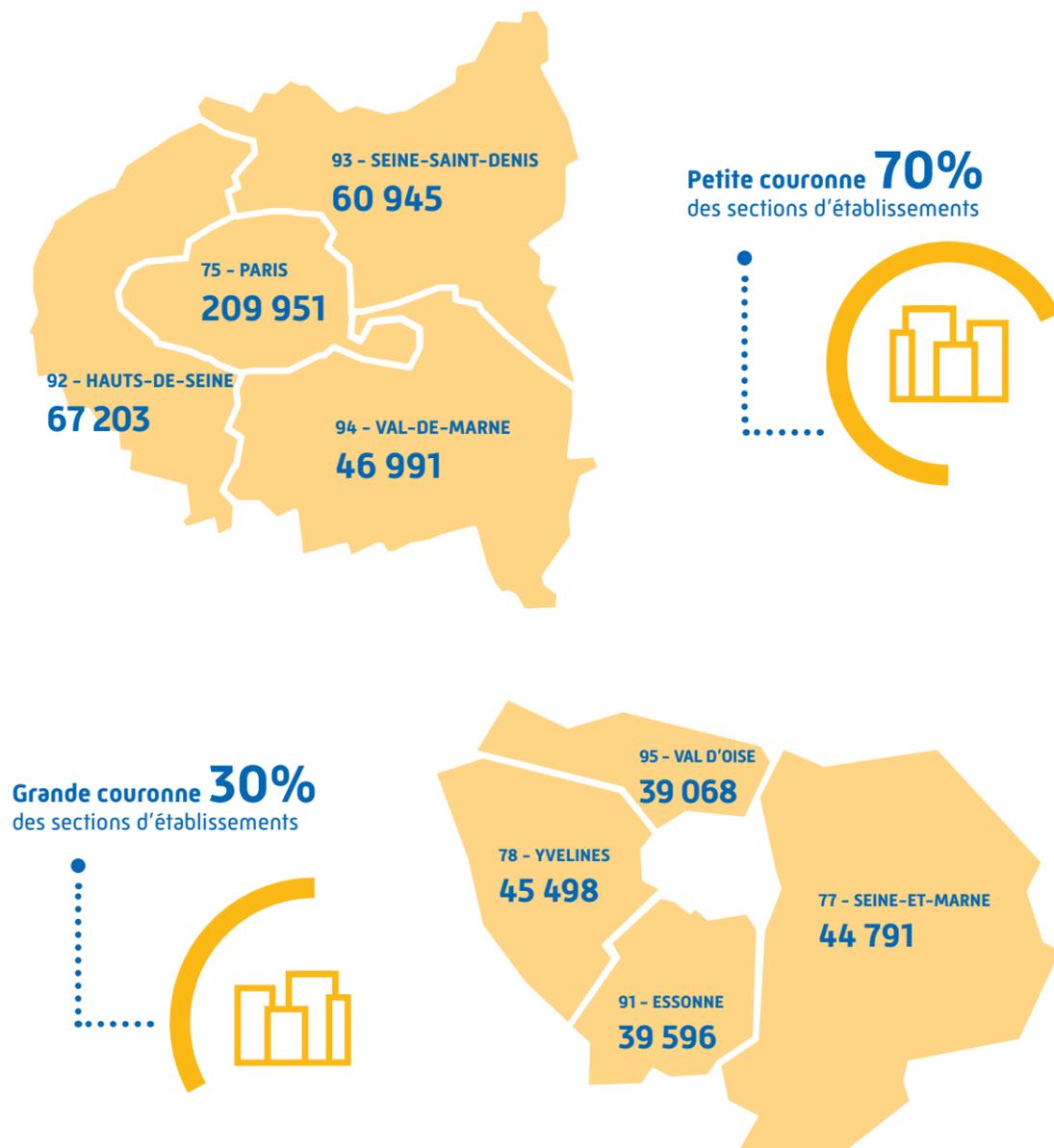
NOMBRE DE SECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS, DE SALARIÉS ET SINISTRALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Les chiffres suivants sont issus des statistiques régionales 2022 (extraction de la source Cnam en mai 2023) présentés aux CTR de mai 2024.

Les données de sinistralité 2022 sont à prendre avec réserves, étant inférieures à ce qui pouvait être attendu.

● RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

On dénombre 554 043 sections d'établissements dans la région, dont l'implantation géographique est la suivante :



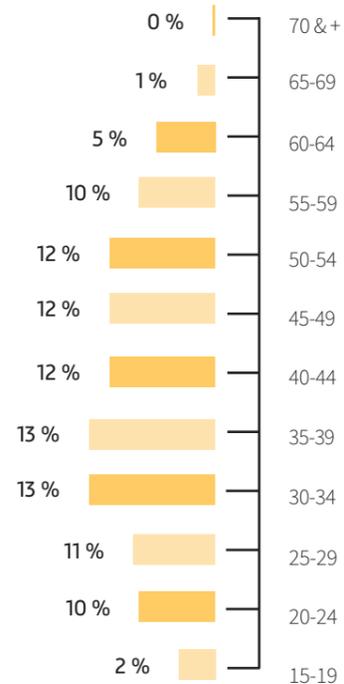
● RÉPARTITION PAR CTN

CTR	CTN	Libellé CTN	Nombre de Sections d'Établissement (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT Trajets	Nombre d'AT Trajets mortels	Nombre de MP
1	A	Métallurgie	14 569	247 844	3 475	6	953	4	410
	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	1 060	44 818	478	0	175	2	73
2	B	Bâtiment Travaux Publics	77 909	436 393	10 078	33	1 125	10	1039
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5 858	42 677	859	0	186	0	153
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre	68 250	660 955	17 265	26	2 870	5	539
	D	Services, commerces et alimentation	79 643	585 244	15 268	8	3 584	9	1131
	G	Commerces non alimentaires	121 718	711 648	9 098	17	2 815	7	507
4 et 5	H	Activités de services I	128 790	1 619 403	6 797	25	4 339	6	387
	I	Activités de services II et travail temporaire	56 246	803 094	20 746	21	5 444	6	1110
	Z	Compte spécial	0	0	0	0	0	0	666
Total			554 043	5 152 076	84 064	136	21 491	49	6 015

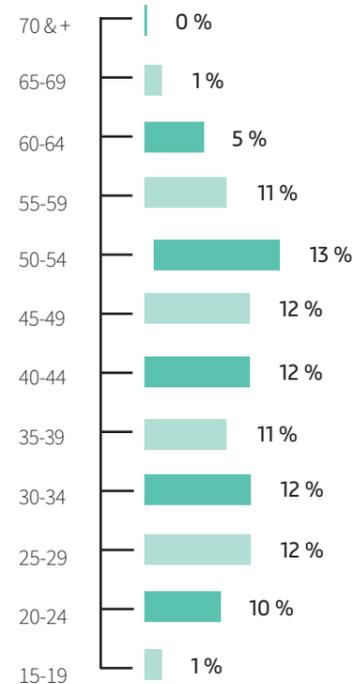
● RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR SEXE ET PAR ÂGE EN 2022

Age tranche	Hommes		Femmes		Total Île-de-France		Part femmes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
15-19	1 044	2 %	377	1 %	1 421	2 %	27 %
20-24	5 038	10 %	3 198	10 %	8 236	10 %	39 %
25-29	5 664	11 %	3 986	12 %	9 650	11 %	41 %
30-34	6 522	13 %	3 771	12 %	10 293	12 %	37 %
35-39	6 591	13 %	3 677	11 %	10 268	12 %	36 %
40-44	6 388	12 %	3 809	12 %	10 197	12 %	37 %
45-49	6 341	12 %	4 034	12 %	10 375	12 %	39 %
50-54	6 068	12 %	4 102	13 %	10 170	12 %	40 %
55-59	5 058	10 %	3 537	11 %	8 595	10 %	41 %
60-64	2 351	5 %	1 651	5 %	4 002	5 %	41 %
65-69	439	1 %	312	1 %	751	1 %	42 %
70 & +	59	0 %	47	0 %	106	0 %	44 %
Total	51 563	100 %	32 501	100 %	84 064	100 %	39 %

Part des hommes dans les accidents du travail



Part des femmes dans les accidents du travail



● RÉPARTITION PAR TRANCHE D'EFFECTIF

Tranche d'effectif	Nombre de Sections d'Établissement (SE)	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre d'AT mortels	Nombre d'AT Trajet
1 à 19	455 761	1 611 704	22 528	34	5 712
20 à 49	23 902	729 371	16 541	28	3 664
50 à 199	11 646	1 070 125	22 361	34	5 193
200 à 299	1 363	329 769	5 463	8	1 504
300 à 1499	1 702	951 999	12 036	22	3 934
1500 et plus	161	459 113	4 801	7	1 383
Indéfini ou non précisé	59 508	-5	334	3	101
Île-de-France	554 043	5 152 076	84 064	136	21 491

● SINISTRALITÉ ÎLE-DE-FRANCE PAR DÉPARTEMENT

Départements	SE	Salariés	AT avec arrêt	AT trajet	AT mortels	MP
75	209 951	1 599 610	15 919	6 355	26	1 707
92	67 203	1 008 320	9 027	3 501	23	641
93	60 945	544 992	11 277	2 674	17	627
94	46 991	434 260	8 762	2 032	10	568
Petite couronne	385 090	3 587 182	44 985	14 562	76	3 543
en %	70 %	70 %	54 %	68 %	56 %	59 %
77	44 791	408 555	13 471	2 016	18	792
78	45 498	438 134	6 988	1 486	16	602
91	39 596	387 494	9 847	1 835	20	543
95	39 068	330 711	8 773	1 592	6	535
Grande couronne	168 953	1 564 894	39 079	6 929	60	2 472
en %	30 %	30 %	46 %	32 %	44 %	41 %
Total	554 043	5 152 076	84 064	21 491	136	6 015

● DÉTAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

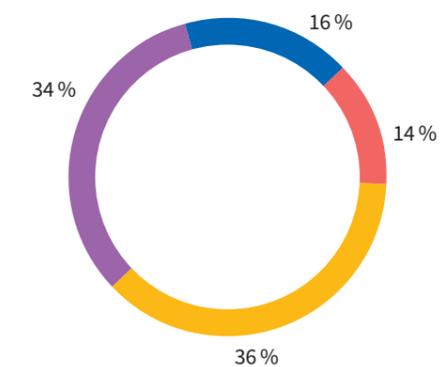
Industrie - CTN A, CTN C, CTN E et CTN F

BTP - CTN B

Commerce - CTN D et G

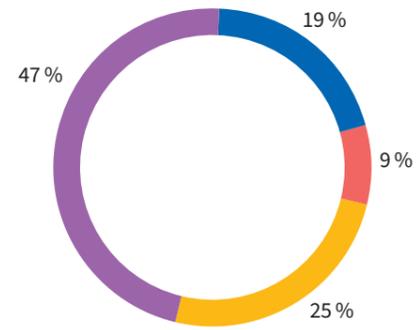
Services - CTN H et I

Établissements



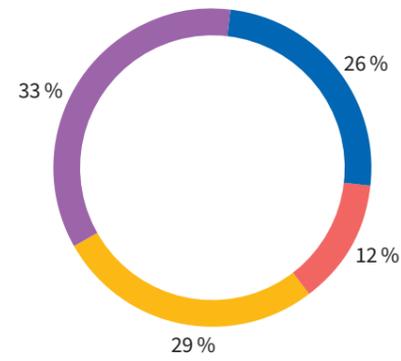
● Industrie	89 737
● BTP	77 909
● Commerce	201 361
● Service	185 036
Total	554 043

Salariés



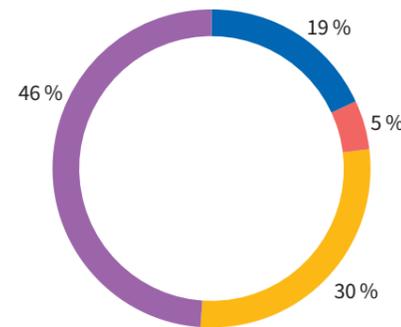
● Industrie	996 294
● BTP	436 393
● Commerce	1 296 892
● Service	2 422 497
Total	5 152 076

AT avec arrêt



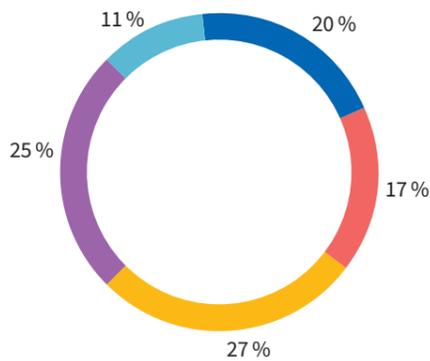
● Industrie	22 077
● BTP	10 078
● Commerce	24 366
● Service	27 543
Total	84 064

AT trajet



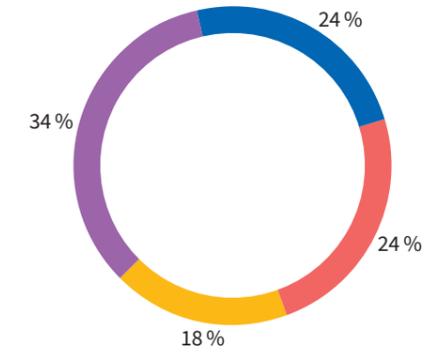
● Industrie	4 184
● BTP	1 125
● Commerce	6 399
● Service	9 783
Total	21 491

MP



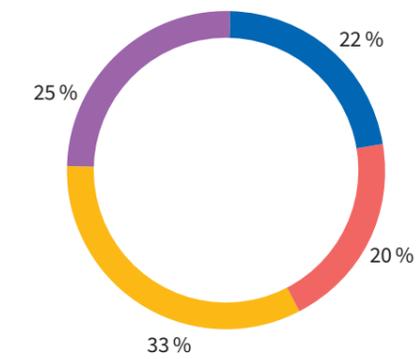
● Industrie	1 175
● BTP	1 039
● Commerce	1 638
● Service	1 497
● Compte spécial	666
Total	6 015

AT mortels



● Industrie	32
● BTP	33
● Commerce	25
● Service	46
Total	136

AT mortels trajets



● Industrie	11
● BTP	10
● Commerce	16
● Service	12
Total	49

Vous trouverez ci-dessous la répartition des décès selon leur cause :

	Nombre AT mortels	
Malaise	96	71 %
Chute de hauteur	8	6 %
Suicide	8	6 %
Heurt par engin	7	5 %
Heurt par pièce	7	5 %
Risque routier	5	4 %
Asphyxie/intox.	3	2 %
Agression	1	1 %
Electr./Expl./Incendie	1	1 %
Total décès	136	100 %

	Nombre trajet mortels	
Route	29	59 %
Malaise	15	31 %
Heurt engin	3	6 %
Agression	1	2 %
Chute de plain-pied	1	2 %
Total général	49	100 %

2 PRÉSENTATION DE LA DRRP

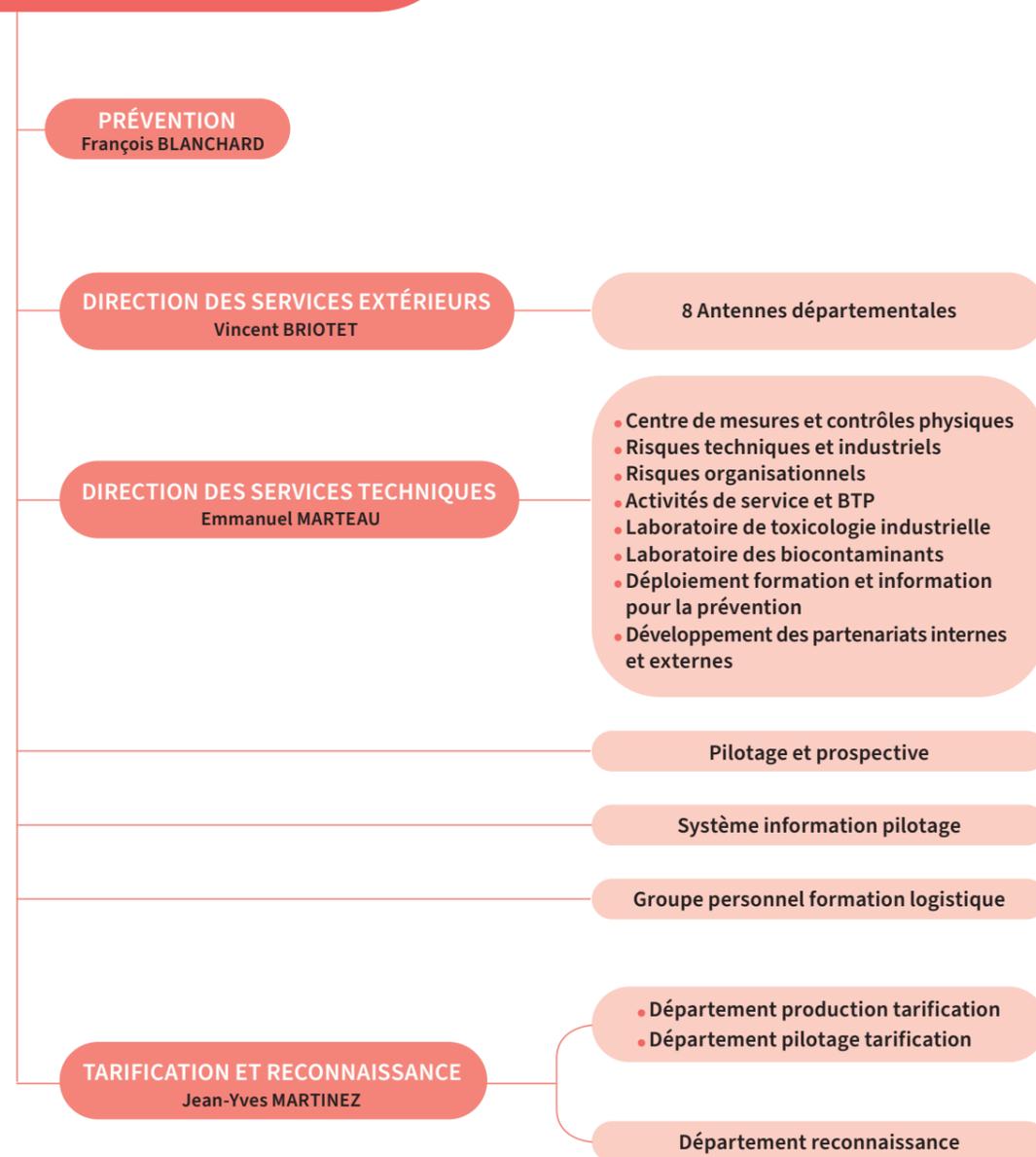
Le service prévention contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises.
 Le département tarification calcule et notifie les taux de cotisations AT/MP.

STRUCTURES

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la direction régionale des risques professionnels (DRRP) de la Cramif est composée du service prévention et de la direction tarification et reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité de l'ingénieur conseil régional (ICR).

DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

François BLANCHARD



SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le service prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant un ensemble de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

LA CRAMIF, UN ORGANISME PARITAIRE

L'instance décisionnelle relative aux missions de la DRRP est la commission régionale des Accidents du Travail – Maladies Professionnelles (CrAT/MP). Cette commission du Conseil d'administration (CA) de la Cramif est une structure strictement paritaire composée de 5 membres du collège des salariés et de 5 membres du collège des employeurs. Ses principales missions sont :

- de formuler un avis au CA sur le CPG et les budgets alloués à la tarification et à la prévention et assurer leur suivi,
- d'examiner les rapports d'activité de la DRRP,
- de prendre, après avis favorable du comité technique régional (CTR) concerné, toute décision concernant les demandes de ristourne par les entreprises, les propositions formulées par la DRRP (plan d'action du service...), les dispositions générales et les recommandations, les propositions de récompense aux salariés des entreprises franciliennes.

La Cramif dispose de 5 CTR, structures également strictement paritaires chargées d'assister le CA de la Cramif pour les questions relatives à la prévention et à la tarification des risques professionnels. Ces comités sont organisés par secteurs d'activités, leurs membres sont donc représentatifs des branches professionnelles relevant du domaine de compétence de chaque CTR. Chaque CTR peut créer :

- une commission paritaire permanente de tarification (CPPT) pour statuer sur les dossiers de majoration ou de minoration de cotisation des entreprises franciliennes, préparés par le service prévention,
- une ou deux commissions temporaires de prévention (CTP) pour examiner certaines problématiques, rédiger des recommandations, des guides de bonnes pratiques.

● DIRECTION DES SERVICES EXTÉRIEURS (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus prévention.

ATTRIBUTIONS

- Développer sur le terrain la prévention des risques professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé
- Aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de prévention, à intégrer les principes généraux de prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle
- Utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des CTR, de la CrAT/MP et CA : minoration de taux de cotisations (ristournes), majorations de taux de cotisations (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses
- Octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des subventions prévention

A noter : la DSE participe à l'encadrement des contrôleurs de sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

● DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (DST)

Les rôles et missions de la DST s'articulent autour de 3 axes principaux : expertise technique d'estimation des risques et d'ingénierie de prévention, pilotage de programmes prioritaires ou actions particulières et animation de partenariats institutionnels internes comme l'animation des CTR ou externes comme la coordination des relations avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

Chacun des 8 services techniques s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention spécifiques :

CENTRE DE MESURES ET CONTRÔLES PHYSIQUES (CMP)

- Expertise en ambiances physiques
- Réalisation de mesures et de conseils en ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques
- Conseils en prévention des risques physiques

RISQUES TECHNIQUES ET INDUSTRIELS (RTI)

- Équipements de travail
- Métallurgie, garages, centres de contrôle technique, déchets

- Risque routier
- Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale Epicea

RISQUES ORGANISATIONNELS (RO)

- Risques TMS – Ergonomie
- Risques psychosociaux
- Commerces et industries de l'alimentation
- Logistique – Restauration collective

ACTIVITÉS DE SERVICE, BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS (ASBTP)

- Bâtiment & Travaux Publics
- Intérim
- Sanitaire et médico-social

LABORATOIRE DE TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE (LTX)

- Expertise en risque chimique
- Réalisation de prélèvements (atmosphériques et surfaciques) et d'analyses d'agents chimiques dangereux
- Conseils en prévention du risque chimique

LABORATOIRE DES BIOCONTAMINANTS (LBC)

- Expertise en risque biologique
- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bio-aérosols, produits ou échantillons surfaciques
- Conseils en prévention du risque biologique

DÉPLOIEMENT FORMATION ET INFORMATION POUR LA PRÉVENTION (DFI PRÉV)

- Ingénierie de formation à la prévention
- Formations inter et intra entreprises
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (Éducation nationale, CFA, enseignement supérieur, fédérations professionnelles)
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisés dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données, etc.), réponses aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNES ET EXTERNES (DPIE)

- Coordination de la prévention par la contractualisation de relations avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) et la Drieets à travers les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom)

- Expertise au travers des partenariats avec les 6 unités du centre régional de consultations de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE)
- Coordination des actions régionales de prévention du Plan régional santé au travail (PRST)
- Recherche de synergies avec les autres acteurs institutionnels : Drieets, OPPBTP, Aract, Cnav, ARS Île-de-France

La DST a aussi en charge l'animation des comités techniques régionaux (CTR), l'organisation des Trophées Cramif, l'encadrement des ingénieurs conseils en agrément, l'organisation des réunions techniques de service (RTS), l'appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles (en lien avec le département reconnaissance) et la coordination des actions de normalisation (en lien avec Eurogip).



● SERVICES FONCTIONNELS

PILOTAGE ET PROSPECTIVE (PP)

Le service a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP. Il assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus prévention.

ATTRIBUTIONS

- Apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique)
- Élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP
- Réaliser le bilan annuel d'activité de la DRRP
- Coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du service dans le cadre des CPG AT/MP
- Assurer la maîtrise des risques au travers du référentiel national partagé du processus santé au travail

SYSTÈME D'INFORMATION ET PILOTAGE (SIP)

ATTRIBUTIONS

- Assurer l'interface entre le service prévention et la direction des systèmes d'information (DSI) de la Cramif
- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes
- Produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution
- Répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques
- Développer des applicatifs pour le compte du service prévention ou d'autres secteurs de la caisse en liaison avec la DSI de la Cramif

GROUPE PERSONNEL FORMATION ET LOGISTIQUE (GPF)

ATTRIBUTIONS

- Recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la direction des ressources humaines de la Cramif
- Préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi
- Préparer les dossiers de la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et du Conseil d'administration (CA)
- Assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité
- Traiter le courrier (arrivée/départ)
- Gérer le patrimoine et les locaux
- Gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers

DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

Le département tarification des risques professionnels a pour mission de calculer et notifier les taux de cotisations accident du travail et maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement (nombre de salariés), de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés et de leur rémunération.

● DÉPARTEMENT PRODUCTION TARIFICATION

SERVICES TECHNIQUES

ATTRIBUTIONS

- Créer et classer les établissements
- Gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs
- Traiter les affaires contentieuses
- Codifier les DAT

GESTION DE LA RELATION À L'USAGER - GESTION DU RISQUE

ATTRIBUTIONS

- Effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux fonctions supports de nature administrative, etc.)
- Assurer une mission de conseil auprès des entreprises
- Élaborer des plans d'actions et de suivis de lutte contre la fraude
- Gérer l'offre de service « entreprises »

DÉPARTEMENT PILOTAGE TARIFICATION INTERVENANTS BUREAUTIQUE, RÉSEAU ET APPLICATIFS (IBRA)

ATTRIBUTIONS

- Assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes

CELLULE TECHNIQUE ET PILOTAGE

ATTRIBUTIONS

- Planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les

évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales

- Établir des plans d'actions après l'analyse des anomalies relevées par la direction comptable et financière

UNITÉ LOGISTIQUE

ATTRIBUTIONS

- Identifier et ventiler par gestionnaire de dossier, les documents reçus dans la GED
- Identifier et ventiler les articles qui, lors de leur intégration dans le SNTRP, n'ont pas pu être affectés au gestionnaire du dossier

UNITÉ PERFECTIONNEMENT ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (UPCP)

ATTRIBUTIONS

- Mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation
- Réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel
- Gérer la documentation et suivre la réglementation
- Prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU)
- Prendre en charge pour le compte du réseau dans le cadre de la mission déléguée, la maintenance de la documentation associée à la formation nationale StarTech, mise à jour/refonte des modules, alimentation de la banque des questions, exercices, contrôles, etc.
- Prendre en charge pour le compte du réseau l'animation de modules dans le cadre de la formation nationale StarTech
- Effectuer des travaux et/ou participer à des groupes de travail pour le réseau
- Mettre en œuvre des formations internes en matière de tarification hors formation professionnelle



CONTENTIEUX TARIFICATION

Le contentieux tarification est intégré au département des affaires juridiques.

ATTRIBUTIONS

- Rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la cour d'appel d'Amiens à l'occasion des recours des entreprises, relatifs aux taux de cotisations AT/MP
- Assurer la représentation de toutes les caisses régionales devant cette juridiction
- Analyser les décisions de condamnation des caisses rendues par la cour d'appel d'Amiens afin de déterminer l'opportunité de se pourvoir en cassation et rédiger le cas échéant des lettres d'instruction à l'avocat

DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liées aux risques professionnels et comme public l'assuré social.

ATTRIBUTIONS

- Transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur
- Répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles
- Préparer les dossiers soumis au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)
- Préparer les dossiers soumis à la commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav)
- Assurer le secrétariat de la commission réclamation compte professionnel de prévention
- Réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter pour avis les conclusions à la commission

LES EFFECTIFS

En chiffres

Service prévention des risques professionnels

230 agents

MÉDECIN CONSEILLER MÉDICAL 1

INGÉNIEURS CONSEILS 50
dont 20 à la direction des services extérieurs et 27 à la direction des services techniques

CONTRÔLEURS DE SÉCURITÉ 91
dont 71 à la DSE et 20 à la DST



13 AGENTS PARATECHNIQUES

75 AGENTS ADMINISTRATIFS
dont 21 cadres et 19 employés à la DSE et 9 cadres et 3 employés à la DST

À ces effectifs, il convient d'ajouter 2 cadres affectés à la direction de la communication.

Direction tarification / reconnaissance des risques professionnels

145 agents

SOUS-DIRECTEUR 1

CADRES 44
dont 1 à la direction, 9 au département pilotage, 30 au département production et 4 au département reconnaissance



5 AGENTS ADMINISTRATIFS

95 TECHNICIENS
tarification au département production dont 1 détaché au service prévention

À ces effectifs, il convient d'ajouter 9 chargés d'affaires juridiques en charge des dossiers cour d'appel d'Amiens à la direction des affaires juridiques et 3 techniciens tarification à la direction comptable et financière (DCF).



3 PLAN D'ACTION DU SERVICE 2019/2023

Pour la période 2019-2023,
le plan d'action du service prévention
s'inscrit dans la continuité du contrat
pluriannuel de gestion (CPG) 2018-2022.

PROGRAMMES NATIONAUX

● PROGRAMME TMS PROS

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 87 % des maladies professionnelles reconnues en France et touchent tous les secteurs d'activité.

Le programme TMS Pros proposé aux établissements depuis 2015, a pour objectif d'aider chacun d'eux à initier et à développer une démarche de prévention structurée et durable. Dotée d'outils réalisés avec l'INRS, l'offre de service TMS Pros vise à :

- diminuer la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles,
- inscrire la prévention des TMS dans un processus d'amélioration continue,
- développer l'autonomie de l'établissement.

Cette démarche en 4 étapes est présentée sur le site ameli.tmspros.fr.

Le cadrage régional de la « saison 2 » a été élaboré en privilégiant les interventions directes dans les établissements ciblés tout en intégrant une approche sectorielle des secteurs prioritaires. En complément de l'approche individuelle, la démarche de prévention ciblant les établissements de Grands comptes a favorisé une approche collective, levier permettant d'agir sur un grand nombre d'établissements.

Les orientations données à cette « saison 2 » ont consisté à :

- poursuivre l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de prévention des TMS,
- améliorer l'offre de service.

Le déploiement de TMS Pros s'est aussi appuyé sur la mobilisation effective des acteurs externes aux entreprises ciblées, impliqués et essentiels dans la démarche TMS Pros (notamment consultants, organismes de formation et SPSTI).

Les équipes de la Cramif ont remis à plusieurs établissements ayant franchi l'étape 4 un certificat qui reconnaît l'engagement de l'entreprise dans la démarche TMS Pros. Il signifie que grâce à l'implication des différents acteurs internes et externes (direction, CSE/CSSCT, managers, collaborateurs, SPSTI), la mise en œuvre de la démarche a permis de réduire les risques de troubles musculosquelettiques auxquels sont exposés les salariés.

Lors d'une conférence réunissant 160 personnes au salon Préventica Paris, des acteurs clés pour la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS pérenne et efficace ont présenté leurs rôles (responsable RH, chargée de missions SST, directeur d'un cabinet d'ergonomie, médecin du travail en SPSTI).

Afin de valoriser l'efficacité de la démarche, de courtes vidéos de 2 minutes ont été réalisées.

En Île-de-France, des entreprises du secteur des Travaux Publics et du Bâtiment se sont portées volontaires pour témoigner des actions engagées.

Malgré des conséquences de la crise sanitaire encore présentes en 2023 dans certains secteurs d'activités, les ajustements des stratégies sectorielles et l'accompagnement par les préventeurs de la Cramif ont permis le déploiement du programme.

L'objectif du programme portant sur un nombre de franchissement d'étapes est atteint.

La nouvelle saison engagée dès 2024 permettra notamment aux établissements de la saison 2 de finaliser la mise en œuvre de leur démarche de prévention des TMS.

BILAN 2019 - 2023



PROGRAMME RISQUES CHUTES PROS

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité du programme « Chute BTP » initié en 2019, à savoir :

- Agir vers les maîtres d'ouvrage (MOA) en leur demandant l'intégration des Thématiques Opérationnelles Prioritaires (TOP) en matière de prévention dans les cahiers des charges des marchés de travaux (CCAP, CCTP, etc.) :
 - protections collectives pour les travaux en hauteur,
 - gestion des manutentions et des approvisionnements (continuité des circulations horizontales et verticales),
 - amélioration des conditions d'hygiène (base vie),
 - sécurisation des interventions ultérieures au moyen de protections collectives.
- Agir vers les entreprises intervenant sur les opérations de ces MOA :
 - pour qu'elles respectent les règles de sécurité lorsqu'elles ont la responsabilité de la mise en œuvre des moyens communs (échafaudages, ascenseurs de chantier, plateformes de transport des matériaux, etc.),
 - pour qu'elles mettent à profit ces moyens communs en utilisant des aides techniques adaptées à la manutention des charges (chariots de manutention, diables, palonniers de pose de vitrage, lèves chauffe-eau, etc.) ou en développant de nouvelles stratégies pour maîtriser l'ensemble de leurs risques.

Ainsi, en 2023, la Cramif a, d'une part, accompagné en phase « conception » de leurs projets de construction des maîtres d'ouvrage identifiés pour qu'ils intègrent les TOP dans les pièces constitutives de leurs appels d'offres. D'autre part, elle s'est assurée, auprès des entreprises adjudicatrices, du respect des engagements et de la bonne mise en œuvre des mesures de prévention attendues en phase « chantier ».

Une nouveauté d'importance est cependant apparue en 2023 avec la nécessité d'intégrer dans 10 % de la totalité des projets suivis (soit 81 opérations) 8 chantiers de CMI. Ce secteur du BTP était jusque-là faiblement prospecté et investigué par la Cramif notamment en raison d'un grand nombre de chantiers en Île-de-France (Grand Paris Express, Jeux Olympiques, Notre-Dame de Paris, etc.). Par ailleurs, le caractère discontinu des chantiers de maisons individuelles nécessite une démarche auprès des constructeurs de maisons individuelles par les préventeurs.

Concernant les objectifs et indicateurs CPG, l'année 2023 se caractérise par :

- un maintien des exigences quantitatives : 81 opérations suivies, dont 8 opérations CMI,
- une hausse des exigences qualitatives de 15 %.

Ainsi, en 2023, la Cramif a accompagné 112 opérations de construction (dont 9 opérations CMI) dans le cadre du programme Risques Chutes Pros BTP et près de 60 MOA.

BILAN 2019 - 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de MOA suivis	109	82	62	51	60
Nombre d'opérations évaluées	206	146	-	-	-
Nombre de nouvelles opérations accompagnées	-	-	89	81	112
Nombre de personnes sensibilisées (MOA, MOE, CSPP, entreprises, etc.)	520	701	572	859	536

PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS

Le programme Risques Chimiques Pros vise à mobiliser 5 000 entreprises au cours de la période 2019-2023.

Il a pour objectifs :

- de déployer progressivement la démarche d'évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et en particulier Seirich,
- d'accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés, et en particulier supprimer ou réduire l'exposition aux CMR touchant le plus de salariés,
- d'améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante,
- de mener des campagnes d'évaluation d'exposition à des agents chimiques dangereux dans des situations encore mal connues.

La Cramif coordonne l'action nationale vers les entreprises multi-établissements relevant des centres de contrôle technique (CCT). L'action vers les enseignes de bricolage est portée par les correspondants Grand compte (CGC) des différentes Carsat et de la Cramif.

La Cramif a contribué aux travaux nationaux de la Cnam menés afin de faire évoluer le programme Risques Chimiques Pros :

- réalisation de deux vidéos relatives à la promotion de la démarche Risques Chimiques Pros dans le secteur de la réparation poids lourds et des prothésistes dentaires,
- contribution à la réalisation de 2 parcours Risques Chimiques Pros sectoriels : centres de contrôles techniques et ateliers de réparation automobiles,
- mise à jour de la documentation interne du réseau pour les secteurs d'activité suivants :
 - pilotage : centres de contrôle technique (émissions moteurs Diesel : EMD), ateliers de réparation automobile (EMD), soins et analyses (formaldéhyde),
 - contribution : BTP (silice cristalline et plomb).
- mise à jour de webinaires pour les secteurs d'activité suivants : centres de contrôle techniques / EMD (contribution) et BTP / Plomb (pilotage),
- élaboration de cahiers des charges en vue de la conception d'incitations financières pour l'achat et la mise en place d'un dépoussiéreur.

Au niveau régional, l'accompagnement des établissements dans la démarche s'est poursuivi, que ce soit selon une approche individuelle et dans certains cas selon une approche régionale par enseigne.

BILAN 2019 - 2023

869 établissements ont été ciblés en Île-de-France sur près de 5 000 établissements au niveau national dont :

356 ont fait l'objet d'au moins une intervention d'une unité technique de la caisse



582 ont établi un plan d'action validé par la caisse

385 ont mis en œuvre des actions dont l'efficacité a été vérifiée

121 salariés ont été formés à l'une des formations suivantes :



- participer à une démarche de prévention des risques chimiques,
- piloter et suivre sa démarche de prévention des risques chimiques,
- l'utilisation de l'outil Seirich,
- évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives.



935 528 euros (SPTPE) ont été versés aux établissements pour supprimer les risques liés aux risques chimiques.

● AMIANTE

Concernant le programme « Améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante », l'année 2023 a été marquée par la mise en service national de l'application API DEMAT relative aux opérations de désamiantage (dématérialisation de la saisie des plans de retrait amiante). Cette application est propre au réseau Assurance Maladie - Risques professionnels. Elle permet d'exploiter, à des fins de prévention, les données saisies par les entreprises dans l'application nationale demat@amiante de la DGT. La Cramif est MOA par délégation de la Cnam.

La Cramif assure le rôle de coordination technique pour la prévention du risque d'inhalation de fibres d'amiante dans le réseau. La contribution de la Cramif reste notamment soutenue pour ce qui concerne la représentation de la Cnam aux réunions des comités de certification amiante des entreprises et des organismes de formation. 6 agents ont participé à 57 réunions des 6 comités accrédités.

L'année 2023 a également été marquée par la mise en service du microscope électronique à transmission analytique (META) et du laboratoire de préparation des échantillons à analyser. Ces équipements sont installés au sein du laboratoire de toxicologie industrielle.

● CAMPAGNES INTER-UNITÉS TECHNIQUES

Concernant la campagne « Caractérisation des expositions professionnelles aux gaz anesthésiants dans les cliniques vétérinaires » :

- des recommandations et mesures de prévention en matière de captage et ventilation ont été formulées,
- un webinaire a été organisé le 29 septembre 2023 afin de présenter les résultats de la campagne et les mesures de prévention à mettre en œuvre aux vétérinaires et auxiliaires vétérinaires spécialisés ayant participé à l'étude,
- deux articles présentant les résultats de l'étude ont été publiés dans la revue Hygiène et Sécurité du Travail de l'INRS.

Concernant la campagne « Caractérisation des expositions aux poussières organiques et aux mycotoxines lors du transport et de la transformation des produits céréaliers », plusieurs actions de valorisation de la campagne avec des publications et des communications ont été réalisées :

- présentation des résultats de la campagne à la plénière des centres de mesures physiques - 2023,
- présentation des résultats de la campagne à la plénière risques biologiques - 2023,

- un double article a été proposé à la revue Hygiène et Sécurité du Travail de l'INRS pour une publication en 2024.

● PROGRAMME PRÉVENTION AT

Les sinistres mortels en France représentent, chaque année, environ 650 accidents du travail et 250 accidents de trajets. Au regard des 1,3 million d'accidents de travail et de trajets déclarés, cela reste un phénomène rare mais d'une exceptionnelle gravité et aux implications légales, morales et financières importantes.

Le programme Prévention AT a démarré en septembre 2023. Depuis cette date, tous les sinistres mortels bénéficient d'une gestion attentionnée et particulièrement coordonnée entre les acteurs de l'Assurance Maladie - Risques professionnels (Cnam, Carsat, CGSS et Cramif).

Cette gestion a pour but :

- de procéder aux investigations nécessaires à la prise de décision sur le caractère professionnel du sinistre,
- d'informer l'employeur avec précision sur :
 - le rôle et les missions des caisses,
 - la procédure de reconnaissance, jeu de la présomption et des conséquences,
 - les conséquences d'une éventuelle mise en cause de la responsabilité de l'employeur via la faute inexcusable,
 - les conséquences sur le taux de cotisations de l'entreprise,
 - les attentes en matière de prévention (analyse d'accident de travail, consultation des représentants du personnel, définition et mise en œuvre d'un plan d'action, mise à jour du DUER) pour éviter la répétition de cet accident ainsi que les conséquences d'une inobservation des mesures de prévention demandées par la caisse régionale,
 - les outils proposés et accompagnement par le réseau notamment en matière de prévention.
- de s'assurer que l'entreprise prend les mesures de prévention adaptées pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise et ainsi faire baisser la sinistralité,
- de garantir que les ayants droits ont eu l'information nécessaire sur les démarches à entreprendre pour bénéficier de leurs droits,
- de capitaliser pour approfondir la connaissance des facteurs de risque dans un secteur d'activité et fournir des éléments quant à leur prévention.

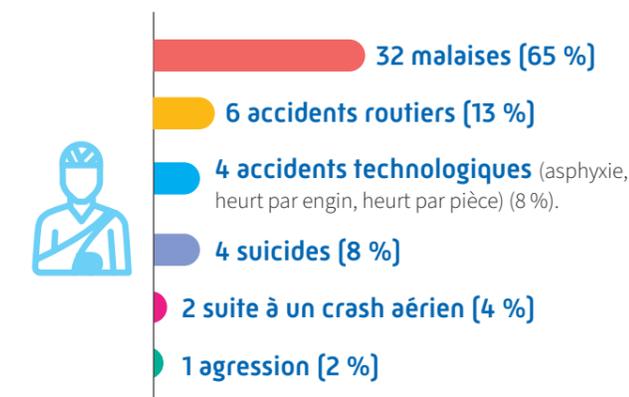
En 2023, l'indicateur de suivi de ce programme porte sur le nombre de concertations opérées vs le nombre de décès constatés dans la région. L'objectif est à 66 % avec un socle à 0 %. Au 20 décembre 2023, le score de la Cramif est de 76 % (47 concertations effectuées).

Au 31 décembre 2023, sur les 4 derniers mois de l'année, 63 sinistres mortels étaient répertoriés en Île-de-France, se répartissant de la manière suivante :

14 accidents de trajet (23 %)



49 accidents du travail dont :



PROGRAMMES RÉGIONAUX

● PROGRAMME D' ACTIONS RÉGIONALES 2023

DÉCHETS

Les actions relatives à la collecte des déchets ménagers initiées entre 2019 et 2022 se sont poursuivies en 2023 :

- Interventions auprès des donneurs d'ordres et prestataires (suppression des derniers flux non conteneurisés, identification et résolution des points noirs, application de la recommandation R 437) sur l'accompagnement des renouvellements de marché et intégration des contraintes de collecte en conception (analyse des CCTP et guides d'implantation), évaluation des mesures d'exposition au risque biologique,
- Intégration des contraintes de collecte des déchets ménagers dès la conception lors de la création des nouvelles infrastructures par les règles d'aménagement des voiries et des quartiers, l'amélioration et la promotion des points d'apports volontaires, et la capitalisation des bonnes pratiques au travers d'une publication,
- Interventions relatives au traitement des déchets issus du BTP ciblant les 4 risques prioritaires : risque de TMS, risque machine, risque de heurts entre piétons et véhicules/engins de manutention, risque d'inhalation de poussières (amiante, silice, plomb).

RESTAURATION COLLECTIVE

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, le secteur de la restauration collective est en perpétuelle adaptation afin de répondre aux nouvelles tendances (offre à emporter, frigo connecté, gestion des déchets, etc.).

En 2023, le service prévention a organisé plusieurs interventions directes auprès des établissements ciblés. L'objectif de ces interventions était d'observer certaines situations de travail et de finaliser les fiches Mémoprev.

Neuf fiches Mémoprev ont été élaborées. La première présente le contexte sectoriel, les suivantes les constats et mesures de prévention par zone d'activité.

Fiches
Mémoprev
restauration
collective



RISQUES

FICHES MÉMOPREV		TMS	Chute de plain-pied	Chute de hauteur	Chimique*	Nuisances sonores
Réception et stockage	Fiche 2	✓	✓	✓	✓	✓
Préparation chaude, préparation froide	Fiche 3	✓	✓	✓	✓	✓
Service en salle	Fiche 4	✓	✓	✓	✓	✓
Plonge	Fiche 5	✓	✓	✓	✓	✓
Répartition et livraison des repas	Fiche 6	✓	✓	✓	✓	✓
Préparation et service dans les satellites	Fiche 7	✓	✓	✓	✓	✓
Assemblage des plateaux	Fiche 8	✓	✓	✓	✓	✓
Risques transverses	Annexe		✓	✓	✓	✓

* Le risque chimique est exclusivement traité dans la fiche transverse.

Le service prévention a participé au salon Restau'Co en juin 2023 durant lequel les premières fiches Mémoprev ont été présentées. Elles ont suscité un intérêt auprès des visiteurs salariés et employeurs venus sur le stand de la Cramif.

Des actions ont été menées auprès des directions nationales ou régionales des principaux Grands comptes de ce secteur d'activité.

LOGISTIQUE

L'Île-de-France est la première région française par la surface de son parc logistique constitué de plates-formes et d'entrepôts. Elle accueille également les sièges sociaux des grandes entreprises du secteur ainsi que les principaux fournisseurs de matériels. Les priorités du plan d'action sont au nombre de trois :

- le renforcement des actions visant à limiter les risques liés aux manutentions manuelles,
- la prévention et la gestion des arrêts de longue durée consistant à prévenir les situations dangereuses les plus graves (écrasement des piétons dans les cours, basculement des chariots fourches hautes, départs intempestifs des camions) ainsi que la désinsertion professionnelle,

- l'implication des directeurs de site et des chefs d'équipe dans la démarche de prévention.

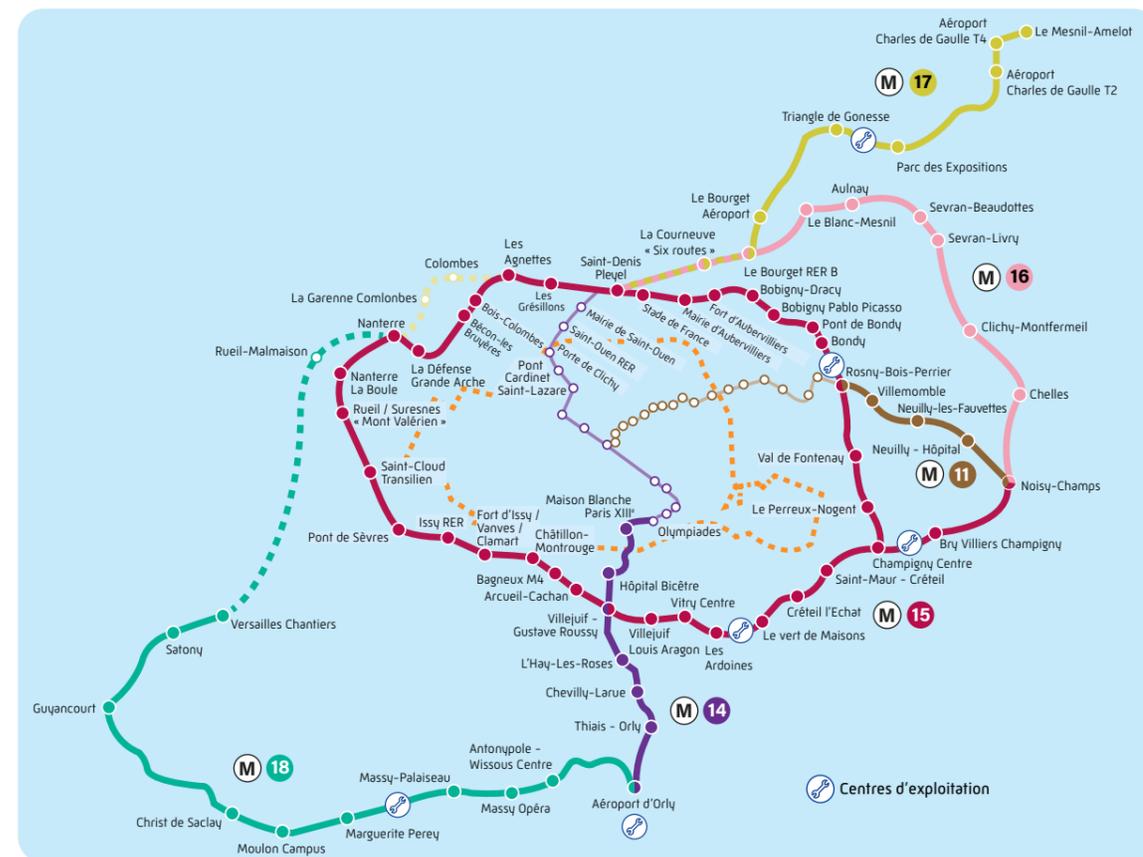
Les entrepôts ciblés ont mis en œuvre progressivement les mesures demandées. Afin de faciliter l'adhésion des entreprises, le service a rédigé onze fiches capitalisant les bonnes pratiques observées. Ces documents sont partagés avec les entreprises lors des visites.

Les sièges sociaux ont collaboré avec la Cramif pour formaliser des engagements nationaux reprenant chacune des thématiques et couvrant l'ensemble de leurs sites. Huit engagements ont été signés depuis 2019. Ils couvrent à présent 60 000 salariés, intérimaires compris.

Des contacts ont été noués avec d'autres sièges sociaux en vue de poursuivre la démarche dans la logistique ainsi que dans le secteur des grossistes alimentaires.

GRAND PARIS EXPRESS

Le Grand Paris Express (GPE), c'est la construction de 200 km de lignes (4 nouvelles et 2 prolongées), de 68 gares, de plus de 200 ouvrages annexes et de 17 sites industriels.



© Société du Grand Paris

Prévu de 2014 à 2030, le GPE a nécessité un budget de 36 milliards d'euros, l'intervention de plus de 6 000 entreprises depuis le début des travaux employant environ 15 000 salariés par an et 29 tunneliers.

Depuis 10 ans, la Cramif accompagne la Société du Grand Paris pour intégrer la prévention dès la conception du projet. En effet, elle a élaboré, grâce à la compétence technique de ses contrôleurs de sécurité et ingénieurs-conseils, un socle d'exigences minimales en matière de prévention qui a été intégré par le maître d'ouvrage au sein même de sa charte de sécurité et de ses clauses marchés.

Suite à deux accidents mortels survenus sur les chantiers du Grand Paris Express en mars et avril 2023, la SGP a créé le conseil de la sécurité des chantiers dans le cadre du plan de renforcement des mesures de sécurité, adopté en mai 2023. Il a pour vocation d'apporter une vision stratégique

supplémentaire à la SGP sur les sujets de sécurité, de lui permettre de recueillir des avis éclairés et d'étudier des solutions très concrètes pour améliorer la sécurité sur les chantiers tout en conservant sa responsabilité de maître d'ouvrage. Cette instance se réunit trois fois par an. La Cramif est représentée par François Blanchard, l'ingénieur conseil régional.

La Cramif intervient sur les 6 lignes concernées (L11, L14, L15, L16, L17 et L18) qui représentent plus de 150 chantiers. En 2023, c'est encore plus de 200 visites de chantiers effectuées par les préventeurs du service permettant le contrôle des mesures de prévention mises en place et des préconisations techniques pour les entreprises, mais aussi vers les donneurs d'ordres. Un exemple concret est la mise en œuvre d'ascenseurs pour accéder aux postes de travail dans les ouvrages de plus de 13,5 mètres de profondeur.



Les préventeurs s'appuient sur des documents publiés par la Cramif comme :

- la DTE 266 - Grand Paris - Travaux souterrains,
- la DTE 278 - Grand Paris - Conception, exploitation et entretien d'une gare.

En 2023, le groupe de travail REX GPE a finalisé la rédaction de cinq fiches de retours d'expérience (fiches REX) permettant de capitaliser les bonnes pratiques de prévention observées sur le terrain notamment pour la réalisation des puits, les travaux de fondations, de réalisation des parois moulées, de terrassement et génie civil et de creusement des rameaux. Elles seront publiées en 2024 sous la référence DTE 288.

Ces bonnes pratiques ont été déployées notamment au travers des échanges à l'occasion des visites de chantiers, de courriers et lors des 15 réunions « conception » en présence des MOA, MOE, CSPS et entreprises.

Le centre de mesures et de contrôles physiques a réalisé des mesures d'éclairement et de vitesse d'air et a préconisé des moyens de prévention à déployer pour éviter les risques liés aux fumées de soudage notamment. Le laboratoire des biocontaminants est intervenu pour une assistance technique à l'analyse des risques d'origine biologique au niveau d'un tunnel et d'un puits de ventilation d'un chantier du Grand Paris. En effet, des développements de moisissures ont été constatés dans certaines zones des tunnels. La présence d'une contamination des locaux par des moisissures est susceptible d'exposer les salariés à des bio-aérosols d'origine fongique et d'induire un risque pour leur santé. Cela a permis de transmettre à l'entreprise des préconisations pour éliminer ces moisissures.

La Société du Grand Paris, principal maître d'ouvrage du Grand Paris Express, est devenue en 2023 la société des grands projets. La loi relative aux services express régionaux métropolitains du 27 décembre 2023 a confié à la Société des grands projets des compétences élargies sur tout le territoire national.

PRÉPARATION DES JO

Se reporter à l'annexe 1 du présent rapport.

● PRÉPARATION DU PROGRAMME D' ACTIONS RÉGIONALES 2024-2027

Le programme d'actions régionales 2024-2027 (PAR) a pour finalité de soustraire des salariés à des situations à risque dans les secteurs d'activités de la région Île-de-France définis comme étant prioritaires par les 5 comités techniques régionaux franciliens.

Ainsi, lors de réunions organisées en 2023, 7 secteurs d'activité ont été proposés par les membres de CTR et validés par la CrAT/MP :

- 281 AD : construction métallique, fabrication de charpentes, fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers hors chantiers). Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage, pliage, tréfilage) et métallurgie des ferro-alliages,
- 502 ZH : dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Mécaniciens-réparateurs n'appartenant pas à un réseau de marque automobile. Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures,
- 714 AC : blanchisserie et teinturerie de gros,
- 371 ZF : traitement des déchets des activités industrielles, économiques et des ménages, récupération, tri, recyclage, valorisation matière y compris démantèlement, désamorçage, démolition de munitions,
- 631 BE : manutention, chargement, déchargement, entreposage de marchandises ou fret dans les ports maritimes et fluviaux, et les aéroports,
- 853 AD : accueil hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes),
- 930 HB : pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires.

À l'issue du CPG, chaque axe du PAR disposera au moins d'un document de référence permettant

d'améliorer les conditions de travail des salariés. Ces documents intégreront des mesures demandées aux entreprises ou aux donneurs d'ordres, en fonction du niveau de maturité des différents axes du PAR.

La déclinaison, auprès des entreprises, des bonnes pratiques de prévention constituera le tronc commun du PAR. L'action couvrira tout le spectre d'intervention de la prévention en partant de l'évaluation des risques à retranscrire dans le DUERP jusqu'aux enseignements pouvant être tirés des accidents du travail ou des maladies professionnelles, et tout particulièrement des accidents mortels liés au travail.

ACTIONS SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION

● FORMATION INITIALE

Se reporter au chapitre sur la formation dans la partie « Activité du service prévention » du présent rapport.

● RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Au-delà des interventions spécifiques menées en entreprises dans le domaine des RPS, l'année a été marquée par la poursuite d'actions inscrites au CPG 2018-2022 en particulier l'identification de consultants référencés susceptibles d'intervenir en Île-de-France.

Dans le cadre de l'animation interne de la thématique, 3 domaines ont été traités en 2023 avec les correspondants des différentes unités du service prévention :

- harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes,
- traitement des alertes,
- accidents de travail « RPS » dont mortels.

Le service a contribué également à la construction de la thématique RPS des futurs CPOM, aux travaux de la CTP du CTR 3 relative à la prise en charge des victimes suite à un braquage et à la construction du futur programme national de prévention des RPS en participant au groupe de travail parcours et offre de prévention.

● GDR ABSENTÉISME ATYPIQUE

Le dispositif GDR absentéisme atypique repose sur la capacité de l'Assurance Maladie - Risques professionnels à donner au dirigeant d'entreprise une vision globale et précise de l'absentéisme au sein de son entreprise. En pratique, le profil de l'entreprise porte sur des indicateurs d'absentéisme avec une comparaison avec les entreprises du même secteur d'activité.

L'objectif prioritaire de ce dispositif est d'obtenir une réduction des dépenses d'arrêt de travail maladie et/ou AT/MP, grâce à des actions de prévention des risques, de développement de la qualité de vie au travail ou de la prévention de la désinsertion mises en place par l'entreprise, de préférence à son initiative et si besoin avec l'appui des compétences des organismes (médicales, sociales, de prévention ou gestionnaire de risque).

Lors de l'action, il est mis à disposition de l'entreprise un profil comparatif, qui distingue les IJ maladie et AT/MP et les paniers de soins concomitants dont les principales causes identifiées sont les TMS, les RPS et les lombalgies.

Les campagnes 2022 et 2023 ciblent les établissements et entreprises de plus de 150 salariés dont les données d'absentéisme respectivement en 2021 et 2022 apparaissent comme étant atypiques pour leur secteur d'activité.

La notion d'atypie est retenue pour cette campagne lorsque le taux d'absentéisme de l'établissement est de plus de 40 % supérieur à celui de la moyenne des entreprises du même secteur d'activité.

En 2023, 34 établissements ont été suivis par le service prévention, dont 4 dans une démarche de prévention des RPS et 24 dans une démarche de prévention des TMS à travers TMS Pros.

La campagne 2023 a permis de retenir 85 établissements, dont 20 ont été sensibilisés par un courrier et 65 par une visite commune du service prévention, de la CPAM et de l'ELSM.

● AIDE ET SOINS À DOMICILE

Une expérimentation aide et soins à domicile a été menée au niveau national pendant la période 2019-2022. Cette expérimentation, menée en coopération avec les acteurs nationaux et régionaux, a permis de sensibiliser et d'agir en prévention dans un grand nombre de structures d'aide à domicile en Île-de-France. La stratégie globale de l'ensemble des actions repose sur une double approche de prévention visant le salarié et la personne aidée. Cette approche aidant/aidé est notamment partagée avec les partenaires et les financeurs.

Les objectifs sont :

- d'améliorer la prévention primaire en favorisant la réalisation et la prise en compte de l'évaluation des risques en amont de l'intervention des salariés,
- de capitaliser les expérimentations, évaluées et validées, dans l'objectif d'un déploiement national.

L'expérimentation intègre trois axes :



1. Développer la coopération avec le service action sociale

En 2022, une convention entre la Cramif et la Cnav a été signée dont un des objectifs est de développer une coopération sur des actions conjointes en matière de prévention des risques professionnels en direction du secteur de l'aide à domicile (employeurs/aidants/aidés) afin d'améliorer la qualité de service et la baisse de l'absentéisme dans ce secteur.



2. Impliquer les partenaires et financeurs dans l'expérimentation

En 2023, la Cramif a continué son action afin d'impliquer les partenaires et financeurs dans la diffusion des outils de prévention en participant à l'animation des plateformes départementales service d'aide à la personne (SAP) en Île-de-France.

Cette même année, la Cramif est intervenue lors d'une conférence organisée par la SMTIF (société de médecine du travail d'Île-de-France) afin de

présenter les actions engagées auprès des structures d'aide à domicile et de répondre à la demande des médecins du travail.

Les collectifs ont été soutenus dans leurs démarches par les conseils départementaux et par la Driets. Sur le plan financier, les OPCO sont sollicités dans le cadre des actions et des diagnostics réalisés dans les structures.

Les plateformes SAP contribuent également en tant que « financeurs » en mettant des moyens humains notamment par l'animation d'ateliers pour les structures d'aide à domicile afin de les accompagner dans les différentes démarches de prévention et/ou de demande de formation auprès des OPCO.



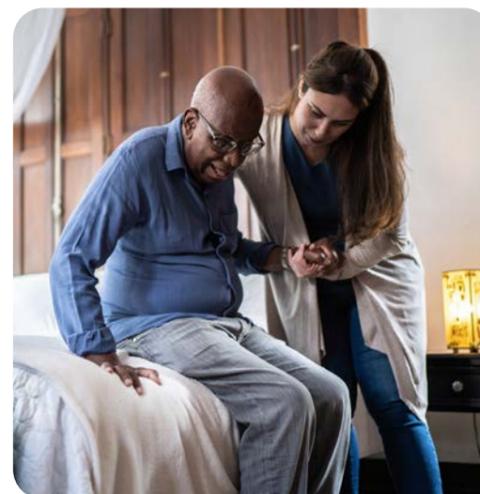
3. Accompagner un collectif de structures d'aide et soins à domicile

En 2023, la Cramif a mené des actions collectives auprès de nombreuses structures d'aide à domicile en partenariat avec les plateformes SAP91 et SAP77. Des prises de contact ont été réalisées avec 2 autres plateformes afin de travailler conjointement.

Ces structures ont pu bénéficier de :

- diagnostics,
- formations sur la prévention des risques professionnels selon des référentiels spécifiques édictés par l'INRS,
- présentations sur des thématiques particulières (gestion des événements graves, aides techniques et financières, maintien en emploi et PDP, santé des dirigeants, etc.).

Dans le cadre de cette expérimentation, la Cramif a accompagné et conseillé une structure nationale du secteur de l'aide à domicile en participant aux différents comités de pilotage durant 4 ans. A ce titre et au regard des travaux et résultats obtenus, un trophée Cramif 2023 a été décerné pour la première fois à une structure de ce secteur.



● TPE

L'objectif de l'offre TPE développée dans la COG 2018-2022 était de proposer aux TPE des outils leur permettant de construire un parcours prévention adapté. Cette offre s'est poursuivie sur le volet communication en 2023.

La Cramif a participé à la réalisation de ces outils en particulier pour les secteurs et métiers suivants :

- vétérinaires,
- hôtellerie,
- traitement et revêtement des métaux,
- commerce automobile
- déménagement.

Fin 2023, le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels compte près de 40 secteurs ou métiers disposant du logiciel OiRA® d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques, de dépliants de sensibilisation et d'informations, de fiches pratiques abordant des solutions de prévention.

Le service prévention a participé aux actions de communication notamment en réalisant des webinaires visant à faire connaître les différentes offres. La Cramif a ainsi présenté, le 13 octobre 2023, l'ensemble de l'offre aux partenaires en capacité de relayer et de faire connaître ces outils aux TPE. Elle a également contribué à son déploiement en présentant, le 12 décembre 2023, directement aux entreprises concernées « OiRA®, un outil pour répondre à votre obligation d'évaluation des risques », le premier d'une série de 3 webinaires, complétés de « Comment construire un plan d'action efficace ? » et « Les clés pour analyser vos accidents du travail et éviter qu'ils ne se reproduisent ».

La Cramif poursuivra son action tant dans le développement de nouveaux outils comme par exemple OiRA® pour les centres de contrôle technique que dans les actions de communication permettant aux TPE de connaître et d'utiliser ces outils.

● PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

BILAN 2019 - 2023

La période 2019-2023 a modifié et surtout **structuré l'écosystème** de la prévention de la désinsertion professionnelle : CPOM PDP, fusion de certains services de prévention et de santé au travail, rapprochement de Pôle emploi et Cap emploi, lancement du PRST 4 avec plusieurs actions dédiées au maintien en emploi. De plus, de nombreuses expérimentations ont été lancées : plateforme PDP de l'Assurance Maladie, expérimentation DGT/Cnam sur l'accompagnement précoce des publics vulnérables, accompagnement des salariés après un cancer, etc.

L'enjeu de ces prochaines années est d'amener les parties prenantes (employeurs, salariés, médecins, IRP, SPSTI, Assurance Maladie) à **interagir** pour offrir aux salariés une **offre de service PDP facile d'accès et cohérente**.

MIEUX CIBLER ET ACCOMPAGNER LES PUBLICS

L'année 2023 a été consacrée à **fiabiliser le processus de détection** des personnes fragilisées afin de **garantir un parcours adapté et sécurisé** en anticipant les ruptures potentielles des droits.

CONTRIBUTIONS 2023

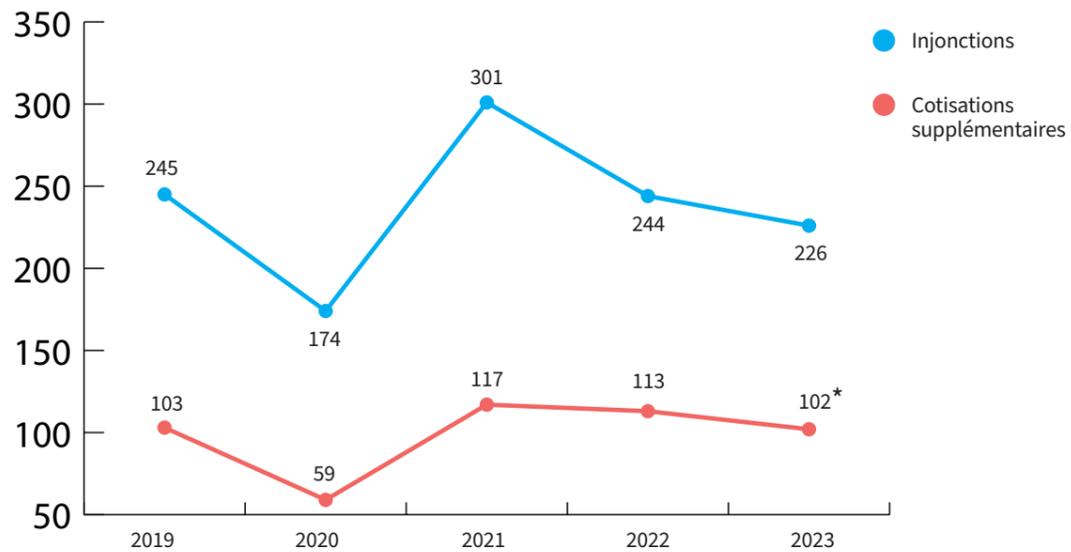
Le service prévention a participé aux travaux suivants :

- animation du groupe de travail sur le volet PDP des futurs CPOM,
- participation au groupe de travail « Maintien dans l'emploi du Prith »,
- mise à jour annuelle du guide maintien en emploi du Prith-IDF,
- pilotage de l'axe « maintien dans l'emploi » du PRST4,
- participation à l'élaboration de quatre webinaires du Prith à destination des SPSTI,
- sensibilisation de quelques établissements du secteur du handicap sur la PDP,
- expérimentation : action de sensibilisation PDP de 30 entreprises sur leurs arrêts de travail AT/MP de longue durée.

INCITATIONS FINANCIÈRES

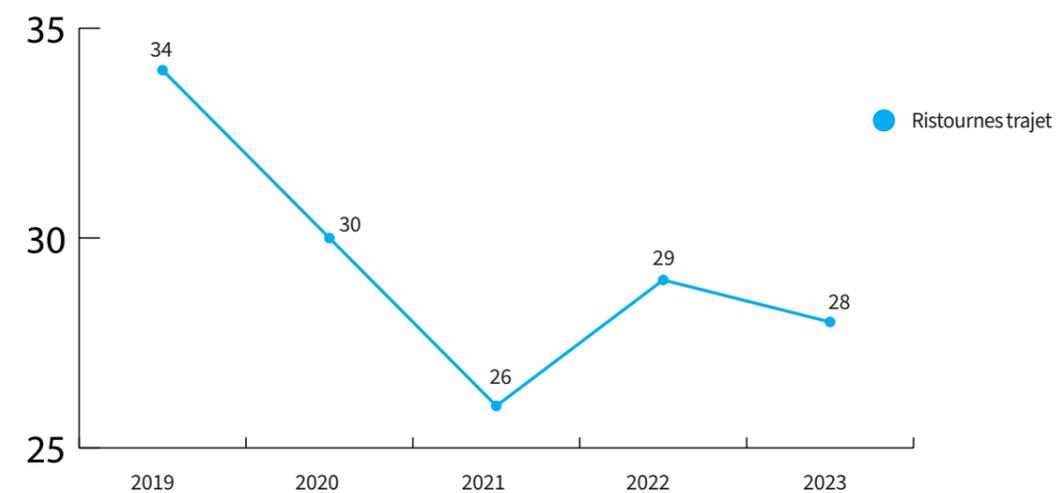
● INJONCTIONS, COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET RISTOURNES

Évolution des nombres d'injonctions et cotisations supplémentaires



*102 cotisations supplémentaires dont 12 à la demande des Carsat.

Évolution du nombre de ristournes trajet



Notifications de décisions

	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	136	82	165	160	156
Ristournes (trajet)	34	30	26	29	28

Synthèse des incitations financières sur le taux de cotisation réparties par CTN/CTR

CTR	CTN	Injonctions	COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES					RISTOURNES	
			Imposition	Répétition	Récidive	Majorations automatiques	Suppressions	Trajet*	
								Instruites	Accordées
1	A Métallurgie	4	0	0	0	1	1	26	26
	E Chimie, caoutchouc et plasturgie	0	1	0	0	0	0	0	0
2	B Bâtiments et Travaux Publics	173	52	0	6	17	41	0	0
	F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
3	C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	9	1	0	0	0	1	0	0
	D Alimentation	20	3	0	0	2	9	0	0
	G Commerce non alimentaire	13	5	0	0	3	1	0	0
4	H I Activités de santé	2	0	0	0	0	0	0	0
5	H Activités de service 1	2	5	0	0	5	1	3	2
	I Activités de service 2	3	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL		226	68	0	6	28	54	29	28

*Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet

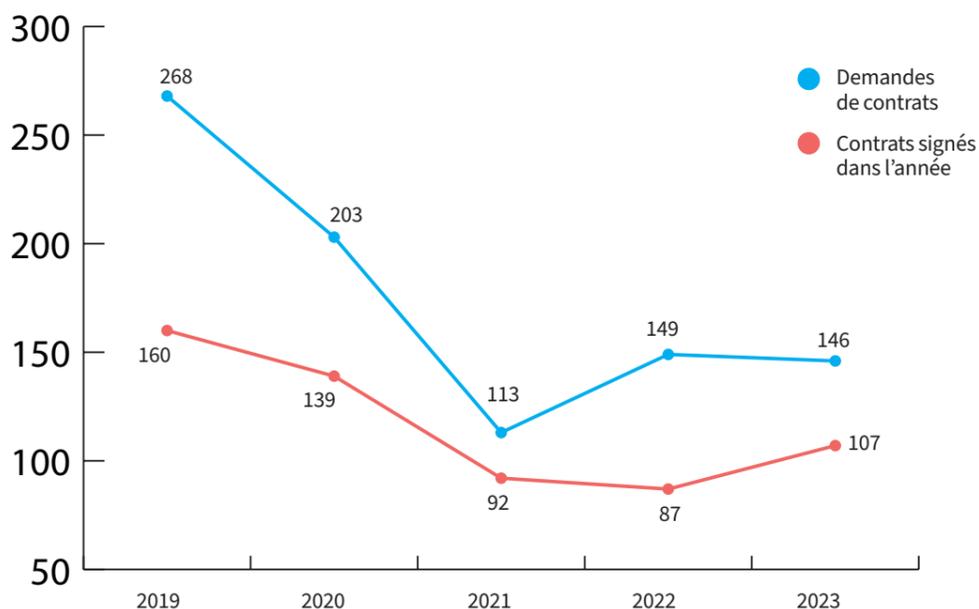
A noter : sept recours gracieux et un mémoire CNITAAT ont été instruits dans l'année civile.

AIDES FINANCIÈRES

CONTRATS DE PRÉVENTION

- 146 demandes de contrats ont été reçues.
- 107 contrats et avenants ont été signés pour un montant total de subvention de 3 273 968 €.
- Le taux de financement moyen des projets est de 32 % (30 % en 2022).
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de 30 597 € (30 056 € en 2022).
- 104 entreprises ont reçu un versement pour un montant de 3 442 729 €.
- Les transformations en subvention ont concerné 97 établissements pour un montant de 3 737 444 €.

Évolution des demandes de contrats comparée aux dossiers signés



Répartition des contrats signés par CTN

CONTRATS ET AVENANTS SIGNÉS EN 2023						
CTN	Nombre	Montant en € Cramif	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat	
A Métallurgie	14	426 853,41	1 176 758,70	36 %	30 489,53	
B Bâtiments et Travaux Publics	7	302 482,48	1 072 534,45	28 %	43 211,78	
C Transports, l'eau, le gaz, l'électricité, le livre et la communication	7	240 653,07	857 095,64	28 %	34 379,01	
D Alimentation	57	1 861 769,73	5 208 524,85	36 %	32 662,63	
E Chimie, caoutchouc et plasturgie	2	67 173,35	143 175,90	47 %	33 586,68	
F Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	5	119 911,18	491 401,54	24 %	23 982,24	
G Commerce non alimentaire	3	113 240,36	350 500,95	32 %	37 746,79	
H Activités de service 1	1	-39 244,88	348 049,16	0 %	-39 244,88	
I Activités de service 2	11	181 129,45	610 613,05	30 %	16 466,31	
TOTAUX	107	3 273 968,15	10 258 654,24	32 %	30 597,83	

Évaluation des conventions nationales d'objectifs (CNO)

En 2023, le service a contribué à l'évaluation de six CNO :

- D049 et H010 « Restauration traditionnelle et d'hôtellerie » pour respectivement 38 et 0 contrats de prévention signés.
- D050 « Filières viande, volaille et produits transformés » pour un contrat de prévention signé.

• G011 « Négocier de matériaux de construction » aucun contrat signé.

• F090 « Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu, carrières » pour 3 contrats de prévention signés.

• D051 « Boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glaces artisanales » pour 7 contrats de prévention signés.

SUBVENTIONS PRÉVENTION

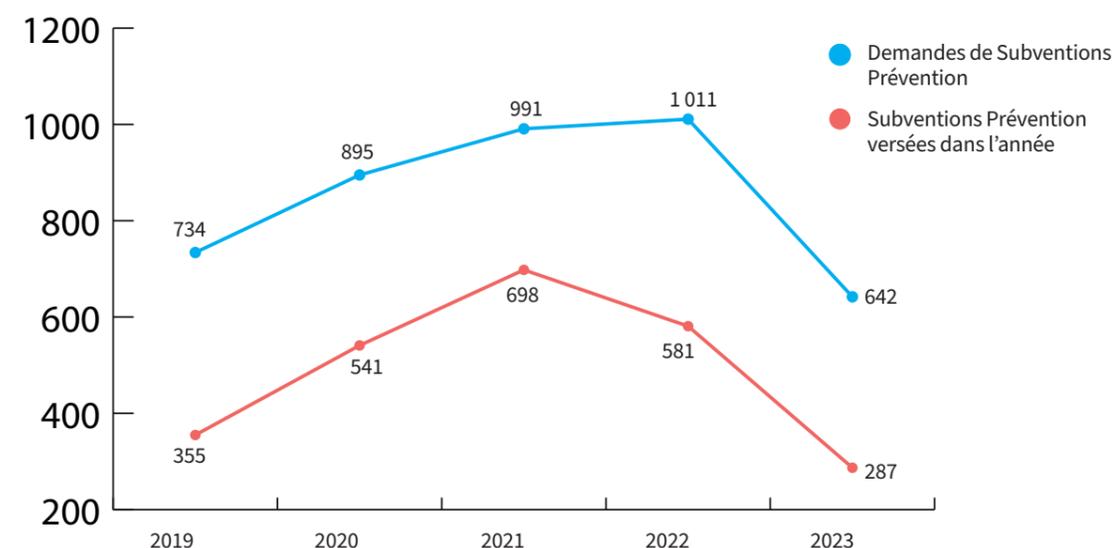
Le nombre de programmes de Subventions Prévention est passé de 16 à 12 en 2023 :

- 11 programmes nationaux,
- 1 programme régional à compter du 1er juin 2023 (caisse sécurisée).

Le bilan des Subventions Prévention 2023 est le suivant :

- 642 dossiers de demandes de Subventions Prévention ont été réceptionnés (616 SP nationales et 26 SP régionales) et 18 contrats TPE,
- 287 Subventions Prévention (286 nationales + 1 SP régionale) ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 2 891 917 €.
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une Subvention Prévention est de 10 076 €.

Évolution des demandes de Subventions Prévention comparée aux dossiers réglés



Répartition des subventions par CTN

CTN	AIDE	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
A	Airbonus	1	5 000,00	5 000,00
	Captage Fumées de Diesel	5	42 865,10	8 573,02
	RC Equipements	2	2 208,25	1 104,13
	Soudage + sûr	2	42 221,40	21 110,70
	TMS Action	5	80 549,15	16 109,83
	TMS Diagnostic et Formation	6	14 970,20	2 495,03
B	Captage Fumées de Soudage	1	2 943,64	2 943,64
	Captage Peinture en Menuiserie	1	4 429,50	4 429,50
	RC Equipements	1	3 550,00	3 550,00
	TMS Action	4	42 290,29	10 572,57
	TMS Diagnostic et Formation	4	14 385,00	3 596,25
	TMS Pros Action	2	36 497,50	18 248,75
	TOP BTP	62	977 791,98	15 770,84
	TOP BTP version 2022	4	61 799,50	15 449,88
C	Captage Fumées de Diesel	1	4 352,41	4 352,41
	RC Equipements	1	3 560,91	3 560,91
	TMS Action	4	57 143,75	14 285,94
	TMS Diagnostic et Formation	1	6 160,00	6 160,00
	TMS Pros Action	1	19 622,50	19 622,50
D	Métiers de bouche +	1	3 600,00	3 600,00
	TMS Action	73	1 038 594,75	14 227,33
	TMS Diagnostic et Formation	68	152 075,70	2 236,41
	TMS Pros Action	5	77 486,26	15 497,25
E	TMS Pros Action	1	5 127,63	5 127,63
F	Captage Peinture en Menuiserie	1	1 656,15	1 656,15
	TMS Action	2	12 577,03	6 288,52
	TMS Pros Action	2	50 000,00	25 000,00
	TMS Diagnostic et Formation	2	3 500,00	1 750,00
G	RC Equipements	1	1 050,00	1 050,00
	TMS Action	3	33 398,42	11 132,81
	TMS Pros Action	2	2 796,02	1 398,01
	TMS Diagnostic et Formation	8	21 471,24	2 683,91
	Caisses sécurisées	1	18 204,50	18 204,50
H	Propreté +	1	2 162,53	2 162,53
	TMS Action	2	17 394,82	8 697,41
	TMS Diagnostic et Formation	4	10 802,89	2 700,72
I	TMS Action	1	13 245,20	13 245,20
	TMS Diagnostic et Formation	1	4 433,10	4 433,10
TOTAL		287	2 891 917,32	10 076,37

RESAFS

RESAFS est un outil développé par la Cramif et déployé nationalement depuis 2020.

En 2023, 97 % des demandes de subvention ont été effectuées par RESAFS via le compte employeur des entreprises, preuve d'une progression constante.

Année	Nombre de demandes de subvention prévention (hors Subvention Covid en 2020)	Nombre de demandes de subvention prévention par RESAFS	Pourcentage
2020	895	24	3 %
2021	991	376	38 %
2022	1011	606	60 %
2023	642	621	97 %

CONTRATS TPE

Répartition des contrats TPE par CTN :

- 12 contrats TPE ont été signés pour un montant total de 206 354 €.
- 18 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 237 602 €.
- Le taux de financement moyen des contrats TPE signés en 2023 est de 40 %.

CTN	Contrats TPE signés en 2023				Contrats TPE versés en 2023			
	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation
C	1	25 000,00	55 979,00	45 %				
D	5	78 308,43	211 201,79	37 %	10	163 494,33	425 969,47	38 %
F	2	32 515,98	68 959,60	47 %	1	7 867,20	19 668,00	40 %
G	3	51 806,00	115 365,40	45 %	5	47 414,47	98 369,50	48 %
H	1	18 724,00	34 508,00	54 %				
I					2	18 826,03	46 977,65	40 %
	12	206 354,41	486 013,79	42 %	18	237 602,03	590 984,62	40 %

SUBVENTIONS PRÉVENTION TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (TI)

Le bilan des SP TI 2021, 2022 et 2023 est le suivant :

- 134 dossiers de demandes de Subvention Prévention TI ont été réceptionnés.
- 2 Subventions Prévention TI en 2023 ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 2 889 €.
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une Subvention Prévention TI est de 1 413 € en 2021, de 1 215 € en 2022 et 1 444 € en 2023.

SPTI	Demandes reçues			2021			2022			2023		
	2021	2022	2023	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
Prévention Maçons Indépendants	4	3					2	1 544,55	772,28			
Prévention Restaurateurs Indépendants	7	23		2	2 826,50	1 413,25	6	10 721,03	1 786,84			
Prévention Métiers du bâtiment Indépendants		81	16				38	43 621,69	1 147,94	2	2 889,01	1 444,51
TOTAL	11	107	16	2	2 826,50	1 413,25	46	55 887,27	1 214,94	2	2 889,01	1 444,51

■ Programme terminé en décembre 2022.

MAÎTRISE DES AIDES FINANCIÈRES

PLAN DE CONTRÔLE INTERNE (PCI)

En application des directives de la Cnam, la DSE a contrôlé un échantillon de 140 dossiers de Subvention Prévention à ordonnancer avant versement par la direction comptable et financière.

Le taux d'anomalie ressort à 3,6 % pour un taux ciblé de 5 %.

Dans le cadre du PCI 2023, la DCF a contrôlé 158 dossiers ordonnancés par la DSE.

Le taux d'anomalie de dossiers ordonnancés avec incidence financière a été de 2,5 % pour un taux ciblé de 5 %.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La DSE a transmis 6 dossiers de subvention prévention et 1 dossier de subvention travailleurs indépendants suspectés de fraude au service des enquêteurs de la direction du pilotage. Ces dossiers ont par la suite été pris en charge par le département des affaires juridiques (DAJ) de la Cramif.

Des actions pénales ont été engagées dans chacun de ces dossiers pour faux et usage de faux au préjudice d'un organisme de Sécurité sociale (arts. 441-1 et 441-6 du Code pénal) et escroquerie au préjudice d'un organisme de Sécurité sociale (Arts. 313-1 à -2 du Code pénal).

En parallèle, le DAJ a initié des procédures de recouvrement aux fins de recouvrer les subventions indues plus rapidement que par la voie pénale.

Au 31 décembre 2023, la somme de 46 687 € a été recouvrée.

D'autres recouvrements devraient parvenir à la Cramif en 2024 après accord sur des échéanciers de remboursement.

AUDIT COUR DES COMPTES

La Cramif a été auditée par la 6^e chambre de la Cour des comptes dans le cadre d'une enquête flash portant sur les subventions à la prévention des risques

professionnels versées par les caisses régionales aux petites entreprises.

Pendant un mois et demi, les enquêteurs de la Cour des comptes ont analysé les processus d'instruction, de contrôle et de versement des Contrats de prévention, Contrats TPE et des Subvention Prévention et leurs mises en œuvre effectives auprès de la DSE et la direction comptable et financière.

La Cnam et deux autres caisses régionales ont aussi été auditées dans le cadre de cette enquête flash.

Le rapport de la Cour des comptes publié le 7 mars 2024 est disponible sur le site www.ccomptes.fr

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

PARTICIPATION AUX TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE NATIONAL

Thème	Nombre de jours
Participation à 15 plénières INRS : « Travail et organisations », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail », « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « Infodoc », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne », « Normalisation »	100
Participation à des groupes de projets (rédaction de guides et refonte d'anciens guides, gestion de base documentaire, groupes d'experts ventilation, demat@miente, etc.)	263
Participation aux dispositifs nationaux de formation : sous-commissions habilitations d'organismes de formation, équipes pédagogiques nationales, FORMIRIS	57
Animation de stages INRS sur divers thèmes	46
Missions informatiques (codification des AT, Medialog+, etc.)	10
Missions nationales déléguées (comités de certification amiante)	86
Convention de délégation Cnam/Cramif : Copilotage RC Pros, coordination nationale amiante, MOA AGAPrev	211
Normalisation	80

NORMALISATION

En 2023, 11 ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité du service prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 80 jours de travail et a concerné essentiellement :

- des équipements de travail : matériels aéroportuaires, machines de fêtes foraines, cabines de métallisation, équipements et systèmes de manutention continue,
- les effets des vibrations sur l'homme,

- le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages,
- le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires,
- le repérage de l'amiante avant travaux et travaux de traitement de l'amiante,
- la prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques,
- les atmosphères explosibles,
- l'évaluation de la conformité de normes « Machines » pour le compte de la commission européenne.

4 ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION

Les actions au profit des entreprises représentent 78.3 % de l'activité du service soit 21 997 jours

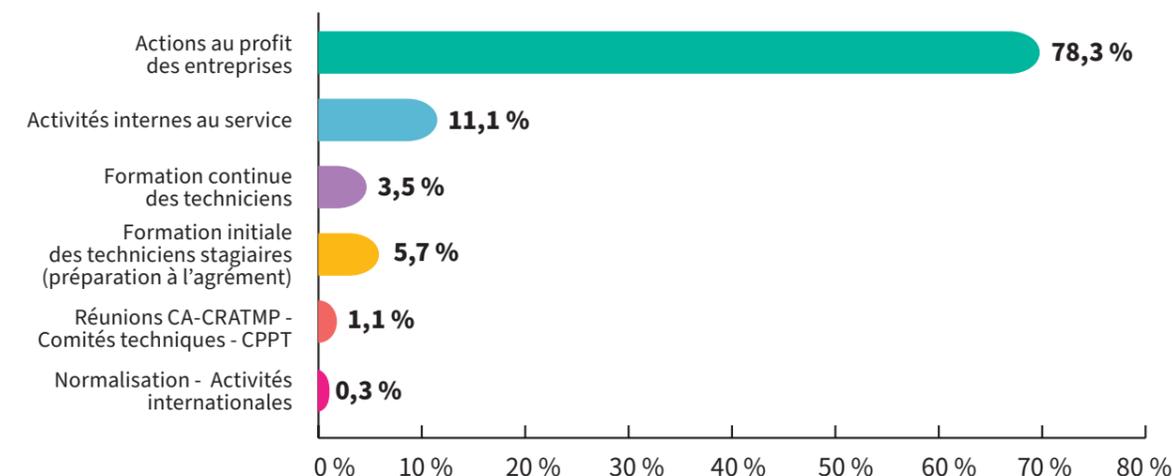
ACTIVITÉ GLOBALE

● ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le service prévention.

Il concerne l'activité des techniciens (ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité) et des agents para-techniques (médecin-conseil, ergonomes, formateurs, psychologues du travail).

L'activité du service prévention a représenté 28 086 jours dont la répartition en pourcentage est présentée ci-dessous :

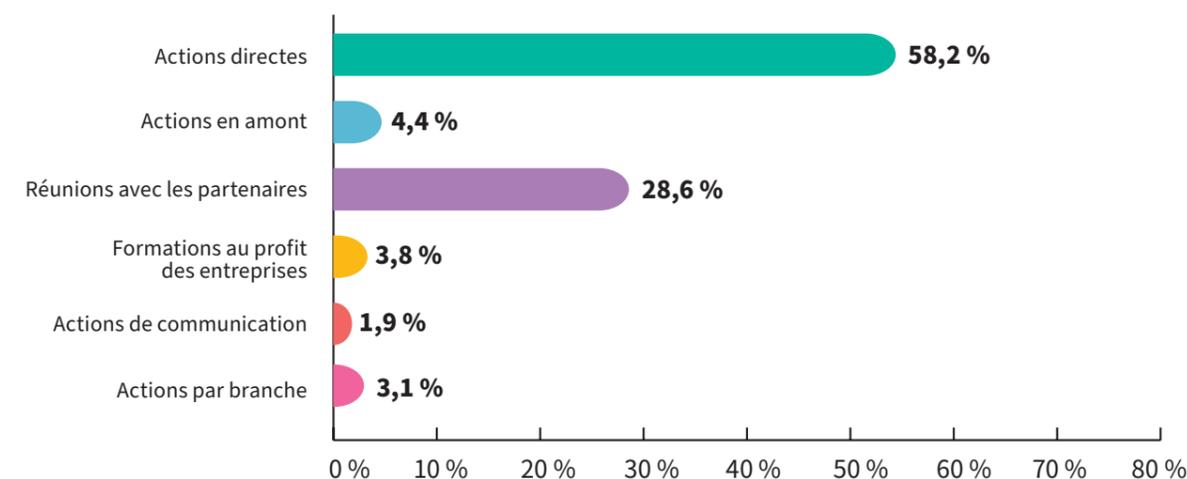


Il est à noter que les règles de codification ont été modifiées en cours d'année. Ce qui explique une augmentation des activités internes au service puisque tout l'aspect « pilotage et accompagnement des différents programmes nationaux et régionaux » est regroupé avec les activités de gestion administrative au même titre que les entretiens d'évaluation (EAEA) par exemple. Par ailleurs, dans le cadre de la transformation du service, les techniciens y ont consacré près de 384 jours.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du temps consacré par les assistantes aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le service prévention.

● ACTIONS AU PROFIT DES ENTREPRISES

Les actions aux profits des entreprises (répartition des 78,3 %, soit 21 997 jours) se décomposent de la manière suivante :



THÈMES NATIONAUX

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours	% du nombre de jours au profit des entreprises
TMS Pros	5 579	2 559	11,63 %
Approche sectorielle BTP	2 878	1 116	5,07 %
Risques Chimiques Pros	6 130	2 893	13,15 %
Programme Prévention AT	597	253	1,15 %
Formation initiales et nouveaux embauchés	515	348	1,58 %
Approche sectorielle SMS	614	356	1,62 %
Approche sectorielle intérim	22	8	0,04 %
RPS	408	243	1,10 %
TPE	215	115	0,52 %
Absentéisme atypique en entreprise	456	204	0,93 %
Contribution aux travaux du réseau national Cnam	2 546	1 731	7,87 %
Contribution aux travaux du réseau national INRS	1 377	977	4,44 %
Grands comptes	165	80	0,36 %
C2P	607	279	1,27 %
Programme Prévention AT	911	496	2,25 %
CLST	425	191	0,87 %
TOTAL	23 445	11 849	53,87 %

THÈMES RÉGIONAUX

À titre indicatif, une action peut cibler plusieurs thèmes :

Thème	Nombres d'actions	Nombres de jours	% du nombre de jours au profit des entreprise
Paris Capitale dont :	2 802	1 264	5,75 %
Tourisme	487	170	0,77 %
Grand Paris Express	617	283	1,29 %
Aéroportuaire	684	365	1,66 %
Logements collectifs	357	103	0,47 %
Collecte déchets ménagers	406	202	0,92 %
Restauration collective	251	141	0,64 %
Logistique	305	192	0,87 %
JO 2024	405	202	0,92 %
Lutte contre la fraude	36	15	0,07 %
PRST, SPSTI	686	406	1,85 %
PDP	205	149	0,68 %
Démarches aux sièges	133	78	0,35 %
Plan de contrôle SPTPE	94	31	0,14 %
TOTAL	4 666	2 337	10,62 %

ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISES

Les actions directes en entreprises (répartition des 58,2 %, soit 12 793 jours) se décomposent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES ACTIONS DIRECTES EN ENTREPRISE PAR CTN

CTN	Établissement	Salariés	AT avec arrêt
A	4,34 %	39,21 %	26,77 %
B	2,32 %	20,44 %	22,52 %
C	1,22 %	28,47 %	38,32 %
D	1,61 %	16,78 %	31,14 %
E	8,54 %	22,50 %	40,00 %
F	3,39 %	23,88 %	39,39 %
G	0,74 %	11,96 %	24,32 %
H	0,50 %	7,44 %	16,49 %
I	1,36 %	19,14 %	20,29 %
Total	1,30 %	16,71 %	26,36 %
En nombre	6 660	760 810	21 448

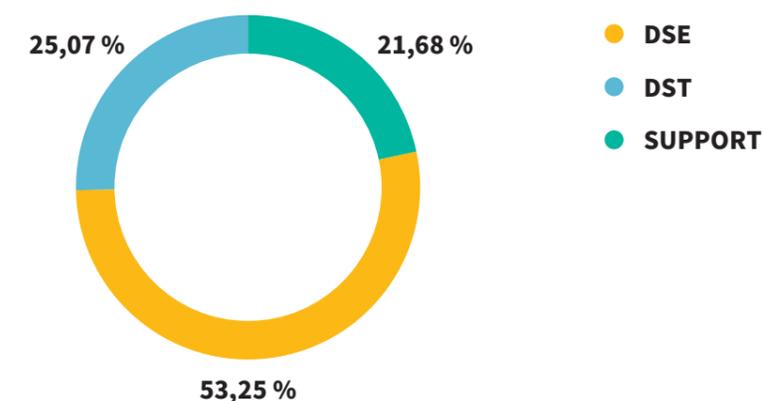
ACTIVITÉ DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du temps passé à traiter des tâches administratives et selon les différents processus du personnel administratif du service prévention.

RÉPARTITION PAR SERVICE

	Temps passé en heures	Temps passé en jours	%
Direction des services extérieurs	60 557,76	8 095,96	53,25 %
Direction des services techniques	28 506,31	3 811,00	25,07 %
SUPPORTS	24 649,16	3 295,34	21,68 %
Total général	113 713,23	15 202,30	100 %

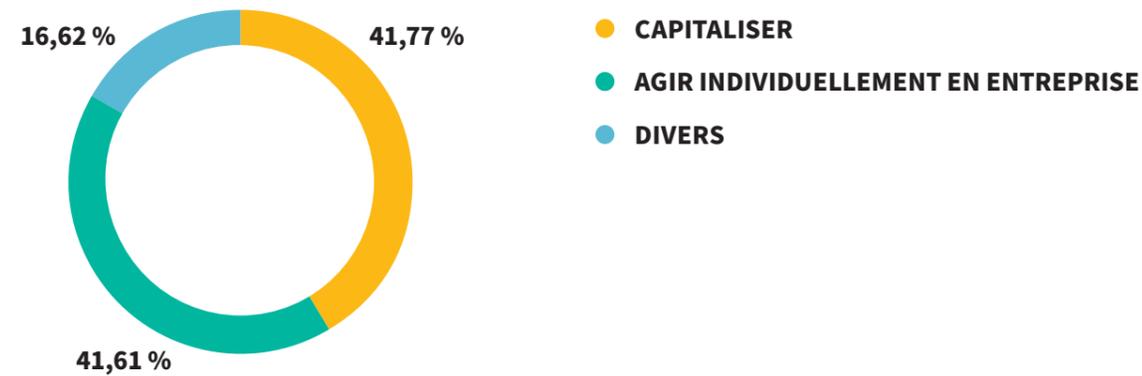
Répartition du temps par service



RÉPARTITION PAR PROCESSUS

	Temps passé en heures par processus	Temps passé en jours par processus	%
Agir individuellement en entreprise + inciter financièrement	47 316,21	6 325,70	41,61 %
Capitaliser	47 499,88	6 350,25	41,77 %
Divers	18 897,14	2 526,36	16,62 %
Total général	113 713,23	15 202,30	100,00 %

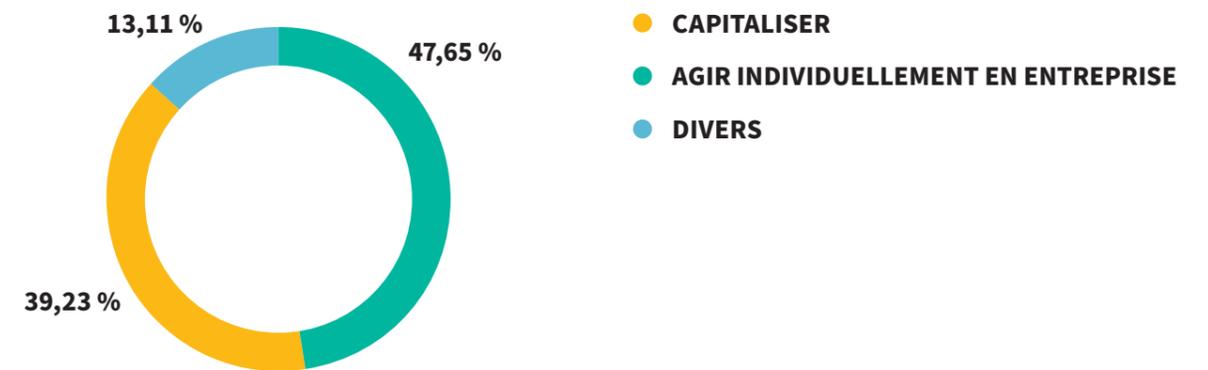
Répartition du temps par processus



Direction des services techniques

	Temps passé en heures à la DST	Temps passé en jours à la DST	%
Agir individuellement en entreprise + inciter financièrement	13 583,86	1 816,02	47,65 %
Capitaliser	11 184,39	1 495,24	39,23 %
Divers	3 738,06	499,74	13,11 %
Total général	28 506,31	3 811,00	100,00 %

Répartition du temps par processus à la DST

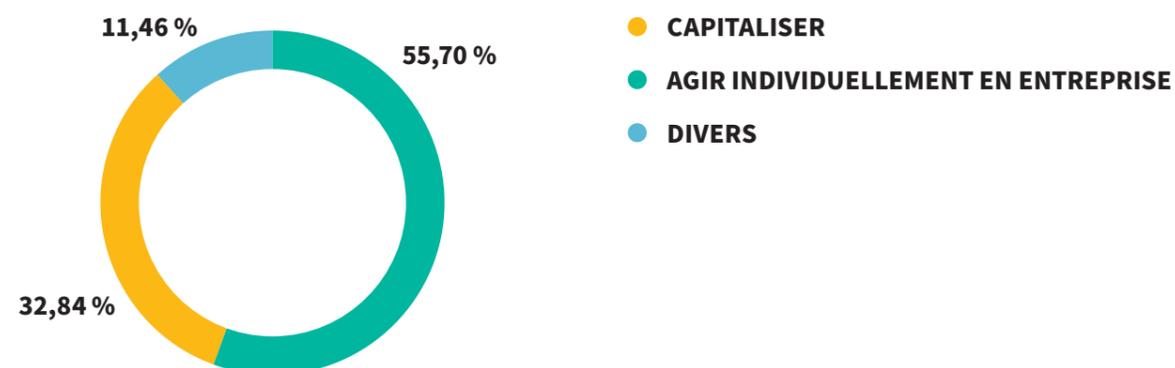


RÉPARTITION PAR PROCESSUS ET PAR SERVICE

Direction des services extérieurs

	Temps passé en heures	Temps passé en jours	%
Agir individuellement en entreprise + inciter financièrement	33 732,35	4 509,67	55,70 %
Capitaliser	19 884,58	2 658,37	32,84 %
Divers	6 940,83	927,92	11,46 %
Total général	60 557,76	8 095,96	100,00 %

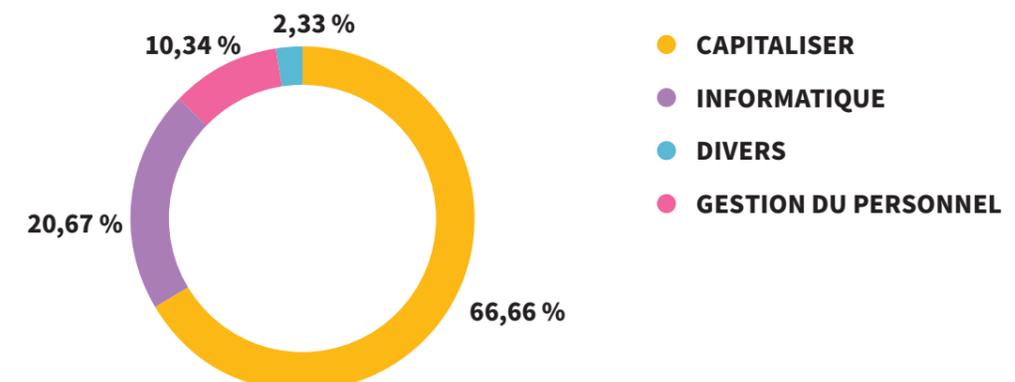
Répartition du temps par processus à la DSE



Services support

	Temps passé en heures pour les services support	Temps passé en jours pour les services support	%
Capitaliser	16 430,90	2 196,64	66,66 %
Informatique	5 095,56	681,23	20,67 %
Gestion du personnel	2 549,35	340,82	10,34 %
Divers	5 73,34	76,65	2,33 %
Total général	24 649,16	3 295,34	100,00 %

Répartition du temps par processus pour les services support



FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTS DU SERVICE

FORMATION CONTINUE

Le service accorde une grande attention à la formation continue de ses agents. Le tableau ci-dessous présente le nombre de jours de formation continue ventilé par catégories de métiers :

	INRS	Département formation de la Cramif	Autres organismes	Total
Personnel administratif	18	82	86	185
Contrôleurs de sécurité	315	36	59	411
Ingénieurs conseils	89	26	85	200
Conseillers médicaux	3			3
Ensemble du personnel	425	144	230	799

Les ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité en agrément suivent un parcours de formation initiale de 10 mois dispensée par l'EN3S et l'INRS.

- Embauches en septembre 2022 : 228 jours suivis par 3 ingénieurs conseils et 3 contrôleurs de sécurité
- Embauches en septembre 2023 : 140 jours suivis par 2 ingénieurs conseils et 5 contrôleurs de sécurité

RÉUNIONS TECHNIQUES DE SERVICES (RTS)

Des journées d'information à destination des contrôleurs de sécurité et des ingénieurs conseils du service prévention ont été organisées :

- 3 dans le domaine du BTP,
- 3 dans le domaine industries et services.

Ces réunions contribuent à la formation continue des préventeurs. Elles permettent les échanges techniques, le partage de solutions novatrices et d'informations sur les secteurs d'activités d'Île-de-France.

Quelques exemples de présentations :

- l'échafaudage MDS et ergonomique,
- la technique de l'impression 3D béton à destination des chantiers pour produire des éléments préfabriqués à forte répliquabilité,
- la publication de l'OPPBTP « Montage et installation de grue GMA et GME - Maîtriser les grandes étapes et les missions techniques »,
- le guide de la Cramif sur la prévention du risque de chute dans les trémies de plancher,

- la prévention des risques professionnels à l'école nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA),
- l'aide à la décision dans les opérations exposant au plomb,
- les fiches Mémoprev relatives à la restauration collective,
- le nettoyage vapeur dans les activités d'hôtellerie, de restauration et dans le secteur sanitaire et médico-social,
- le guide des aides techniques dédiées à la mobilisation des personnes à domicile proposé par le service Escavie de la Cramif, suivi d'une visite de ses locaux,
- la conception de lingerie dans les Ehpad et la prévention des TMS.



TRAVAUX AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

CrAT/MP

La commission régionale des accidents du travail et maladies professionnelles (CrAT/MP) s'est réunie à 9 reprises, en particulier avec les présidents et vice-présidents des CTR (2 réunions), pour fixer le cadre des priorités régionales d'action pour la période 2024-2027 (2 réunions). Au-delà des thèmes habituels, la CrAT/MP a aussi travaillé sur les projets de programmes communs pour les futurs CPOM avec les SPSTI. Par ailleurs, la CrAT/MP s'est penchée sur la question des risques professionnels pour les bénévoles qui seront recrutés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, ainsi que sur la problématique des livraisons dans Paris intramuros compte tenu des nouveaux aménagements urbains pour accueillir les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

Dans l'attente de la signature de la COG AT/MP 2023-2027, l'enveloppe budgétaire disponible pour subventionner la réalisation de formations à la prévention des risques professionnels réalisées par les organisations syndicales s'est établie à 650 000 €. Elle a permis de former 2 220 salariés du régime général pour un total de 263 journées de formation.

Par ailleurs, à la demande des organisations syndicales, une application internet a été développée pour dématérialiser et faciliter la gestion des subventions et des justificatifs requis. Cette application a été réalisée avec le concours de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté.

CTR ET LEURS COMMISSIONS, CTP, CPPT

COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX (CTR)

Placés auprès du Conseil d'administration de la Cramif, des comités techniques régionaux (CTR), couvrant chacun une ou plusieurs branches d'activités, sont constitués.



La répartition des activités par CTR est la suivante :

- **CTR 1 - « Industrie »** : codes risques des CTN A et CTN E
- **CTR 2 - « BTP / Bois - Pierres et Terres à feu »** : codes risques des CTN B et CTN F
- **CTR 3 - « Commerce / Transport - Logistique »** : codes risques des CTN C, CTN D et CTN G
- **CTR 4 - « Activités de santé »** : 14 codes risques du CTN I
- **CTR 5 - « Activités de service »** : codes risques des CTN H et CTN I à l'exception de ceux rattachés au CTR 4

Le service prévention a assuré, l'organisation et l'animation des CTR :

- du 17 janvier 2023 au 25 janvier 2023, 4 séances de formation à destination des membres des CTR,
- du 4 avril 2023 : session de printemps de l'inter CTR,
- d'avril 2023 : sessions de printemps des 5 CTR (séances ordinaires),
- du 17 octobre 2023 : session d'automne de l'inter CTR,
- de novembre 2023 : sessions d'automne des 5 CTR (séances ordinaires).

Le séminaire inter CTR annuel traditionnellement organisé sur une journée s'est tenu en deux sessions d'une demi-journée, l'une au printemps, l'autre à l'automne. Cette disposition a permis d'alléger les ordres du jour des CTR ordinaires, favorisant ainsi les débats et les échanges. Elle a également permis de mieux cibler les présentations des sessions ordinaires des CTR en privilégiant les sujets techniques plus spécifiques et correspondant davantage aux métiers exercés par les partenaires sociaux. Le dialogue entre les partenaires sociaux qui structure la branche AT/MP a ainsi été renforcé.

Des séances de formation à destination de tous les membres de CTR ont été réalisées au mois de janvier 2023.

COMMISSIONS TEMPORAIRES DE PRÉVENTION (CTP)

Les commissions temporaires de prévention des comités techniques régionaux ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2023	État d'avancement au 31/12/2023
1	Stratégie de promotion des bonnes pratiques de prévention	2	En cours
2	Évaluation de la Recommandation régionale « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » (DTE 282)	3	Clôturée
3	Prévention des TMS (EquipManut)	0	En cours de développement informatique
	Prévention du risque de braquage dans les commerces	4	En cours
	Valorisation de la recommandation R.512 (Recommandation Socle Transport Routier de Marchandises)	1	En cours
4	Analyse des accidents du travail dans les activités relevant du CTR4	3	En cours
5	Prévention des risques de chute (plain-pied et de hauteur) dans le secteur de la propreté	1	Clôturée
	Conception des lieux et situations de travail	2	En cours
	Télétravail	1	En cours

COMMISSIONS PARITAIRES PERMANENTES DE TARIFICATION (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes trajet présentés	Nombre d'établissements concernés par les ristournes trajet
1	2	1	26	26
2	5	62	0	0
3	2	14	0	0
4	0	0	0	0
5	2	6	3	3
Total	11	83	29	29

PARTENARIATS

● CPOM AVEC LES SPSTI

La Cramif a poursuivi son action dans l'animation des CPOM avec les 17 services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) d'Île-de-France, et la Drieets.

Les CPOM de deuxième génération, signés par avenant en 2022, sont arrivés à échéance le 30 juin 2023. La majorité des SPSTI franciliens, sur proposition de la Cramif, se sont engagés volontairement dans la poursuite de leurs actions menées au titre des CPOM jusqu'à la fin 2023. Un bilan cumulé de ces contrats sera établi au premier semestre 2024.

Les programmes communs des CPOM ont porté sur les thématiques suivantes :

- prévention de la désinsertion professionnelle (PDP),
- prévention des risques cancérigènes mutagènes et reprotoxiques (CMR),
- prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS),
- prévention du risque routier (RRO),
- prévention des risques psychosociaux (RPS),
- prévention des accidents du travail (PAT).

Les 17 SPSTI ont contractualisé un ou plusieurs programmes communs. La répartition en Île-de-France s'établit suivant le tableau ci-après :

	PDP	CMR	TMS	RRO	RPS	PAT
Nombre de SPSTI	17	15	13	7	4	12

La Cramif et la Drieets ont entrepris, en parallèle et par anticipation, l'élaboration des prochains programmes de prévention des CPOM de troisième génération. Ces travaux ont été menés avec l'ensemble de SPSTI franciliens sur 6 thématiques : PDP, risque chimique/CMR, TMS, risque routier professionnel, RPS, chutes de hauteur et de plain-pied. 19 sessions en groupe de travail thématique et une réunion plénière de restitution se sont ainsi tenues.

La Cramif et la Drieets ont également engagé, en co-construction avec des SPSTI, une démarche d'optimisation du reporting périodique des futurs CPOM V3. L'objectif est de faciliter l'extraction des indicateurs attendus via les logiciels métier couramment utilisés par les SPSTI et de fiabiliser les données remontées. La première réunion du groupe de travail constitué a eu lieu en décembre 2023.

Enfin, la Cramif a contribué aux travaux préparatoires à la rédaction de l'instruction commune DGT/Cnam relative aux CPOM V3. 3 réunions de travail animées par la DRP, avec la participation de la Cramif et d'autres caisses, se sont tenues fin 2023.

● ARS

Des contacts ont été pris avec l'ARS au cours de l'année 2023 afin de travailler sur certaines thématiques communes (handicap, Ehpad, etc.). La Cramif participe notamment à l'instruction des dossiers d'appel à projets sur la prévention des TMS et la QVT lancé par l'ARS dans le secteur sanitaire en 2023 (budget de 5,9 millions d'euros). Les préventeurs de la Cramif donnent ainsi un avis technique sur les dossiers déposés par les hôpitaux/cliniques d'Île-de-France.

Un projet de convention entre l'ARS et la Cramif est en cours d'élaboration afin de renforcer ce partenariat.

● ARACT

Le service prévention de la Cramif est membre de la Commission d'orientation de l'Aract Île-de-France dont les principales missions sont :

- de préparer et suivre le programme d'activité de l'Aract,
- d'émettre des propositions d'axes et de priorités d'action pour la programmation de l'activité de l'Aract,
- de participer au suivi et à l'évaluation des principales actions menées.

Par ailleurs, en 2023, la Cramif et l'Aract Île-de-France ont participé conjointement à deux manifestations :

- rendez-vous prévention du secteur sanitaire, le 28 juin à l'Institut Curie,
- séminaire du 3 novembre 2023 autour des métiers d'art au Carrousel du Louvre.

● FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES EMPLOYEURS ET SYNDICATS SALARIÉS

Les fédérations professionnelles employeurs et les syndicats salariés sont des partenaires habituels pour la Cramif. Le service prévention intervient dans des colloques ou journées thématiques dans le but de promouvoir la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, des contacts directs ont lieu avec certaines fédérations professionnelles pour mettre en œuvre les programmes nationaux et régionaux.

Ainsi ont été rencontrés en 2023 :

- dans le secteur de la métallurgie : la FNA (fédération nationale de l'artisanat automobile), la FFC (fédération française de carrosserie), le syndicat du pneu, l'UITIS (union des industries des technologies de surface), en lien avec les programmes RC Pros et TPE Garage,
- dans le secteur du BTP : la FFB Grand Paris, la FFB Île-de-France, la FFB Île-de-France Est, le SFECE (syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement), en lien avec les programmes Chutes et Grand Paris Express,

- dans l'hôtellerie : le GNI (groupement national des indépendants de l'hôtellerie-restauration), l'Umih (union des métiers et des industries de l'hôtellerie), en lien avec le programme Paris Capitale,

- dans le secteur hospitalier : la FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne), la FHP (fédération des cliniques et hôpitaux privés de France), en lien avec les programmes TMS Pros, RC Pros, Aide et soins à la personne,

- dans les services : le SNVEL (syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral), la FEDEREC (fédération professionnelle des entreprises du recyclage), la FNADE (fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) en lien avec les programmes TPE Vétérinaires, Traitement des déchets et TMS Pros.

● OPPBTP

La Cramif et l'OPPBTP se concertent périodiquement pour déployer en Île-de-France leurs actions de prévention respectives dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Ce partenariat concerne notamment l'animation commune du « Club coordonnateurs SPS » qui s'est réuni trois fois. Il porte aussi sur la prévention des chutes sur les chantiers, les problématiques de TMS dans le BTP et les travaux du Grand Paris Express :

- 3 réunions bilatérales de coordination ont été organisées au niveau régional pour partager des orientations opérationnelles,

- 4 réunions de coordination technique se sont tenues au cours desquelles sont abordés différents sujets : les innovations techniques rencontrées sur chantier, les problématiques de matériels, des constats de risques émergents, etc.,

- 8 réunions tripartites (Cramif / OPPBTP / Drieets) ont été menées pour coordonner les actions respectives dans le cadre de la construction des ouvrages olympiques des JO 2024.

Par ailleurs, la Cramif siège avec voix consultative au Conseil du comité régional de l'OPPBTP d'Île-de-France. Quatre séances se sont tenues en 2023.

● DRIEETS

La coopération avec la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Drieets) s'est structurée autour de 3 vecteurs :

- le Comité régional d'orientation des conditions de travail qui s'est réuni à 3 reprises pour analyser :

- les projets de programmes communs pour les futurs CPOM avec les SPSTI,

- le bilan 2022 et les perspectives d'action de l'Inspection du travail,

- les modalités de certification des SPSTI,

- l'avancement des actions du Plan régional santé au travail (PRST).

- la coordination et le pilotage des actions confiées à la Cramif (7 réunions correspondant à 10 journées de travail),

- le PRST animé par la Drieets qui a réuni 4 fois les pilotes des actions. Pour mémoire, la Cramif en pilote 7 (voir annexe 2).

● CENTRE RÉGIONAL DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES ET ENVIRONNEMENTALES

Une collaboration active avec les 6 CCPP (centres de consultations de pathologies professionnelles) franciliens constituant le centre régional s'est poursuivie tout au long de l'année, permettant, comme les années précédentes, l'organisation de 27 séminaires.

ÉVOLUTION DU FORMAT DES SÉMINAIRES EN 2023

Jusqu'à présent ouverts à un large public, notamment à tous les professionnels des services de prévention et santé au travail, en leur proposant une sensibilisation et une formation sur de très nombreuses problématiques rencontrées en santé et travail, les séminaires s'orientent désormais sur d'autres objectifs.

Différentes thématiques de santé au travail ont ainsi été abordées, sous différents formats, pour toucher différentes cibles, et dans différents axes de travail (voir page suivante).



COMMUNICATION

➤ VERS LES MÉDECINS DU TRAVAIL

- Collaboration Cramif-CCPP-DRSM
Rédaction d'un **article** pour une revue de l'INRS (RST) sur l'**avis motivé** envoyé par le comité régional de reconnaissance de maladies professionnelles au médecin du travail, lors de demande de reconnaissance en alinéa 7. Objectif : mettre en avant l'importance de cet élément dans le dossier, pour confirmer ou infirmer la reconnaissance, et lever les freins des médecins à renvoyer ce document.

- Collaboration Cramif-CCPP
Rédaction d'un **poster**, exposé ensuite dans différents congrès médicaux, alertant sur une problématique d'**exposition méconnue aux UV-C**.

➤ VERS LES PARTENAIRES SOCIAUX

- Intervention lors d'un **inter-CTR** pour alerter sur les difficultés potentielles rencontrées par le salarié lors de son **retour au travail après traitement de son cancer**, et ainsi mettre en avant les mesures à prendre en amont et les dispositifs que propose l'Assurance Maladie pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle.

➤ VERS LES AGENTS DU SERVICE PRÉVENTION

- Intervention lors d'une **réunion technique de service** pour alerter sur l'émergence d'un nouveau risque, détecté par le CCPP au travers des patients venus consulter (installation de garages à scooters dans les rez-de-chaussée d'immeubles parisiens).

➤ VERS DES NON-ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (ONCOLOGUES, GRAND PUBLIC, INSTITUTIONS)

- Organisation et animation d'une plénière au cours d'un **congrès de cancérologie** (RCFr) sur la thématique du **retour au travail après un cancer**, pour sensibiliser les oncologues à la problématique et leur donner des éléments pour orienter suffisamment tôt leurs patients vers leur médecin du travail et prévenir ainsi la désinsertion professionnelle.

FORMATION

➤ POUR LES MÉDECINS DU TRAVAIL

- Séminaire en **visioconférence** consacré aux **rayonnements optiques artificiels** (destiné à tous les acteurs en prévention de la santé au travail).

➤ ÉCHANGES CRAMIF – CCPP POUR MISES AU POINT THÉMATIQUES

- Sur le **risque biologique** : revue de cas cliniques compilant, pour chaque patient, les pathologies présentées et les données sur le contexte professionnel (CCPP) / interventions du laboratoire des biocontaminants (Cramif).
- Dans le secteur de l'**aéroportuaire** : confrontation entre les pathologies présentées par les salariés du secteur venus consulter au centre et les problématiques constatées sur le terrain par la Cramif et les projets mis en œuvre sur place.
- Sur les **troubles psychiques**, en lien avec le travail, constatés chez les patients venus consulter dans le centre.
- Sur le **parcours ETAPE** mis en place par un centre, pour la prise en charge des salariés victimes de RPS en lien avec le travail.

FOCUS THÉMATIQUES

➤ CRAMIF – CCPP

- Comment mieux communiquer auprès de médecins du travail pour les sensibiliser au risque de **certaines pathologies cutanées professionnelles** ?
- Au regard des difficultés lors du parcours de **reconnaissance de maladie professionnelle d'origine psychique**, quelles recommandations donner aux assurés-patients et aux professionnels ?
- Travail autour du questionnaire rempli lors de l'appel initial au centre lors d'**accidents du travail par projections** (oculaires ou sur le corps) : quelles données récupérer pour exploitation ultérieure utile à la prévention, lors des appels au CAP ?

➤ CRAMIF – DRIETS – ARS – SPSTI

- Conception de documents sur la **visite de pré-reprise** destinés d'une part aux patients atteints de cancer et d'autre part aux oncologues et autres professionnels de santé en cancérologie, pour sensibiliser les acteurs hors secteur de la santé au travail sur les problématiques de retour au travail après un cancer et les informer des solutions existantes (axe du PRST4).

➤ CRAMIF – CCPP – INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

- Préparation d'une intervention lors d'une séance de sensibilisation proposée aux restaurateurs en formation et aux jeunes diplômés avant leur entrée dans la vie professionnelle consacrée au **risque reprotoxique**, notamment en lien avec l'utilisation des **solvants**.

GROUPES DE TRAVAIL

L'évolution donnée à la teneur de ces séminaires en Île-de-France a permis une grande diversification des actions menées en partenariat avec le CRPPE, avec :

- un enrichissement dans la façon d'aborder les problématiques,
- un élargissement de la communication au-delà de l'Île-de-France (congrès nationaux, publications dans des revues nationales, etc.),
- la possibilité de sensibilisation d'acteurs jusque-là non concernés (partenaires sociaux, personnes en formation professionnelle, etc.),
- des regards croisés Cramif-CCPP sur des thématiques particulières, avec confrontation des données recueillies suite aux visites et opérations menées par la Cramif sur le terrain et celles des CCPP au travers des patients venus consulter,
- un travail collaboratif pour la mise au point de projets concrets (article, poster, fiches, questionnaire, etc.),
- la réflexion sur des travaux à mener en collaboration.

● CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Les médecins hospitaliers responsables des centres du CRPPE ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le service prévention intervient dans ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,
- les statistiques AT/MP,
- les programmes CPOM avec les SPSTI.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la faculté de médecine UPEC renouvelée pour la période 2018-2025.

La Cramif participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers dans le cadre d'un diplôme interuniversitaire en santé au travail (DIUST).

4 sessions d'environ 2 heures ont été dispensées auprès de 80 étudiants sur :

- les risques professionnels : apport du service prévention de la Cramif,
- le repérage des risques biologiques / évaluation des dangers / mesures de prévention,
- les indicateurs en entreprise : AT/MP, absentéisme,
- le dispositif français de prévention des risques professionnels (organismes et organisations institutionnelles).

● INSTITUT INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE DU TRAVAIL DE PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE (IIMTPIF)

L'**étude ARDCO** (Asbestos Related Diseases COhort) est pilotée par le responsable du CRPPE du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle fait l'objet d'une convention entre la Cramif et l'IIMTPIF.

La cohorte ARDCO (16 086 sujets suivis depuis 2007) s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante.

Des programmes successifs (ARDCO1, ARDCO2, ARDCO3, ARDCO4 et ARDCO5) ont déjà été menés dans ce cadre, permettant d'obtenir des résultats importants dont :

- la mise en évidence de liens notamment entre :
 - les plaques pleurales et mésothéliome ou cancer de l'œsophage,
 - le niveau d'exposition cumulée à l'amiante et le risque de plaques pleurales.
- l'objectivation d'un risque accru de mésothéliome en cas de co-exposition amiante-silice cristalline,
- le soulignement d'un retentissement psychologique lié à l'exposition à l'amiante et à la réalisation de l'examen tomodynamométrique (TDM) thoracique,
- la mise en avant d'une fréquence de dépistage tous les 2 ans à partir de 55 ans dans la population «fumeur et exposition forte à l'amiante», apparaissant a priori comme la meilleure stratégie sur le plan médico-économique.

Un 6^e programme (ARDCO6) a démarré en 2022 et se poursuivra jusqu'à fin 2024 pour :

- poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers dans cette cohorte en relation avec différents paramètres et en prenant en compte les co-expositions à d'autres nuisances cancérigènes respiratoires,
- exploiter les données des campagnes antérieures d'examen TDM thoraciques réalisées lors des précédents programmes et développer des techniques de type intelligence artificielle afin d'anticiper la survenue ultérieure de différentes pathologies chez ces salariés (notamment les cancers),
- poursuivre la contribution à la définition des modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante et potentiellement multi-exposées (amiante-autres particules).

UNITÉS TECHNIQUES

CENTRE DE MESURES ET DE CONTRÔLES PHYSIQUES

Le centre de mesures et contrôles physiques (CMP) a réalisé 514 prestations en 2023.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par domaine de mesure et par CTR et CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'année.

CTR	CTN	Ventilation	Bruit	Éclairage	Glissance de sol	Vibrations	Incendie explosion	Rayonnement optique artificiel	Tirer Pousser	Électricité	Champs électromagnétiques	Total
1	A Métallurgie	16,93 %	6,23 %	1,36 %	0,97 %		0,19 %	0,19 %				25,88 %
	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	3,11 %	0,19 %					0,19 %				3,50 %
2	B Bâtiment travaux publics	6,81 %	1,56 %	0,58 %							0,19 %	9,14 %
	F Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à Feu	4,28 %	2,33 %									6,61 %
3	C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	9,34 %	2,53 %	0,58 %		0,97 %	0,78 %					14,20 %
	D Services, Commerces et alimentation	4,47 %	3,70 %		1,17 %	0,39 %	0,39 %					10,12 %
	G Commerce non alimentaire	9,14 %	2,33 %	0,19 %	0,19 %			0,19 %		0,19 %		12,26 %
4 et 5	H Activités de services I	7,00 %	1,75 %	0,39 %	0,39 %							9,53 %
	I Activités de services II et travail temporaire	5,45 %	2,14 %	0,39 %	0,39 %				0,39 %			8,75 %
	Total	66,54 %	22,76 %	3,50 %	3,11 %	1,36 %	1,36 %	0,58 %	0,39 %	0,19 %	0,19 %	100 %

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

Actions RC Pros :

- expertise technique en réponse aux besoins exprimés pour les entreprises ciblées,
- pilotage du secteur menuiserie sur la thématique des poussières de bois,
- participation aux campagnes inter-unités techniques avec le LTX et le LBC.

Actions TMS Pros :

- le CMP est intervenu dans des entreprises ciblées pour objectiver et réduire l'exposition aux vibrations et efforts de déplacement manuel de chariots (tirer-pousser).

Ingénierie de prévention avec l'INRS :

- participation aux groupes de travail Cramif/Carsat/INRS sur les thématiques suivantes : ambiances thermiques, bruit, CATEC®, champs électromagnétiques, éclairage, glissance des sols, incendie/explosion, rayonnements optiques artificiels, rayonnements ionisants, ventilation (métrologie aéraulique, ventilation prévisionnelle), vibrations,
- participation aux groupes de travail Cramif/Carsat/INRS destinés à la révision des documents : guide pratique de ventilation « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote », guide pratique de ventilation « Fumées de soudage », guides pratique de ventilation « Carrosseries », guides pratique de ventilation « Fluides de coupe ».

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Restauration collective : objectivation des risques de chute de plain-pied par des mesures de glissance des sols, réduction du bruit, etc.
- Paris Capitale : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains du Grand Paris Express, mesures et prévention de la glissance des sols et des nuisances sonores dans le secteur de la restauration traditionnelle, prévention des risques physiques dans la conception et aménagement des centres de tri de déchets, prévention des risques liés aux vibrations associées aux activités aéroportuaires.

AUTRES ACTIONS

Actions de formation relatives aux risques physiques organisées par :

- la Cramif : ventilation, éclairage, bruit, vibrations, travaux souterrains, atmosphères explosives,
- l'INRS : champs électromagnétiques, ventilation, atmosphères explosives, CATEC®,
- des universités de médecine, en formation initiale et continue de spécialisation en toxicologie médicale : ventilation, bruit, vibration, éclairage, ambiances thermiques, incendie-explosion.

Normalisation :

- vibrations : Comité ISO TC 108 SC4, Comité CEN TC 231,
- atmosphères explosibles : Comité CEN TC305, Commission AFNOR S66A,
- installations de peinture : Commission UNM 66.

Communications externes :

- daily exposure estimation from field measurements of repetitive shock vibration, International conference Hand Arm Vibration, 6-9 June 2023, Nancy,
- retour d'expérience sur le Grand Paris, INRS, Plénière ventilation, juin 2023, Paris,
- auto-échauffement : une menace fantôme mais bien réelle, La Dépêche – Le petit meunier, avril-mai-juin 2023,
- self-heating is in the Air: the Role of Oxygen Diffusion on the Thermal Stability of Biomass Piles. Chemical Engineering Transactions, 104, 19-24. <https://doi.org/10.3303/CET23104004>,
- inflammabilité et explosivité des gaz et vapeurs, plénière du réseau Car-In-Vent, 10 octobre 2023, Nancy,
- comment évaluer la maîtrise du risque Incendie-explosion dans une entreprise ? Réunion de la Société médecine du travail Île-de-France, 14 décembre 2023, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

LABORATOIRE DE TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE (LTX)

Le laboratoire de toxicologie industrielle a répondu à 171 sollicitations et a réalisé 156 interventions en entreprises. Pour ces dernières, 94 ont fait l'objet de prélèvements (52 ont été réalisées sans prélèvements).

La grande majorité de ces interventions ont eu pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail, et susceptibles d'affecter la santé des salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a transmis 165 dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des préventeurs. Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN et CTR :

CTR	CTN	Libellé CTN	Interventions	
			Répartition des entreprises [52 interventions sans prélèvement]	Répartition des entreprises [94 interventions avec prélèvements]
1	A	Industries de la métallurgie	6 %	20 %
	E	Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	2 %	4,5 %
2	B	Industries du bâtiment et travaux publics	5 %	7,5 %
	F	Industries du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu	5 %	6 %
3	C	Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	23 %	16 %
	D	Services, commerces et industries de l'alimentation	3 %	3 %
	G	Commerce non alimentaire	16 %	12 %
4 et 5	H	Activités de services I [banques, assurances, administrations, etc.]	32 %	19 %
	I	Activités de services II [intérim, santé, nettoyage, etc.]	8 %	12 %
Total			100 %	100 %

* Ces données sont extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS

ACTIVITÉ ANALYTIQUE

Le laboratoire a créé 1 305 demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

Dans le cadre de la mutualisation inter-régionale, 120 de ces 1 305 demandes d'analyse ont été confiées à d'autres laboratoires du réseau prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées). 156 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du réseau prévention. Il s'agit essentiellement d'analyses de chrome VI, effectuées pour le laboratoire de chimie de la Carsat Pays de la Loire.

Le laboratoire réalise depuis septembre 2023, les analyses d'échantillons susceptibles de contenir de l'amiante par microscopie électronique par transmission.

Il a participé avec succès à l'essai inter-laboratoires (ALASCA) de comptage de fibres d'amiante par META organisé par l'INRS en 2023, concernant les organismes procédant à des évaluations réglementaires des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail et dans les immeubles bâtis.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Pilotage régional du programme national RC Pros
- Pilotage de l'action « 1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques dans les petites entreprises dans des secteurs d'activité particulièrement concernés » du PRST4
- Poursuite de la réalisation de la campagne inter-unités techniques RC Pros concernant l'exposition des salariés aux gaz anesthésiants dans les établissements vétérinaires
- Participation à des groupes de travail institutionnels du réseau prévention :
 - COLCHIC,
 - nanomatériaux,
 - plénière « Risques Chimiques » ou « Chimie ventilation »,
 - Pilotes régionaux RC Pros.
- Participation aux groupes de travail pilotés par l'INRS :
 - prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n° 24 MEOPA,
 - groupe de ventilation n°9 « Cabines d'application de produit liquide par pulvérisation / cabines de poudrage »,
 - mesures en temps réel,
 - aide au repérage des perturbateurs endocriniens,
 - accompagnement au transfert technique et opérationnel des méthodes spécifiques.
- Participation au groupe de suivi scientifique du département métrologie des polluants de l'INRS
- Participation aux réunions des comités techniques des 8 laboratoires de chimie et du laboratoire des biocontaminants organisées par la Cnam/DRP

- Participation au groupe de travail « Poussières / silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « Amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans les Travaux Publics 2017-2022 » associant la Cnam, l'INRS, l'OPPBT, la FNTP, et la DGT

- Participation à la campagne de mesures nationale « Poussières sans effet spécifique » diligentée par la direction générale du travail dans le cadre d'une saisine de l'ANSES

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Présentation en CTR de l'avancement du programme RC Pros
- Présentations en réunion technique de service des « Logigrammes d'aide à la décision pour gérer une opération exposant au plomb »
- Présentation en réunion technique de service des résultats de la campagne inter-unités techniques Établissements vétérinaires Risques Chimiques Pros 2018-2022
- Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail [cours magistraux et travaux pratiques]

COMMUNICATION

- Webinaire – Cramif – « L'exposition des vétérinaires et auxiliaires vétérinaires spécialisés aux anesthésiants volatils »
- Préventica : organisation et animation de la conférence « Démarche de prévention du risque chimique : programme Risques Chimiques Pros et application Seirich »
- Webinaire – participation au webinaire organisé par le groupe régional interinstitutionnel amiante (GRIA) Auvergne Rhône-Alpes « Le plomb : risques pour la santé, prévention du risque plomb sur chantier, prélèvements et analyse »
- Rédaction article Hygiène et Sécurité du Travail INRS : Exposition aux anesthésiants volatils dans les établissements de soin vétérinaires : campagne de mesure en Île-de-France
- Rédaction article Hygiène et Sécurité du Travail INRS : Exposition aux anesthésiants volatils dans les établissements de soin vétérinaires : enjeux de prévention

Exposition aux anesthésiants volatils - Articles INRS



LABORATOIRE DES BIOCONTAMINANTS

Le laboratoire des biocontaminants (LBC) a répondu à 71 sollicitations dont 51 (72 %) ont concerné l'Île-de-France et 20 (28 %) ont été réalisées dans le cadre de la contribution aux travaux du réseau.

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :

Activité globale du LBC 71 sollicitations	
Activité IDF 51 sollicitations	- 2 assistances / avis sur pièces - 25 assistances en entreprise - 24 interventions pour prélèvements
Activité pour le réseau 20 sollicitations	- 20 analyses mutualisées

CTR	CTN	Nombre sollicitations	Principales activités concernées
1	A	18	Usinage métaux (Fluides de coupe)
2	B	6	Chantier BTP
	F	2	Région : teillage lin
3	C	17	Assainissement - Déchets - Frêt
	D	7	IDF : Meuneries + Région : Abattoir volailles
	G	8	Matériel médical
4 et 5	H	3	Régions : bureaux et collectivité territoriale
	I	4	Soins à la personne
	Autres	1	Région : salariés en CDDI (insertion)
	Agricole	5	Actions coordonnées Carsat MSA

ACTIVITÉ ANALYTIQUE GLOBALE

Sur les 71 sollicitations, 44 d'entre elles (62 %) ont entraîné des demandes d'analyses. Le LBC a analysé au total 856 échantillons (prélèvements de bio-aérosols ou de produits) qui ont généré 1 688 résultats d'analyse de polluants : flores microbiennes (45.5 %), endotoxines (18 %), mycotoxines (22 %), poussières (1 %) et paramètres physico-chimiques (13.5 %).

Les analyses réalisées à la demande d'une Carsat ou de l'INRS représentent 31 % des échantillons traités par le LBC (265 supports ou produits) soit 36.6 % des résultats d'analyse (618 résultats d'analyse).

MUTUALISATION

Dans le cadre de la mutualisation des analyses entre laboratoires, le LBC a réalisé des analyses à partir de supports de prélèvement ou de produits prélevés par les Carsat ou l'INRS. En 2023, 20 demandes d'analyses ont été traitées par le LBC : 5 pour la Carsat Nord-Est et Nord Picardie, 4 pour la Carsat Pays de la Loire, 3 pour la Carsat Normandie, 2 pour la Carsat Rhône-Alpes et 1 pour la Carsat Sud-Est. Les données d'intervention et les résultats d'analyse ont été échangés entre laboratoires via COLCHIC.

PARTICIPATION À DES ACTIONS NATIONALES

- Actions relatives aux unités techniques :
 - référent technique national auprès de la Cnam/DRP,
 - participation au comité technique et comité stratégique des unités techniques organisés par la Cnam/DRP.
- Groupes de travail institutionnels du réseau prévention :
 - COLCHIC,
 - groupe de travail « Valeurs Guides Bio-aérosols » piloté par l'INRS,
 - groupe de travail « Procédure de méthode d'évaluation du risque biologique »,
 - plénière risques biologiques.
- Collaboration aux travaux du réseau prévention :
 - collaboration avec l'INRS dans le cadre d'une étude sur l'évaluation des risques chimiques et biologiques liés aux émanations de brouillards d'huile en milieu industriel,
 - animation d'un groupe de travail pour les Unités Techniques sur l'élaboration de phrases types pour le rendu des résultats d'exposition aux mycotoxines.
- Actions Risques Chimiques Pros - volet 2 : campagne inter-unités techniques LBC/CMP « Évaluation des expositions aux poussières organiques et mycotoxines – Filière céréalière ». Restitutions, synthèse des données de mesures et rédaction d'un article de valorisation.

- Participation à la rédaction d'une brochure INRS : « Prévention du risque légionellose dans les installations provisoires de chantier » - ED 6256 (publication 2024).
- Participation à la rédaction de la note technique « Valeurs guides bactéries et moisissures cultivables : interprétation des résultats de métrologie des bio-aérosols » parue dans HST n°271 – juin 2023.
- Participation et présentation de retours d'expérience lors de la plénière risques biologiques organisée par l'INRS – décembre 2023.
- Participation à la mise à jour de la fiche MetroPol « Endotoxines » M454 publiée en novembre 2023.

PARTICIPATION À DES ACTIONS RÉGIONALES

- Action Paris Capitale - « Collecte et Traitement des déchets » :
 - contribution à la rédaction d'une brochure « Conception urbanisme et collecte déchets ménagers ».
- Action « Fluides de coupe » :
 - poursuite de l'étude in situ sur les facteurs influençant la qualité microbiologique des fluides de coupe,
 - rédaction de documents de sensibilisation et de recommandation pour la prévention du risque biologique et le suivi de la qualité des fluides de coupe, à destination des entreprises et des préventeurs.

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION

- Participation à la formation DIU – Infirmier/ière de santé au travail (DIUST) : « Repérage des risques biologiques, évaluation des dangers, mesures de prévention ».
- Participation à la formation des médecins du travail : « Principes de mesure des expositions aux agents biologiques ».
- Formation-action à la métrologie des bio-aérosols pour le LIC de la Carsat Normandie.
- Intervention dans les 2 sessions de formation du stage INRS AA1430 – « Évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise ».

AUTRES ACTIONS

- Présentation du LBC aux salariés de la Cramif.
- Présentation de l'activité du LBC au CCPP du CHI Créteil - Service du Pr Pairon.
- Normalisation : participation aux travaux du groupe AFNOR/X43C/GE1 - Groupe experts « Agents biologiques ».

FORMATION

La répartition du temps passé pour l'équipe des formateurs pour les principales activités autour de la formation est la suivante :

Thématiques	% de temps
Ingénierie	6 %
Habilitation	45 %
Formations dispensées	37 %
Partenariat	12 %

INGÉNIERIE DE FORMATION À LA PRÉVENTION

PARTICIPATION AUX ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES NATIONALES (EPN)

Les équipes pédagogiques nationales sont composées d'agents des caisses et d'organismes de formation experts du domaine et ont pour missions :

- d'assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- de maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- de communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le service a participé aux EPN SST (sauveteur secouriste du travail) et EPN PRAP-DSA (dispositifs sectoriels associés) qui a notamment permis de rénover les dispositifs de formation.

INGÉNIERIE À LA DEMANDE DES ENTREPRISES

La conception de formations à la demande nécessite de l'ingénierie pédagogique à partir de l'analyse du besoin, (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation, etc.). En 2023, le service a adapté des stages à destination de 4 groupes nationaux dans les domaines suivants : analyse des AT, démarche RPS, risque chimique et engager une démarche de prévention des TMS.

HABILITATION D'ORGANISMES DE FORMATION ET D'ENTREPRISES

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont

habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges. Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou faire appel à un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie - Risques professionnels / INRS.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission nationale d'habilitation (CNH) qui statue. Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

Une animation de réseaux des organismes de formation autour des dispositifs SST et TMS est active, Une journée d'animation a été proposée pour les formateurs Catec intervenant en Île-de-France. Des actions de contrôles des organismes de formation (OF) sont engagées selon un plan de contrôle défini annuellement. Plus de 60 contrôles sur place ou sur pièces ont été diligentés (SST niveau 1, SST niveau 2, Prap, etc.). Ceci a permis la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions par les OF pour lever les anomalies constatées et un réel accompagnement pour l'amélioration de ces formations dispensées.



HABILITATION 2023

Dispositifs	Nombre OF & entreprises habilités en Île-de-France ⁽¹⁾	Nombre de demandes traitées	Stagiaires formés en Île-de-France ⁽²⁾	
			Stagiaires formés	Sessions
Amiante	0	1	18	6
AP ASD ⁽³⁾ (Formation Initiale + Responsable de structure)	2	0	1	1
APS ASD niveau 1 (Acteur)	7	4	81	9
APS ASD ⁽⁴⁾ niveau 2 (Formateur)	2	0	9	2
AP TR ⁽⁵⁾ APS TRV ⁽⁶⁾ - APS TRM ⁽⁷⁾	5	2	24	4
CATEC	4	3	8 972	1 427
Échafaudage de Pied & Roulant	0	0	122	16
EvRP SDC ⁽⁸⁾	1	0	2	1
S M-S ⁽⁹⁾	3	1	100	15
PRAP IBC ⁽¹⁰⁾ + PRAP 2S ⁽¹¹⁾ Acteur	106	29	5 537	637
PRAP IBC + PRAP 2S Formateur	10	7	221	21
RPS	4	1	18	2
SST Acteur + PSC1 ⁽¹²⁾	964	317	226 324	28 658
SST Formateur + PAE FPSC ⁽¹³⁾	19	11	1 657	225
TMS	1	0	72	13
Totaux	1 128⁽¹⁴⁾	376	243 158	31 037

⁽¹⁾ Hors organismes de formation nationaux

⁽²⁾ Par les organismes franciliens et nationaux

⁽³⁾ animateur Prévention - Aide et soins à domicile

⁽⁴⁾ Acteur Prévention Secours - Aide et soins à domicile

⁽⁵⁾ animateur Prévention du Transport Routier

⁽⁶⁾ Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageur

⁽⁷⁾ Acteur Prévention secours Transport Routier Marchandise

⁽⁸⁾ Évaluation des Risques Professionnels / Salarié Désigné Compétent

⁽⁹⁾ Secteur Sanitaire et Médico-Social

⁽¹⁰⁾ Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau

⁽¹¹⁾ Sanitaire et médico-Social

⁽¹²⁾ Prévention et Secours Civiques de niveau 1

⁽¹³⁾ Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours Civiques

⁽¹⁴⁾ Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

En 2023, la mise en place du nouvel applicatif FORPREV2 est totalement opérationnel. Les OF apprécient la simplification dans le traitement des dossiers que cet applicatif apporte.

En complément des dispositifs pilotés par l'INRS, la Cramif invite les OF à concevoir des formations de prévention du risque plomb sur les chantiers de démolition, de réhabilitation ou de rénovation, élaborées en partenariat. À l'issue, la Cramif référence ces OF sur son site internet.

Le CESAME (organisme de formation du groupe VINCI Construction France) a conçu, avec l'aide de la Cramif, des formations à destination des encadrants techniques, des encadrants de chantier et des opérateurs exposés au plomb dans le cadre de leurs interventions, intégrant ainsi les exigences du réseau. En 2023, la Cramif a accompagné un nouvel organisme de formation : AFORMABA. Des contacts sont en cours avec l'APAVE pour un éventuel référencement.

La Cramif participe au déploiement du dispositif de formation autour de l'évaluation du risque chimique en participant à la certification des formateurs.

● FORMATIONS DISPENSÉES EN 2023

La formation, vise à renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- les formations inter-entreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation organisée dans les locaux de la Cramif,
- les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation.

FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

L'offre de formation Cramif comporte l'offre nationale et régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France. L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs accompagnés d'experts techniques du service prévention.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des risques professionnels, management de la prévention, etc.), soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, troubles musculo-squelettiques, risque routier, risques chimiques, risques psychosociaux, etc.).

L'accent a été mis cette année sur les formations dédiées aux dirigeants en étoffant l'offre autour de la prévention des risques psychosociaux.

Une formation, conçue avec le département reconnaissance, a été mise en place pour aider les entreprises à mettre en œuvre le compte professionnel de prévention C2P.

Les formations interentreprises ont représenté 84 % des actions de formation du service : 69 sessions ont été réalisées pour un total de 1230 journées stagiaires et de 134 journées d'animation.

La Cramif a organisé, dans le cadre d'une expérimentation pilote menée par la Cnam, une formation sur les « premiers soins en santé mentale » auprès de 5 entreprises pour envisager un déploiement national.

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

Les actions ont porté sur les thèmes suivants : démarche de prévention, outils de la prévention (analyse des accidents du travail), prévention des TMS, prévention des risques psychosociaux, du risque chimique (évaluation et utilisation de Seirich) et prévention des risques amiante et plomb.

15,6 % des journées de formation réalisées par le service sont des formations intra-entreprises. L'animation des 11 sessions intra-entreprises représente un total de 212 journées stagiaires et 21 journées d'animation.

FORMATIONS PROPOSÉES AU RÉSEAU DES CAISSES RÉGIONALES POUR LE COMPTE DE L'INRS

La Cramif, qui a conçu la formation « Améliorer la logistique et l'organisation de chantier à des fins de prévention », a animé deux sessions de formation en 2023. Ainsi, 29 agents du réseau ont été formés en 2023.

Santé et sécurité
au travail :
offre de
formation 2023



● FORMATIONS DISPENSÉES EN 2023

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaires	Journées animation
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention	2	2	16	32	4
A0411	Analyser un accident de travail	3	5	43	129	15
A0412	Analyser une situation de travail	3	2	18	54	6
A0410	Améliorer son document unique	2	4	41	82	8
A0004	Accueil des nouveaux en entreprise - Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	1	8	8	1
A0501	Mettre en œuvre le compte professionnel de prévention - C2P	1	1	7	7	1
B0310	Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	1	2	21	21	2
B0315	Chefs d'entreprise spécifique TPE [-de 50 sal.] - Organiser la prévention des risques professionnels dans son établissement	1	5	55	55	5
B0207	Améliorer la performance de l'entreprise lors de la conception des lieux et des situations de travail	1	1	5	5	1
C0108	Améliorer la performance des opérations de construction (coût-délai-qualité) en intégrant des mesures de prévention dans la conduite d'un projet	2	5	44	88	10
D0101	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	1	6	53	53	6
D0104	Prévenir les TMS de son établissement	3	2	15	45	6
D0302	Evaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention	1	1	8	8	1
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	3	32	96	9
D0412	Agir en prévention des risques psychosociaux : intégrer les RPS dans son document unique	2	1	9	18	2
D0415	Dirigeants - Agir en prévention des risques psychosociaux.	1	1	9	9	1
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	4	30	90	12
D0609	Les bases de la ventilation pour le captage à la source des polluants	1	1	9	9	1
D0610	Piloter et manager sa démarche de prévention des risques chimiques pour les petites entreprises	1	1	3	3	1
D0615	Utilisation de l'outil SEIRICH dans la démarche d'évaluation du risque chimique	1	2	20	20	2
D1601	Évaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives (ATEX)	2	3	25	50	6
D1701	Donneurs d'ordres - Préparer et gérer une opération exposant au plomb	2	1	12	24	2
D1801	Donneurs d'ordre - Préparer et gérer une opération exposant à l'amiante et au plomb	3	3	30	90	9
D1901	Entreprises intervenantes - Préparer et gérer une opération exposant à l'amiante et au plomb	2	1	11	22	2
D1901	Entreprises intervenantes - Préparer et gérer une opération exposant à l'amiante et au plomb	2	1	11	22	2

Stages inter-entreprises	58	524	1018	113
Stage intra-entreprises	11	118	212	21
TOTAL INTER + INTRA	69	642	1230	134
Formations internes	0	0	0	0
Formations partenaires	4	55	63	5
TOTAL GENERAL	73	697	1293	139

● PARTENARIATS DE FORMATION

Au travers des partenariats de formation, le service vise à :

- intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés,
- promouvoir la prévention et les valeurs de la branche,
- déployer les formations à la prévention,
- saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

ÉDUCATION NATIONALE (ACADÉMIES DE CRÉTEIL, PARIS ET VERSAILLES)

La Cramif, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les académies de Créteil, Paris et Versailles. Conformément à l'accord-cadre entre le ministère de l'Éducation nationale et la branche AT/MP, une convention régionale de partenariat pour l'enseignement en santé et sécurité au travail (ES&ST) a été signée avec les trois académies d'Île-de-France pour 3 ans (période 2020-2022). Elle a fait l'objet d'un avenant pour l'année 2023.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'ES&ST ont réalisé des formations de 386 enseignants (+35 % par rapport à 2021-2022) et ont accompagné des démarches d'établissements scolaires visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au bac+2).

À fin 2023, l'Éducation nationale disposait en région Île-de-France de 3852 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, et 112 formateurs de formateurs en activité. 17 653 élèves ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2022-2023 dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (industrie, BTP et commerce), PRAP-2S (sanitaire et social), Prévention des risques électriques, Échafaudages (R 408) (données extraites de l'outil OGELI de l'INRS).

Par ailleurs, la Cramif représente le réseau des caisses régionales de la branche AT/MP au comité de pilotage ES&ST concernant les actions à mener au sein du réseau Formiris, organisme national responsable de l'élaboration de la politique de formation de l'enseignement privé sous contrat. Elle supervise par délégation la dotation financière délivrée par la Cnam à la réalisation des projets pédagogiques, au déploiement des TutoPrév® Pédagogie et à la mise en place de formations pour les enseignants, dans le cadre de l'avenant 2023 à la convention nationale signée pour les années 2021-2022.

Quelques points à souligner pour 2023 :

- poursuite du déploiement du dispositif TutoPrév® Pédagogie par la formation d'enseignants dans les secteurs de l'Aide et soins à la personne (44 enseignants de l'académie de Versailles),
- participation au second challenge inter-académique « Ose la santé & sécurité au travail » 2023 : sur le site de formation du groupe Enedis à Paris, 6 équipes

de CAP ou lycéens en bac pros issus d'une sélection par chaque académie ont participé à des épreuves dédiées à la prévention des risques professionnels. Au total, environ 120 élèves et leurs enseignants se sont mobilisés autour d'épreuves ludiques,

- participation à un groupe pédagogique national avec l'INRS chargé de l'organisation en 2024 d'un séminaire national pour les enseignants autour du dispositif ES&ST (enseigner la santé & sécurité au travail).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Cramif poursuit le travail de sensibilisation et d'accompagnement des écoles d'enseignement supérieur à la santé et sécurité au travail (S&ST).

19 interventions ont été réalisées dans des écoles d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieur, écoles de commerce et de management) afin de les accompagner dans l'action de sensibilisation de leurs étudiants à la S&ST.

À l'initiative de certaines écoles, de nouvelles modalités pédagogiques ont été expérimentées :

- création avec l'école de Biologie Industrielle (EBI) d'un Travail Dirigé (TD) soulignant que les compétences nécessaires à l'analyse d'un accident de travail par l'arbre des causes permettent aussi d'analyser un accident industriel ou un défaut de qualité dans un process industriel,
- création avec l'Efrei (école d'ingénieurs généraliste du numériques) d'un TD sur la base du guide étudiant de l'INRS, permettant de mobiliser un groupe de plus de 200 étudiants sur leur expérience en entreprise, sur les risques auxquels ils ont pu être exposés et sur les mesures techniques et organisationnelles permettant de réduire ces risques,
- sensibilisation des étudiants au harcèlement en entreprise avec projection du film « La mission » puis organisation d'une table-ronde regroupant la réalisatrice de ce court métrage, un ingénieur de la Cramif, l'enseignant plus éventuellement d'autres experts comme la coordinatrice de l'équipe des psychologues du travail du SPSTI OSTR (interventions à l'EBI, l'ENSAM et l'EFREI).

Par ailleurs, 20 écoles franciliennes ont inscrit leurs étudiants à un enseignement à distance de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou au nouvel e-learning « Prévention Sup ». 9 écoles franciliennes ont inscrit leurs étudiants à l'enseignement à distance de l'INRS « Management et prévention des RPS ». Ainsi 4 372 étudiants ont été formés et 60,7 % ont obtenu leur attestation de réussite. De plus, les taux de réussite varient de 0 à 100% selon que l'enseignement est inscrit ou non dans les maquettes pédagogiques et qu'il fait l'objet d'une note.

● INFORMATION

DIFFUSION DE PUBLICATIONS INRS

La Cramif a traité 228 demandes de documents.

De nombreux documents sont directement téléchargeables via le site internet de l'INRS. Néanmoins, 25 126 documents INRS ont été diffusés

(22 388 brochures et 2 738 affiches).

Les documents relatifs aux conseils pour préserver sa santé dans le cadre du télétravail sur écran, aux pictogrammes pour caractériser le danger des produits chimiques et aux facteurs de risques RPS (stress, harcèlement, agression, burnout, etc.) ainsi que les affiches concernant les violences sexuelles et harcèlement et les troubles musculosquelettiques, sont les plus demandés.

Les vidéos de l'INRS sont disponibles sur son site internet et sa chaîne YouTube.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque assure une veille technique et

COMMUNICATION

24 actions de communication ont eu lieu en 2023 :

30 janvier au 10 février (formations) + une journée fin juin / début juillet	Participation aux journées départementales santé sécurité, organisée par la CSTP de Seine-et-Marne [77]
26 janvier	Table ronde : collecte des déchets en sécurité [78]
9 février	Club CSPS
9 mars	Participation à la Journée de l'audition, organisée par l'ASTE [91]
25 mars	Participation aux Portes ouvertes Centaure [95]
30 mars	Participation aux Portes ouvertes Centaure [77]
6 avril	Participation à la Journée prévention environnement innovation, organisée par la FFB IDF Est [77]
18 avril	Participation au Forum entreprises 2023 : "Les rencontres sociales", organisé par la CPAM de Seine-et-Marne [77]
23 au 25 mai	Participation au salon Préventica
23 au 23 mai	Participation au salon SANTEXPO
26 mai	Participation à une manifestation sur les risques routiers, organisée par la CCI Essonne [91]
21 juin	Participation au salon Restau'co
28 juin	Rendez-vous Prévention dans le secteur des établissements de soins
30 juin	Club collecte des déchets [78]
20 septembre	Participation à la Journée prévention des risques professionnels organisée par le CESAP - secteur du handicap.
29 septembre	Webinaire à destination des établissements vétérinaires : présentation des résultats de l'étude sur l'exposition des salariés aux gaz anesthésiants - restitution aux participants à l'étude.
29 septembre	Participation au stand commun avec d'autres organismes de la Sécurité sociale au Congrès des maires et présidents d'EPCI - Seine-et-Marne [77]
13 octobre	Webinaire « Comment accompagner les TPE en prévention des risques professionnels » pour les partenaires
24 octobre	Accueil d'une délégation coréenne (KOSHA), en lien avec Eurogip
24 novembre	7e Rendez-vous Prévention BTP
30 novembre	Participation au forum risques routiers [77]
12 décembre	Webinaire TPE (présentation des outils dédiés) pour les entreprises
13 décembre	Webinaire « professionnels de soins à domicile : bien choisir ses aides techniques »
14 décembre	Cérémonie des Trophées

réglementaire en incluant une centaine de références dans la base de données, en alimentant quotidiennement l'espace dédié de l'intranet des actualités « prévention » et en diffusant, l'information auprès des agents du service.

Le service est abonné à une soixantaine de revues. Le sommaire des revues est diffusé hebdomadairement à l'ensemble du personnel : 173 demandes d'articles ont été traitées.

Les documentalistes répondent aux sollicitations extérieures émanant des préventeurs en entreprises, médecins du travail, étudiants, etc. Ces sollicitations se font par téléphone (trois par semaine, en moyenne) et 138 ont été formalisées par écrit en 2023.

Le réseau des documentalistes des Carsat permet de répondre efficacement aux sollicitations.

TROPHÉES CRAMIF 2023

Au titre de l'année 2023, la Cramif a attribué huit trophées à des entreprises pour leurs démarches exemplaires ou innovantes de prévention mises en œuvre.

Ces réalisations visant à améliorer les conditions de travail des salariés s'inscrivent dans les priorités nationales et dans le plan d'actions du service prévention. Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines entreprises ont bénéficié d'aides financières et de conseils par les unités techniques de la Cramif.

Les vidéos projetées lors de la cérémonie du 14 décembre 2023 sont disponibles sur le site de la Cramif.

Retour sur la
cérémonie des
Trophées Cramif
2023



Vidéos des
Trophées Cramif
2023



Mickaël Seité – Responsable design ; Cécile Marty – Trade marketing manager ; Ramon Sanchez – Directeur commercial ; Vincent Corlier – Ingénieur conseil Cramif ; Cédric Delayen – Président de la CRATMP de la Cramif - © Pause B

RÉCOMPENSES

En chiffres

16 récompenses ont été attribuées en 2023 pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité sociale.

Les lauréats 2023 se sont répartis de la manière suivante :

MÉDAILLES D'ARGENT INRS
ont été attribuées à des membres
de CTR

3

MÉDAILLES DE BRONZE INRS
ont été attribuées à des
membres de CTR

4



3

RÉCOMPENSES EN ESPÈCE
pour des salariés ayant réalisé des actes
de sauvetage et de secourisme

6

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES
pour des pompiers d'un site industriel
ayant sauvé un salarié en arrêt
respiratoire

5 DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE

DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le service tarification propose aux entreprises, outre une qualité de service, une équité dans le traitement des dossiers.

Dans ce cadre, différentes actions ont été mises en œuvre en 2023. L'une d'entre elles a été menée conjointement avec les services de l'Urssaf et a consisté à mettre en place un dispositif pérenne permettant de repérer l'usage abusif de taux réduit.

PLAN D'ACTION/PROJET DE SERVICE 2023-2024 DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

4 axes retenus :

- **axe 1** – Renforcer les dispositifs de maîtrise et de gestion du risque → Bien travailler du « 1^{er} coup » et développer les actions partenariales afin de maîtriser le risque.
- **axe 2** – Simplifier et dématérialiser dans le respect du RGPD → Intégrer l'intelligence artificielle dans la gestion des dossiers comme l'outil d'aide à la codification (ADIA).
- **axe 3** – Améliorer les conditions de travail → Mise en place de formations spécifiques, refonte de la méthode de répartition des portefeuilles d'entreprises.
- **axe 4** – Développer la relation à l'usager → Étude sur la connaissance des besoins des publics employeurs afin d'améliorer le service rendu.

ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT TARIFICATION

Le département tarification calcule et notifie le taux de cotisations aux entreprises qui emploient du personnel salarié relevant du régime général, cotisations qui couvrent les risques professionnels (accidents du travail, accidents du trajet et maladies professionnelles). Il assure également la promotion des téléservices en relation avec les partenaires (CPAM et Urssaf) et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

Le département tarification notifie également le taux de cotisations AT/MP aux personnes qui, du fait de leur activité professionnelle, ne peuvent bénéficier des prestations AT/MP (artisans, commerçants, professions libérales, etc.) et qui ont souscrit une assurance volontaire. Cette dernière ouvre droit à toutes les prestations prévues en matière d'AT/MP (prestations en nature, rente, frais funéraires) à l'exception des indemnités journalières (voir tableau ci-dessus).

	Nombre assurés volontaires
2019	992
2020	1 026
2021	1 393
2022	1 443
2023	1 416

Pour 2023 le nombre d'assurés volontaires France entière s'élevait à 43 446.

● GÉRER L'ENTREPRISE

CLASSEMENT DES RISQUES

L'affectation par la Cramif du bon code risque selon l'activité principale de l'établissement et sa mise à jour en cas de changement est nécessaire pour s'assurer de la bonne tarification AT/MP.

La nomenclature des codes risque en comporte 205, hors codes associés au taux fonctions support de nature administrative (TFSNA) et catégories particulières (VRP multiscartes, employés de maisons, etc.). Dans le cadre de ses missions et de la COG, le département tarification procède annuellement à la révision du classement des établissements.

Le département a procédé à la révision de 15 004 sections d'établissements en 2023 contre 8 840 en 2022. Cette révision a été organisée en 3 axes :

● l'action sociale

→ Révision des sections d'établissement, correspondant aux risques 853AB (services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères, etc.), 853AC (accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite, etc.), 853AD (accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes)), 853AE (accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence) et 853BA (action sociale sous toutes ses formes hors risques 853AB/853AC/853AD/853AE).

● les établissements multi-sections BTP et hors BTP

→ L'objectif a été d'homogénéiser le classement de ces établissements.

● les sections d'établissements les plus anciennement révisées

→ 14 649 sections d'établissements ont vu leur classement confirmé soit 97,63 % des cas.

● GÉRER LE COMPTE AT/MP

GESTION DES COMPTES

Le département tarification a pour mission de gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements :

→ des crédits (salaires, effectifs, heures travaillées) issus des déclarations sociales nominatives (DSN),

→ des déclarations d'accidents du travail (DAT) et des déclarations de maladies professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que des contestations des employeurs et des actes de gestion induits par l'application des décisions de justices. Fin 2023, 517 825 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	Comptes actifs fin d'exercice	Mises à jour saisies	Correspondances/ courriels enregistrés
2019	486 997	333 874	16 683
2020	493 089	279 213	12 088
2021	506 600	288 290	6 453
2022	516 045	302 895	5 126
2023	517 825	339 607	4 360

La baisse des correspondances reçues, constatée depuis 2021 s'explique, entre autres, par le développement des échanges numériques et par la mise en service des plateformes téléphoniques franciliennes, proposant un premier niveau de contact pour des questions simples (cf. « Gérer la relation à l'employeur et l'offre de service » p. 73).

La politique mise en place au sein du département tarification visant la transformation digitale et le développement durable, s'est traduite en 2023 par une augmentation significative des documents dématérialisés accessibles via le système d'information SNTRP.

Cette dématérialisation permet d'améliorer /accélérer la communication entre caisses, le confort de travail dans les services ainsi que l'efficacité du pilotage de l'activité, et donc in fine à l'amélioration de la qualité générale.

	Intégration GED	
	Documents	Pièces jointes
2022	9 137	31 313
2023	17 282	40 934

IMPUTATION DES SINISTRES

Le département tarification procède à l'imputation des accidents du travail, accidents du trajet et maladies professionnelles reconnus par les CPAM.

L'imputation consiste à enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des sinistres reconnus ainsi que les dépenses financières (prestations) qui y sont liées. 74,46 % des AT et trajets sont imputés automatiquement dans le système d'information. Ces données sont prises en compte pour calculer les taux de cotisations notifiés aux entreprises.

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer, au niveau national, les coûts moyens et les taux bruts au niveau national, contribuant ainsi à l'équilibre de la branche.

	Type de sinistres			
	AT et trajets imputés en manuel	AT et trajets imputés en automatique	MP imputées en manuel	Total
2019	65 430	211 434	8 925	285 789
2020	47 806	160 075	7 165	215 046
2021	50 528	172 310	9 366	232 204
2022	38 830	133 069	9 401	181 300
2023	31 325	119 620	9 696	160 641

CODIFICATION

Effectuée depuis 2022 à l'aide de l'outil ADIA, la codification consiste à codifier, à partir des informations figurant sur les DAT/DMP, les accidents du travail ou trajets reconnus avec au moins 4 jours d'arrêts prescrits et toutes les maladies professionnelles reconnues.

En 2023, le département tarification a codifié :

- 37,72 % des AT et accidents de trajets,
- 100 % des MP.

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute la politique de prévention des risques professionnels.

Versant tarification, la codification des accidents du travail ou de trajets porte sur les circonstances de l'accident et se décompose en quatre variables avec des nomenclatures distinctes :

- **l'activité physique spécifique** : l'activité exercée par la victime juste avant l'accident (39 codes),
- **la déviation** : le dernier événement, déviant de la normale, conduisant à l'accident (52 codes),
- **l'agent matériel de la déviation** : décrit l'outil, l'objet, l'instrument lié à l'anormalité du processus, lié à ce qui s'est déroulé anormalement (1 464 codes),
- **le contact/modalité de la blessure** : la manière dont la victime a été blessée (physiquement ou choc psychologique) (48 codes).

En proposant des codes (3 au maximum par variable) en fonction de l'analyse du texte décrivant les circonstances de l'accident, ADIA facilite l'action de codification pour le technicien et sécurise le processus en améliorant la qualité de cette dernière.

	Type de sinistres	
	AT ou trajets codés	MP codifiées
2019	119 547	8 925
2020	97 003	7 165
2021	94 188	9 366
2022	84 384	9 401
2023	56 930	9 696

NOTIFIER LES TAUX DE COTISATIONS

En 2023, le département tarification a notifié 615 915 taux de cotisations dont 555 741 en taux collectif (soit près de 90 % des notifications) et 60 174 en taux calculé (soit près de 10 %). La différence entre le nombre de comptes

actifs et le nombre de notifications adressées correspond aux tarifications modificatives effectuées tout au long de l'exercice (reclassement d'activité, application de décisions de justice, recours gracieux, majorations/minorations, etc.) soit 98 090 notifications modificatives.

	Notifications par mode de tarification		
	Notifications de taux collectif	Notifications de taux individuel	Notifications de taux mixte
2019	509 725	44 612	29 816
2020	511 236	39 599	26 755
2021	532 702	37 197	24 473
2022	551 746	41 272	25 563
2023	555 741	34 866	25 308

GÉRER LES RECOURS GRACIEUX ET CONTENTIEUX

Amorcée en 2021, la baisse du nombre de recours gracieux et contentieux perdure en 2023.

Le tableau général ci-après est le reflet de la qualité du service rendu aux employeurs (cf. « Gérer la relation à l'employeur et l'offre de service » p. 73).

	Contestations (tous motifs confondus)	
	Recours gracieux (RG)	Recours contentieux
2019	1130	66
2020	1107	77
2021	840	71
2022	862	72
2023	699	54

En ce qui concerne les réponses défavorables aux recours gracieux, l'accompagnement téléphonique explicitant en amont la décision de rejet a perduré. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre d'une amélioration de la relation à l'employeur, est appréciée et permet de répondre aux attentes des employeurs en termes de qualité de service.

GÉRER LA RELATION À L'EMPLOYEUR ET L'OFFRE DE SERVICE

Le département tarification prend en charge les appels de niveau 2 soit ceux nécessitant une expertise technique, les appels de niveau 1 étant pris en charge par les plateformes téléphoniques franciliennes.

Ainsi en 2023, 572 affaires de niveau 1 ont été traitées par les plateformes précitées et 619 demandes de niveau 2 ont été prises en charge et traitées par le département tarification, et ce, à près de 98,9 % dans un délai inférieur à 48 heures.

Une des unités du département tarification est plus particulièrement dédiée à la gestion de la relation à l'employeur, cette unité a pour missions principales :

- le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises,
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification, sur les offres de services de la branche AT/MP,
- l'assistance et l'intervention auprès des unités de productions.

Au-delà de son activité habituelle, l'unité s'est mobilisée dans l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'adhésion à la dématérialisation de la notification des taux AT/MP, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. À ce titre, plus de 1 596 adhésions ont été obtenues se répartissant ainsi :

- sociétés et groupes : 654 adhésions,
- accompagnement de cabinets comptables et/ou tiers déclarants : 942 adhésions « établissements clients ».

Au 31 décembre 2023, l'adhésion au compte AT/MP et à la dématérialisation de la notification de taux AT/MP des établissements franciliens est supérieure à 61,05 %.

Il est également à noter que, fort de son expérience, l'unité a contribué à des activités transverses au niveau national et/ou régional :

- coordination pour le réseau de la gestion de fusion d'entreprises « multi-régions »,
- simulation de taux unique pour des entreprises « multi-régions »,
- accompagnement conjoint avec le conseiller informatique service Aquitaine au bénéfice de la direction régionale des finances publiques région Nouvelle-Aquitaine,
- participation active à des webinaires auxquels participaient les CCI, CPAM, Urssaf, le service prévention et des entreprises.

MAÎTRISER LE RISQUE

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie essentiellement sur le référentiel national de processus (RNP) opposable depuis le 1^{er} juillet 2018 ainsi que sur les plans de contrôles mis en œuvre.

Ces plans de contrôles sont constitués :

- d'un plan de contrôle socle de l'agent comptable (PCSAC) destiné à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière,
- d'un plan de contrôle local de l'agent comptable (PCLAC) destiné à prévenir des risques locaux non couverts par le PCSAC,
- de deux plans de contrôle ordonnateur (PCLO et PCSO) qui s'articulent avec le PCSAC en prenant en charge certains des risques non couverts et en évitant les redondances.

En 2023, les principales réalisations du groupe national PCSAC tarification, piloté par l'agent comptable de la Cramif, sont :

- l'actualisation des fiches PCSAC pour l'exercice 2024,
- la poursuite des contrôles croisés qui ont porté sur 3 contrôles présentant des résultats contrastés (T6, T9 et T13),
- l'analyse et la publication trimestrielle des résultats nationaux du PCSAC contribuant à l'harmonisation des pratiques entre les organismes,
- la mise en œuvre du contrôle Tarif 8 (T8) « Contrôler la légitimité des modifications CCM (Catégorie de coûts moyens) » prévue pour le PCSAC 2024, soit en octobre 2023. La Cramif est chargée de procéder aux tests et ainsi de déterminer les modalités d'application avec le groupe PCSAC,
- L'enrichissement du PCLAC 2024 avec la création de 3 fiches :
 - TARIF 4.5 Supervision de la qualité du contrôle sur la T1,
 - TARIF 4.7 Contrôle des maintiens suite à révision de risques,
 - TARIF 4.8 Supervision avis technique.

Au titre du PCSAC 2023, 26 533 contrôles ont été réalisés et ont permis la détection de 440 anomalies avec incidence financière, soit 1,66 %.

Les 5 contrôles (T1, T7, T12, T13, T14) pour lesquels un calcul d'incidence financière est possible a priori, ont permis d'éviter un impact estimé à 1 895 675 €.

Le tableau ci-après recense les résultats de chacun des contrôles du PCSAC 2023, couvrant la période d'octobre 2022 à septembre 2023.

Le faible taux d'anomalies démontre la qualité de service, confirmée par la décroissance des recours gracieux et contentieux évoquée précédemment (cf. « Gérer les recours gracieux et contentieux » p. 73).

N° contrôle	Nom contrôle	Nb UO produites	Nb UO ciblées	Nb UO contrôlées	Taux de contrôle	Nb anomalies détectées	Nb anomalies avec IF	Taux d'anomalie avec IF	Montant des préjudices évités
1	Contrôler les liasses de création des SE	75 634	3 869	3 869	100 %	64	42	1,09 %	15 828,26 €
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête Tarif 2 [SE créées avec effectif >8 sans prédécesseur]	2 448	2 448	2 448	100 %	21	21	0,86 %	0,00 €
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT ou d'une MP sur une SE FSNA ou personnel permanent d'une ETT	168	168	168	100 %	8	8	4,76 %	0,00 €
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur la SE d'un établissement comprenant des multi SE	1 629	1 629	1 629	100 %	30	30	1,84 %	0,00 €
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou compte global est en adéquation avec la législation et les consignes nationales	1 150	1 150	1 150	100 %	26	26	2,26 %	0,00 €
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif	8 828	8 828	8 828	100 %	83	72	0,82 %	1 407 352,58 €
9	Contrôle des mises à jour sur les crédits [crédits hors procédure]	2 330	2 329	2 329	100 %	156	156	6,70 %	0,00 €
10	Contrôle des mises à jour sur les crédits [anomalies DSN]	892	892	892	100 %	45	45	5,04 %	0,00 €
11	Contrôler l'exécution et le traitement des signalements de la requête Tarif 11 [SE non notifiées]	69	69	69	100 %	0	0	0,00 %	0,00 €
12	Contrôle des calculs des taux manuels hors SNTRP en conformité avec les consignes et les outils nationaux [fiche Ameli Réseau et calculette Cnam]	2 655	2 655	2 655	100 %	16	7	0,26 %	283 845,87 €
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux fonction support de nature administrative [FSNA]	440	440	440	100 %	17	16	3,64 %	21 703,66 €
14	Contrôler le traitement et la notification d'un taux calculé	2 056	2 056	2 056	100 %	32	17	0,83 %	166 945,39 €
TOTAL		98 299	26 533	26 533	100 %	498	440	1,66 %	1 895 675,76 €

● GÉRER LE RISQUE

La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude est menée conjointement avec les partenaires CPAM et Urssaf franciliennes.

GESTION DU RISQUE

Les conventions de partenariat signées avec chaque CPAM d'Île-de-France assurent des transmissions de qualité et permettent la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Afin de sensibiliser les gestionnaires risques professionnels des CPAM Île-de-France aux effets des applications des décisions de justice, 2 sessions de formation au format « webinaire » ont été réalisées en avril 2023 à 22 agents, L'objectif était de réduire le nombre de décisions contentieuses et, par voie de conséquence, les calculs des taux avec incidence à la baisse.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE AVEC L'URSSAF

Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude ayant pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches recouvrement Assurance Maladie et Risques professionnels afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par le département tarification (fraude, faute et abus).

Les lettres communes Acoff/Cnam des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 ainsi que la lettre réseau LR-DRP 42/2019 visant les campagnes annuelles d'intégration des taux de cotisations AT/MP entre la branche recouvrement et la branche AT/MP, engagent les deux branches dans un socle commun concernant la gestion des taux de cotisations accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre une concordance des bases des deux branches.

Par ailleurs, la convention régionale signée avec l'Urssaf d'Île-de-France en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs, a été enrichie d'un volet « lutte contre la fraude ».

En 2023, 2 actions transversales ont été conduites :

- L'utilisation erronée de taux de cotisations réduits TFSNA (taux fonctions support de nature administrative).
→ Signalement du département tarification vers Urssaf (42 dossiers transmis en 2023).

Le chiffrage du préjudice des signalements 2023 est en cours au niveau de l'Urssaf.

En ce qui concerne les exercices précédents, les chiffres communiqués par l'Urssaf mettent en évidence une fréquence de redressements de 100 % des dossiers contrôlés et redressés avec plus de 35K € par dossier.

- Les divergences constatées entre le(s) code(s) risque attribué(s) à l'établissement et l'activité réellement exercée et/ou des demandes de confirmation
→ Signalement de l'Urssaf vers le département tarification (31 dossiers).

Les dossiers sont en cours de régularisation auprès du service contrôle de l'Urssaf, le premier bilan porte sur 5 dossiers pour un redressement de 55 095 €.

● CONTRIBUER AUX TRAVAUX DU RÉSEAU NATIONAL

GROUPES NATIONAUX

La participation du département tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du réseau tarification.

Associés au département tarification, le département des affaires juridiques et la direction comptable et financière contribuent également à ces travaux de groupes.

MISSIONS NATIONALES DÉLÉGUÉES À LA CRAMIF

• StarTech

Le département tarification assure la logistique de la formation nationale StarTech et également l'animation de certains modules.

Chaque session de formation est composée de 3 certifications de bloc de compétences :

- Bloc 1 : Gestion de la relation usager,
- Bloc 2 : Maîtrise des risques,
- Bloc 3 : Gestion des dossiers usagers.

En 2023, 4 sessions se sont terminées ou ont été engagées :

- la session 1/2022 a débuté le 5 septembre 2022 et s'est clôturée en juin 2023,
- la session 2/2022 a débuté le 9 septembre 2022 et s'est clôturée en juin 2023,
- la session 1/2023 a débuté le 12 décembre 2022 et s'est clôturée en décembre 2023,
- la session 2/2023 a débuté le 06 mars 2023 et s'est clôturée en février 2024.

Pour le département tarification de la Cramif : au total 9 agents ont été formés avec un taux de réussite à date de 100 % (épreuves en cours et/ou résultats non encore parvenus)

• Documentation métier unique (DMU)

Le département tarification participe à la rédaction et à la maintenance de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification accessible via ameli-Réseau.

À ce titre, le département tarification assure l'actualisation des fiches et des textes.

Ainsi en 2023, 126 fiches ont été intégrées (mise à jour ou création).

● CONTENTIEUX DE LA TARIFICATION

Le département des affaires juridiques assure la gestion du contentieux de la tarification pour toutes les caisses régionales et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la cour d'appel d'Amiens à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisations AT/MP, par assignation directe devant la cour d'appel d'Amiens ou suite à un rejet par la caisse de leur recours gracieux : 827 mémoires ont été rédigés en 2023.

Deux événements majeurs ont marqué l'activité du service cette année :

- la suppression de la CNITAAT au 31 décembre 2022,
- le revirement de jurisprudence de la Cour de cassation qui a reconnu la compétence exclusive de la Cour d'appel d'Amiens pour tout litige relevant du contentieux de la tarification (Cass. 2e civ., 28 sept. 2023, n° 21-25.719 et 22-12.265).

En conséquence, en 2023, le basculement du contentieux vers les tribunaux judiciaires concernant les demandes de retrait du compte employeur ou d'inscription au compte spécial des maladies professionnelles (tendance observée à partir de la fin d'année 2020) a diminué après avoir connu un pic en 2022 (297 mémoires rédigés pour les tribunaux judiciaires ou les cours d'appel).

Le nombre total de recours devant la juridiction spécialisée du contentieux de la tarification (cour d'appel d'Amiens) et devant le contentieux général (tribunaux judiciaires et cours d'appel) s'élève à 877 pour l'année 2023.

Les intérêts des caisses régionales sont défendus devant la cour d'appel d'Amiens :

- 651 affaires ont ainsi été défendues en 2023 au cours de 20 audiences,
- 274 décisions ont été rendues par la cour d'appel d'Amiens avec un taux de 91,25 % de dossiers gagnés. Les délibérés des 5 dernières audiences de l'année ne sont pas connues.

Le département des affaires juridiques procède également à l'analyse juridique systématique de tous les arrêts de la cour d'appel défavorables aux caisses (24 analyses d'arrêts en 2023), ce qui permet de mettre en place une stratégie de défense commune permettant de porter la position des caisses devant la Cour de cassation et de faire évoluer, le cas échéant, la jurisprudence en la matière. 29 pourvois en cassation ont été formés en 2023.

La contribution du département des affaires juridiques, via la participation à des groupes de travail auprès de la Cnam, s'étend également à la rédaction de fiches métiers sur différentes thématiques, des modèles de courriers et argumentaires divers que la Cnam diffuse au réseau.

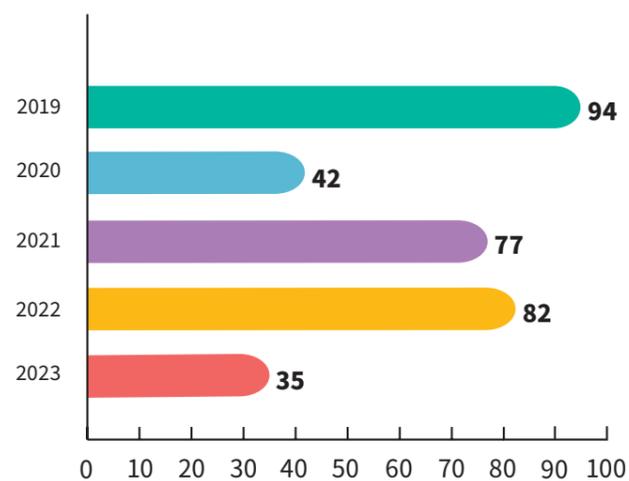
DÉPARTEMENT RECONNAISSANCE

Plusieurs unités ont pour mission la réparation des atteintes liées aux risques professionnels pour les publics concernés.

● FAUTES INEXCUSABLES

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur un rapport d'enquête peut être établi par le service prévention. Dans ce cas, il est transmis à la victime, à ses ayants-droit, ou à l'avocat mandaté.

Sollicitations fautes inexcusables



● GESTION DES REGISTRES DE DÉCLARATION D'ACCIDENTS DU TRAVAIL BÉNINS

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'employeur qui répond aux conditions réglementaires peut détenir un registre sans autorisation préalable de sa Carsat/Cramif/CGSS de rattachement et doit informer de sa mise en place et le conserver pour une durée de 5 ans.

La Cramif ne délivre plus les registres mais un accompagnement aux employeurs pour la gestion des registres d'accidents du travail bénins dématérialisés est en place depuis cette date (247 sollicitations par mail et une centaine d'appels téléphoniques).

● AIDE À LA RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles, le département reconnaissance est chargé de :

- répondre aux demandes d'avis des CPAM (informations relatives aux produits utilisés, aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise, etc.),
- préparer les synthèses des dossiers soumis au comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

Cas des maladies visées au 6^e alinéa de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale :

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 6^e alinéa sont ceux pour lesquels une ou plusieurs des conditions tenant

au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies.

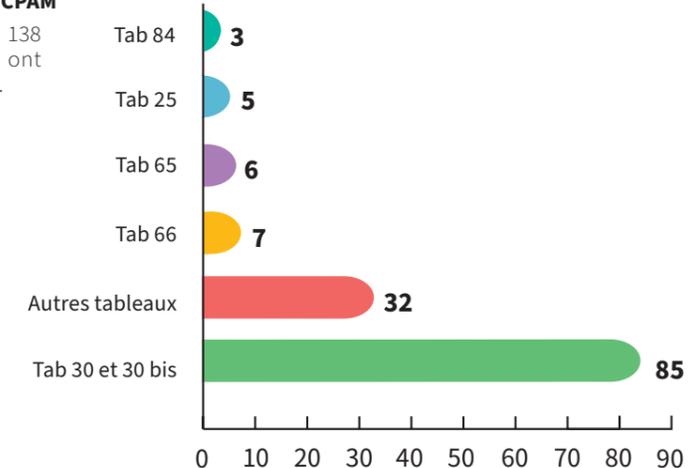
Cas des maladies visées au 7^e alinéa de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale :

Les dossiers adressés au CRRMP au titre du 7^e alinéa sont ceux pour lesquels une maladie caractérisée n'est pas désignée dans un tableau. Cette maladie peut être reconnue d'origine professionnelle s'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne une incapacité permanente au moins égale à 25 % ou le décès de la victime.

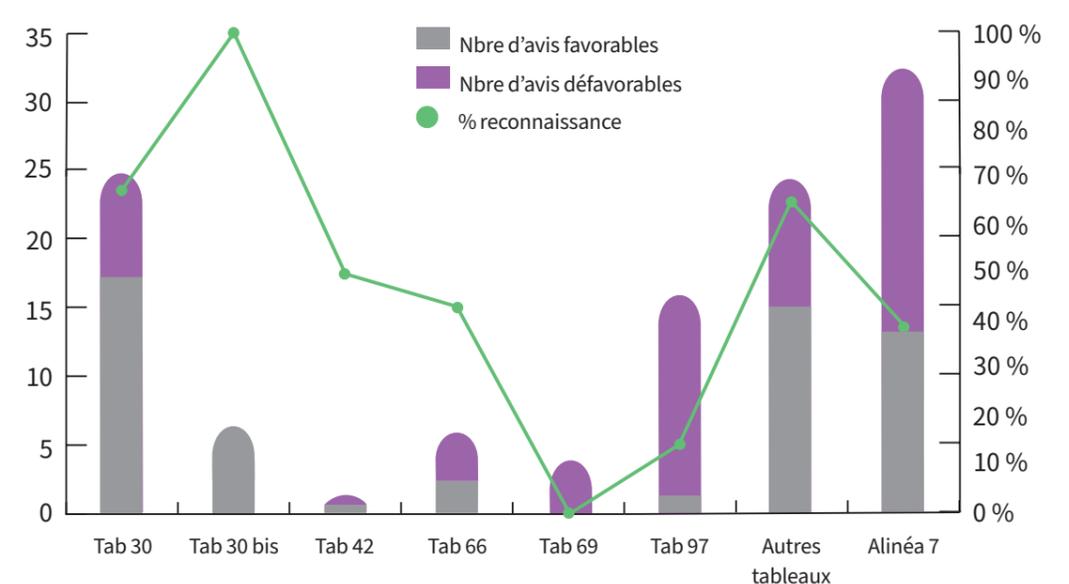
Quelques chiffres :

Dossiers CPAM

En 2023, 138 dossiers ont été traités.



Dossiers CRRMP



En 2023, 114 dossiers ont été traités (les tableaux 42, 69 et 97 ont été ajoutés à l'étude).

● COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE PÉNIBILITÉ

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 de la réforme des retraites a créé une commission pluridisciplinaire pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l'assuré remplit les conditions d'exposition aux facteurs de risques professionnels (article L351 du Code de la Sécurité sociale) et si le lien entre l'exposition au risque et les séquelles est effectif.

	Nombre de réunions de la commission	Nombre de dossiers présentés	Nombre d'accords	Nombre de refus
2019	7	50	36	14
2020	7	42	36	6
2021	7	44	38	6
2022	7	53	42	11
2023	10	72	62	10

● COMMISSION RÉCLAMATION COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place le compte professionnel de prévention de la pénibilité.

L'ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention et transfère la gestion du dispositif à la branche AT/MP à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission réclamation compte professionnel de prévention (CRC2P) est chargée de rendre des avis motivés aux réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

	2023
Nombre de réunions de la commission	7
Nombre de dossiers présentés	23*
Nombre d'avis favorables aux facteurs de risques	4
Nombre d'avis non favorables aux facteurs de risques	35

*Un dossier peut donner lieu à plusieurs avis

Répartition des décisions par facteurs de risques contestés :

Facteurs de risques	Année d'exposition	Avis favorables	Avis non favorables	Total par année	Total par facteurs de risques
Travail de nuit	2020		3	3	18
	2021		15	15	
Travail en équipes successives alternantes	2020		1	1	5
	2021	2	1	3	
	2022	1		1	
Travail répétitif	2020		1	1	4
	2021	1	2	3	
Bruit	2020		1	1	3
	2021		2	2	
Milieu hyperbare	2021		1	1	1
Températures extrêmes	2020		1	1	8
	2021		7	7	
		4	35	39	

● DOSSIERS DE TRAITÉS HORS COMMISSION RÉCLAMATION COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (CRC2P)

	2023
Nombre de réclamations ayant donné suite à une acceptation employeur	124
Nombre de réclamations ayant donné suite à une rétractation salarié	61
Nombre de dossiers traités hors réclamation	25

● COMMUNICATION

Plusieurs présentations ont été faites, auprès d'entreprises, de la cellule PDP de Créteil et lors d'une rencontre autour de la prévention, de la désinsertion professionnelle à la Maison des syndicats à Créteil.

Une formation « Mettre en œuvre le compte professionnel de prévention – C2P » à destination des personnes en charge du diagnostic des facteurs de pénibilité (chef d'entreprise ou son délégué, RH, personnel des services de santé au travail, QSE, membre d'IRP, animateur en prévention, etc.) a été dispensée à la Cramif.



6 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CPG OBTENUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Type d'action	Définition	Score maximum	Score obtenu
1.01 - TMS Pros	% d'étapes franchies de TMS Pros rapporté au nombre d'établissements ciblés	130	130
1.02 - Approche sectorielle BTP	% de mesures de préventions TOP validées [i.e. prévues par les MOA et effectivement mises en œuvre par les entreprises] pour les opérations accompagnées	120	120
1.03 - Risques Chimiques Pros	% des établissements ciblés RC Pros ayant franchi une étape essentielle de RC Pros	130	120
1.04 - Absentéisme et RPS	% des établissements ciblés sur une atypie TMS ou RPS ayant franchi une étape de TMS pros ou expérimental RPS	100	81
1.05 - AT	Taux de démarches concertées entre agent enquêteur CPAM / préventeur en cas d'accident mortel	50	50
1.06 - Offre TPE	Avoir mené 2 webinaires avec au minimum 2 actions de relais et un taux de satisfaction de 80 %	50	50
1.07 - Communication	Mesure du taux de satisfaction des employeurs	Neutralisé	Neutralisé
2.01 - Budgets Contrats et SPTPE	Taux de budgets SPTPE hors Covid exécutés	50	50
2.02 - Subventions prévention	Taux de dossiers en anomalie des contrôles AC constaté nationalement	50	45
TOTAL PRÉVENTION		680	646
3.01 - Suivi des instanciers Tarification	Traiter l'ensemble des instances avant le passage de la tarification annuelle	90	90
3.02 - Fiabilisation des données AT/MP	Fiabiliser le calcul des coûts moyens et des taux bruts AT/MP	25	25
3.03 - Taux de révision des sections d'établissements	Vérifier le classement selon l'activité des établissements ciblés par la campagne nationale afin d'améliorer la qualité de la base Employeur	90	90
3.04 - Taux d'erreur des contrôles	Mesurer le taux d'erreur des contrôles afin de garantir la maîtrise du niveau d'anomalies constatées	45	45
3.05 - Taux de recours traité dans les délais	S'assurer du traitement des demandes de recours gracieux dans les deux mois	50	50
TOTAL TARIFICATION		300	300
TOTAL GÉNÉRAL		980	946

7 ANNEXES

ANNEXE 1

PRÉVENTICA PARIS : LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le salon Préventica est organisé sous le haut patronage du ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que du [ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion](#). Les experts en prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, l'INRS et la Cramif étaient présents durant 3 jours, du 23 au 25 mai 2023, pour **informer et échanger sur les questions de santé et sécurité au travail avec plus de 1 300 professionnels rencontrés sur le stand et lors des conférences.**



© Communica organisation

Trois thématiques prioritaires étaient mises en avant sur le stand :

-  prévention des troubles musculosquelettiques,
-  prévention des risques chimiques,
-  prévention des risques psychosociaux.

Les conférences Cramif/INRS ont été largement plébiscitées avec plus de 889 participants

Conférences	Nombre de participants
Comment mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS pérenne et efficace ?	160
Les aides financières TPE-PME en faveur de la prévention des risques professionnels	74
Les postures sédentaires : un réel enjeu de santé au travail	128
Utiliser les machines en sécurité	59
Les recommandations de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, outils de prévention	112
Accidents du travail, comment et pourquoi les analyser ?	132
Faites votre DUER avec OIRA ! De nouveaux outils pour les TPE	42
Quels sont les axes prioritaires de prévention pour le secteur logistique	72
Bien choisir son masque contre les risques biologiques : intérêt des essais d'ajustement	24
Démarche de prévention du risque chimique : programme Risques Chimiques Pros et application Seirich	86
TOTAL	889

7^e RENDEZ-VOUS PRÉVENTION BTP À SERRIS (77)

Le 24 novembre dernier s'est tenu à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-et-Marne le 7^e rendez-vous prévention BTP.



Cette manifestation, organisée par la Cramif en partenariat avec l'OPPBTP et la CCI Seine-et-Marne, a réuni plus de 200 participants qui ont échangé et témoigné **autour des démarches de prévention innovantes possibles.**

Les interventions des experts en prévention de la Cramif et d'entreprises ont permis aux maîtres d'ouvrage (MOA), maîtres d'œuvre (MOE) coordinateurs sécurité et protection de la santé (CSPS) et autres professionnels du secteur présents de partager les bonnes pratiques de prévention mises en œuvre sur les chantiers.

Ces conférences ont donné lieu à un partage d'expériences dans le domaine de la prévention des risques sur les chantiers du BTP, avec une attention particulière aux thèmes tels que le bruit, l'utilisation de banches et la présence de trémiés, sujets choisis en réponse aux attentes exprimées lors de l'édition précédente.

Pour conclure cette 7^e édition, les incitations financières ont été mises en avant comme moyen pour **favoriser la diminution des accidents du travail** dans le secteur dont la sinistralité reste significative.

Cette édition du rendez-vous prévention BTP a été perçue comme particulièrement enrichissante pour les acteurs du secteur. Ce constat confirme que les échanges, témoignages et présentations de bonnes pratiques ont répondu aux attentes des participants, renforçant ainsi l'importance de ces initiatives pour promouvoir la sécurité et la prévention sur les chantiers de construction. Les retours positifs indiquent également que de telles rencontres contribuent de manière significative à l'amélioration continue des normes de sécurité dans le domaine du BTP.

JEUX OLYMPIQUES – PARIS 2024

Les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques de Paris 2024 seront le plus grand événement jamais organisé en France. Ils se tiennent du 26 juillet au 11 août 2024, durant 16 jours puis du 28 août au 8 septembre 2024. L'impact en Île-de-France sera ressenti au moins de mi-juin à fin septembre 2024.

Paris 2024 a obtenu l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques le 13 septembre 2017. Le service prévention de la Cramif s'est progressivement impliqué dans cet événement exceptionnel de différentes façons, notamment à travers les programmes nationaux et régionaux inscrits dans le CPG AT/MP 2018-2022 :

- le programme Chutes dans le BTP,
- le programme TMS Pros,
- le programme expérimental sur la conception des lieux et des situations de travail (CLST),
- le programme régional « Restauration collective ».

Une action particulière a été menée sur la question des bénévoles et de leur formation en matière de santé et sécurité au travail.

Depuis 2021, les ingénieurs conseil et contrôleurs de sécurité ont consacré plus de 400 jours d'action vers les différents acteurs en charge des projets liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Un exemple de chantier : le village olympique

Le village des athlètes est construit pour un budget de 1,4 milliard d'euros, dans le cadre de deux ZAC réparties sur trois communes et représente 29 bâtiments, comprenant 3 070 logements construits entre 2020 et 2023.

Au pic du chantier, il y avait 15 maîtres d'ouvrage, 30 grues, 3 000 salariés et 350 poids-lourds/jour.



Perspective aérienne du Village des Athlètes – Paris 2024 © SOLIDEO / Dominique Perrault Architecte, ADAGP, Paris, 2024.

L'action du service prévention s'est concentrée sur une approche « Intervention Ultime sur l'Ouvrage (IUO) » avec, pour les toitures végétalisées et des panneaux photovoltaïques, des protections collectives contre les chutes de hauteur, des cheminements ergonomiques pour les opérations d'entretien et de maintenance des espaces verts et des panneaux photovoltaïques, des accès sûrs et ergonomiques en toitures, etc.

Pour les chantiers, l'accent a été mis sur les chutes de hauteur, la mécanisation du transport des charges et des salariés pendant tout le chantier, les monte-grutiers.

Un exemple d'action dans le secteur de la restauration collective

La Cramif est intervenue auprès d'une grande entreprise du secteur qui est chargée de la restauration des athlètes dans le village olympique ou sur les sites des épreuves, et de proposer une offre de restauration au public, salariés ou bénévoles.

Pour le village, il s'agit d'une société unique mandatée pour assurer la restauration des 13 500 athlètes et de l'encadrement, ce qui représente 40 000 repas par jour et 1,5 millions de repas pendant la période. Ce sont 2 000 salariés sur seize points de restauration ouverts 7j/7 et 24h/24.

La « cuisine centrale » des Jeux Olympiques et Paralympiques sera située à la Cité du cinéma (La Plaine Saint-Denis).

L'action du service a porté sur l'organisation des cuisines, les livraisons et les circulations au sein de la Cité du cinéma, la distribution des points de restauration au sein du Village des athlètes.

PRÉVENTION BTP

En chiffres

• Chiffres nationaux :



1 salarié sur **18**
victime d'accident du travail par an, soit **1** accident du travail toutes les 2 minutes

• Chiffres régionaux 2021 :

Nombre de salariés : **420 058**

Nombre d'accidents de travail avec arrêt : **11 641**

Nombre d'accidents de travail mortel : **22**

Nombre d'accidents de trajet : **1 244**

Nombre de maladies professionnelles : **896**

RENDEZ-VOUS PRÉVENTION DU SECTEUR SANITAIRE

Le 28 juin 2023, la Cramif a organisé une manifestation dans les locaux de l'Institut Curie et a invité les professionnels du secteur hospitalier et des cliniques franciliennes à une journée d'échanges sur le thème de la prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire. Près de 200 participants ont pu échanger avec les intervenants. Lors de cette journée, les thématiques suivantes ont été abordées :

- Comment appréhender la prévention des risques professionnels dans un environnement évolutif ?
- Quelle prévention déployer dans les établissements de soins pour préserver la santé des soignants ?
- Comment s'organiser en matière de prévention des risques professionnels ?
- Comment gérer les principaux risques professionnels : troubles musculosquelettiques, risques chimiques ?
- Quels sont les retours d'expériences probants d'hôpitaux/cliniques ?

Replay des
interventions
de la journée



ANNEXE 2

ACTIONS DU PRST4 PILOTÉES PAR LA CRAMIF

1.1.1 Culture de prévention	Accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les entreprises, notamment dans les TPE-PME dans une démarche qualitative d'évaluation des risques. Accompagner la mise en place du portail DUERP.	Cramif/ Drieets
1.1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail notamment des jeunes apprenants, futurs salariés et en promouvant le passeport de prévention	Cramif
1.1.3 Interventions ultérieures sur ouvrage	intégrer la prévention des RP sur les interventions ultérieures de maintenance	Inciter les MOA à intégrer la prévention des RP relatifs aux interventions ultérieures de maintenance, de réparation et de nettoyage	Cramif
1.2.2 Améliorer la prévention des risques chimiques	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les petites entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective dans les secteurs concernés.	Cramif
1.2.3 Prévenir les risques de chute	Prévenir les risques de chute de hauteur et de plain-pied	Prévenir les risques de chutes de hauteur et de plain-pied dans des secteurs ciblés particulièrement accidentogènes, et en se basant en partie sur des situations de travail.	Cramif
1.2.6 Prévenir les TMS	Prévenir les troubles musculosquelettiques en lien avec les SPST	Diffuser auprès des entreprises les plus concernées, notamment les TPE-PME des secteurs d'activité les plus à risque, des démarches et outils d'évaluation et de prévention des TMS par l'accompagnement d'entreprises, en s'appuyant essentiellement sur les actions de déploiement des SPSTI.	Cramif/ Drieets
2.2 Développer la PDP	Repérer et accompagner les salariés concernés	Améliorer le repérage et la prise en charge du salarié dans un parcours de sécurisation de l'emploi	Cramif/ Drieets

ANNEXE 3

LES LAURÉATS DES TROPHÉES CRAMIF

Les 8 lauréats 2023



A2C PREFA	Fabrication d'éléments préfabriqués en béton à destination des entreprises du BTP
DOMIDOM	Prestation d'aide et soins à domicile
ATELIER 77	Cabinet d'architecte, maîtrise d'oeuvre
TROIS MOULINS HABITATS	Promoteur immobilier, maîtrise d'ouvrage
EPTA FRANCE SAS	Constructeur et distributeur de mobiliers frigorifiques pour la grande distribution alimentaire
GROUPE BERNIER	Concessionnaire automobile, vente et réparation de véhicules
RELAIS SPA CHESSY VAL D'EUROPE	Activité hôtelière
POMPES FUNÈBRES DOURDANNAISE	Activité funéraire

GLOSSAIRE

ACOSS

agence centrale des organismes de Sécurité sociale

AGAPrev

applicatif national de gestion de l'activité prévention

ANSES

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

ARACT

association régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS

agence régionale de santé

AT

accident du travail

BTP

bâtiment et travaux publics

CA

conseil d'administration

CATEC

certificat d'aptitude au travail en espace confiné

Carsat

caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CGSS

caisse générale de Sécurité sociale

CLST

conception des lieux et des situations de travail

CMP

centre de mesures et contrôles physiques

CMR

agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Cnam

caisse nationale d'Assurance Maladie

Cnav

caisse nationale d'Assurance Vieillesse

COG

convention d'objectif et de gestion

CPAM

caisse primaire d'Assurance Maladie

CPG

contrat pluriannuel de gestion

CPOM

contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CPPT

commission paritaire permanente de tarification

CPS

certificat de premier secours

Cramif

caisse régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France

CrAT/MP

commission régionale des AT/MP

CRPE

Convention de rééducation professionnelle en entreprise

CRPPE

centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CRRMP

comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

CSPS

coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

CTN

comité technique national

CTP

commission temporaire de prévention

CTR

comité technique régional

DAT

déclaration d'accident du travail

DDPIE

direction du développement des partenariats internes et externes

Drieets

direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DMP

déclaration de maladie professionnelle

DPP

direction pilotage et prospective

DRRP

direction régionale des risques professionnels

DSE

direction des services extérieurs et de moyens

DSN

déclaration sociale nominative

DST

direction des services techniques

EPICEA

base de données nationale des enquêtes AT mortels

EUROGIP

groupement d'intérêt public sur la prévention des AT et MP en Europe

EvRP

évaluation des risques professionnels

FFB

fédération française du bâtiment

FI

faute inexcusable

FNA

fédération nationale de l'artisanat automobile

FNADE

Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

GED

gestion électronique des documents

GDR

gestion du risque

HAS

haute autorité de santé

ICR

ingénieur conseil régional

IIMTPIF

institut interuniversitaire de médecine du travail Paris Île-de-France

INRS

institut national de recherche et de sécurité

INSEE

institut national de la statistique et des études économiques

LBC

laboratoire des biocontaminants

LTX

laboratoire de toxicologie industrielle

Médialog+

plateforme téléphonique régionale
(accessible aux entreprises par le
3679)

MOA

maître d'ouvrage

MOE

maître d'œuvre

MP

maladie professionnelle

OiRA

outil interactif d'évaluation
des risques en ligne

OPCO

opérateur de compétence

OPPBTP

organisme professionnel
de prévention du bâtiment
et des travaux publics

PCLAC

Plan de Contrôle local de l'Agent
Comptable

PCLO

Plan de Contrôle local de
l'Ordonnateur

PCSAC

plan de contrôle socle
de l'agent comptable

PCSO

Plan de Contrôle Socle de
l'Ordonnateur

PDP

prévention de la désinsertion
professionnelle

PRAP

prévention des risques
liés à l'activité physique

PRITH

Plan régional d'insertion des
travailleurs handicapés

PRST

plan régional santé au travail

RNP

référentiel national
de processus

RPS

risques psychosociaux

RTS

réunion technique de service

SNTRP

système national de tarification
des risques professionnels

SIP

système d'information
et pilotage

SPSTI

service de prévention et de santé
au travail interentreprises

SST

sauvetage secourisme du travail

STARTECH

formation nationale
des gestionnaires conseils
tarification des risques professionnels

TMS

trouble musculo-squelettique

TPE

très petite entreprise

Urssaf

union de recouvrement des cotisations
de Sécurité sociale et
des allocations familiales

VPR

visite de pré reprise

Cramif**Faits et chiffres prévention 2023****Directeur de la publication**

David Clair
(Directeur général)

Responsable de la publication

Clarisse Alvès
(Département de la communication)

Photographies et illustrations

Cramif, iStock, Pause B,
Communica organisation,
SOLIDEO

Conception graphique et réalisation

Pôle graphique Cramif

Impression

Imprimerie Chaumeil

**Caisse régionale d'Assurance
maladie d'Île-de-France**

17-19, avenue de Flandre
75019 Paris
01 40 05 32 64

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
cramif.fr

DRRP Faits et chiffres 2023
Cramif – Septembre 2024

Cramif - 24022 - 09/24 - ©Cramif - ©Stock



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France